

LE NOËL DE LA RÉCESSION COHUE À L'ARMÉE DU SALUT

page A 3



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, MERCREDI 22 DÉCEMBRE 1982, 98^e ANNÉE, n° 297, 62 PAGES, 4 CAHIERS

Magasiner à Laval, c'est magasiner à

CENTRE LAVAL

Autoroute des Laurentides, sortie #8 au boul. Saint-Martin

QUEBECAIR SURVIVRA

■ Le ministre fédéral des Transports, Jean-Luc Pépin, est prêt à miser sur la restructuration de Quebecair et sur son retour à la rentabilité. «Les propositions formulées par le Québec permettent de penser qu'on pourra faire de Quebecair une entité rentable, et il n'est pas nécessaire de créer Quebecair 2», a-t-il dit à sa sortie des Com-

munes. Son homologue du Québec, Michel Clair, n'a pas caché sa satisfaction de ce que M. Pépin se soit rendu aux arguments du Québec et ait choisi de restructurer la société actuelle plutôt que de mettre sur pied une toute nouvelle entreprise aérienne, ce qui, a-t-il souligné, aurait été catastrophique pour le Québec.

page A 4

**L'INFLATION
TOMBE
SOUS
LES
10%**

page C 1

ÉDITO

**MYSTÈRE
AUTOUR
D'AIR CANADA**

PAR JEAN-GUY DUBUC

page A 6

NOS DÉPUTÉS

**DE LOIN
LES PLUS
INSTRUITS**

page A 10

J'AI PAS DIT
LE DOIGT DE
TRUDEAU ...
J'AI DIT
LE DROIT DE
VETO!



**JERRY LEWIS OPÉRÉ
À COEUR OUVERT**

page B 6

**TABLOID
SPORTS**

**L'ÉTAT DE
NORMAND LÉVEILLÉ
S'AMÉLIORE**

■ Les médecins ont bon espoir que Normand Léveillé, le jeune ailier des Bruins de Boston qui a subi une hémorragie cérébrale à Vancouver le 23 octobre, pourra respirer sans l'aide d'un appareil au début de la nouvelle année. Entre-temps, le jeune homme demeure paralysé du côté droit et incapable de parler.

page 9 photo UPC



**ANDROPOV: RÉDUIRE
DE 25% L'ARSENAL
STRATÉGIQUE**

■ Parlant à l'occasion des célébrations du 60^e anniversaire de l'URSS, le secrétaire général du Parti communiste soviétique, Youri Andropov, a proposé hier aux États-Unis et à l'Otan un accord

«honnête» qui consisterait essentiellement en une réduction de 25 p. cent de l'arsenal stratégique des deux forces en présence.

page A 14

SOMMAIRE

4
Annonces classées C 2, C 10 à C 13 et sports 12
Arts et spectacles
— Informations - B 5 à B 8
— Cinéma - B 9
Carrières et professions C 4, C 5
Décès, naissances, etc. - C 14
Économie - C 1 à C 8
Êtes-vous observateur? - C 11
FEUILLETON - C 11
Horoscope - C 12
Le monde - A 14
Météo - A 2
Mots croisés - C 13
«Mot mystère» - C 13
Quoi faire aujourd'hui - B 9
Télévision - B 6
— Télé-câble - B 8
Tribune libre - A 7
Vivre aujourd'hui - B 1, B 2
— Médecine - B 1

TABLOID SPORTS
Bandes dessinées - 14
Mots croisés - 14

Bonnes et heureuses Fêtes à tous!



La Commission de police obtient le feu vert à Trois-Rivières

■ TROIS-RIVIERES (PC) - Le juge François Lajoie de la Cour d'Appel du Québec a rejeté la requête en ordonnance de sursis déposée par l'Association des policiers de Trois-Rivières.

Les audiences de la Commission de police qui enquête sur certains actes commis par des membres de la sûreté municipale de Trois-Rivières pourront donc reprendre comme prévu le mardi 18 janvier.

Le jugement a été rendu public en fin d'après-midi mardi à Québec.

Le juge Lajoie a entendu l'Association des policiers et pompiers de Trois-Rivières, la Commission de police et les représentants de la ville avant de rendre sa décision.

C'est le 13 décembre que le juge François Lajoie avait pris en délibéré la requête pour ordonnance de sursis déposée par l'Association des policiers et des pompiers de Trois-Rivières.

Par cette procédure, l'Association tentait d'obtenir que la Commission de police du Québec (CPQ) sursoie temporairement à son enquête sur l'admini-

stration et les opérations du corps de police de Trois-Rivières jusqu'à ce que la Cour d'appel ait rendu jugement sur le fond du litige.

Quant à l'appel sur le fond, il porte sur le jugement rendu le 2 décembre dernier par le juge Jacques Lacoursière, de la Cour supérieure dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

L'Association demandait un bref d'évocation pour que le dossier de l'enquête que mène actuellement la CPQ soit transféré à la Cour supérieure.

Elle alléguait que la CPQ excédait sa juridiction en ne permettant pas le contre-interrogatoire des témoins et qu'il s'agissait là d'un déni de justice naturelle qui risquait d'entacher sérieusement l'ensemble du corps policier de Trois-Rivières.

Cette requête a été rejetée par le juge Lacoursière qui a statué que la preuve faite devant lui ne permettait pas d'en arriver à la conviction ferme que la CPQ excédait la juridiction que lui attribue la Loi de police.

La cause avait été portée en appel le 7 décembre.

L'ITALIE ACCUSE LA BULGARIE

L'attentat contre le pape: «Un véritable acte de guerre en temps de paix»

■ ROME (AFP) — Le ministre italien de la Défense, M. Lello Lagorio (socialiste), a levé le voile sur les services secrets italiens pour étayer devant le parlement la mise en cause de la Bulgarie dans trois affaires déstabilisantes, a-t-on relevé hier dans les milieux politiques romains.

Il a accusé la Bulgarie: dans l'attentat contre Jean-Paul II, le trafic de drogue et d'armes entre l'Europe et la Turquie, et les activités du syndicaliste-informateur Luigi Scricciolo.

Si le ministre de la Justice ne pouvait guère lever le secret de l'instruction judiciaire, M. Lagorio n'a pas hésité, quant à lui, à donner pour la première fois des informations des services secrets. La Bulgarie y apparaît comme la grande accusée dans ce que la presse appelle une «guerre larvée».

— L'attentat contre Jean-Paul II représente, selon le ministre, un «véritable acte de guerre en temps de paix», une solution préventive et alternative à l'invasion de la Pologne. C'est aux services secrets italiens que le Turc Ali Agca, arrêté le 13 mai 1981 peu après avoir tiré sur le pape, livre ses confidences le 29 décembre 1981, dans la prison de haute sécurité Castel Piceno.

Ce sont encore les hommes des services secrets (Sismi) qui identifient et localisent en juillet 82 le Turc Bechir Celenk, patron, dit-on, de la mafia de la drogue et des armes. Selon Agca, Celenk lui a proposé, à Sofia en juillet 80, de tuer le pape pour trois millions de dollars. Troisième élément décisif: Agca désigne, sur un album de photographies anonymes d'étrangers élaboré par le Sismi, les portraits des trois Bulgares qui devaient l'assister à Rome (le vice-directeur de la

compagnie Balkan Air Serguei Antonov, arrêté le 25 novembre dernier, le comptable de l'ambassade, Todor Ayvazov, et le secrétaire de l'attaché militaire, Jello Kolev, tous deux rentrés à Sofia).

Détail corroborant, selon le ministre: le Sismi avait une «oreille» sur les messages codés radio en direction de la Bulgarie. Ceux-ci s'intensifiaient à deux reprises: lors de l'attentat contre Jean-Paul II, et lors de l'enlèvement du général américain James Lee Dozier, sept mois plus tard, par les Brigades rouges.

— Le syndicaliste Luigi Scricciolo, responsable des affaires internationales du syndicat UIL (social-démocrate) et à ce titre en contact avec Solidarnosc, est accusé d'avoir établi des contacts entre les Brigades rouges et des agents bulgares, notamment lors de l'enlèvement du général Dozier.

Scricciolo, révèle le ministre, était contrôlé par le Sismi depuis longtemps. C'est sur le même album de photographies qu'Agca qu'il désigne, après son arrestation le 2 février 1982, trois fonctionnaires de l'ambassade de Bulgarie à Rome.

— Le trafic d'armes et de drogue entre l'Europe et la Turquie via Sofia. Le «cerveau» en Italie, le Syrien Henry Arsan, arrêté en novembre dernier, était surveillé par le Sismi depuis 1970, révèle le ministre. Le ministre de la Justice Clelio Darida (démocrate-chrétien) donne d'autres détails: Sofia, qui a refusé toute collaboration dans l'enquête sur le trafic, est en fait le centre névralgique des trafiquants. Aucun ressortissant bulgare n'est directement cité dans l'enquête, mais il apparaît «singulier qu'un mouvement de telles proportions ait pu échapper aux autorités bulgares», souligne le ministre.

Le fisc frappe: \$16,447 d'amende à un fermier

■ Même si les fermiers se plaignent généralement que la terre n'est pas aussi fertile qu'autrefois et que les bêtes elles-mêmes ne produisent pas comme elles avaient l'habitude de le faire, certains n'en réussiraient pas moins à faire assez de profits pour en cacher une partie au fisc.

C'est ce que le ministère fédéral du Revenu a réussi à établir devant le juge Jean Pélouin,

qui a conséquemment condamné M. Paul-Aimé Forcier à \$16,447 d'amende pour avoir omis de rapporter des gains s'élevant à un total de \$139,553, pendant une période de cinq ans, entre 1975 et 1980.

C'est en détruisant une bonne partie des factures portant sur ses ventes de lait et de maïs que le prévenu, de son propre aveu, avait réussi à tromper, pour un temps, les fisc canadien.

LA MÉTÉO			
AUJOURD'HUI: Min.: -15 Max.: -6			
GÉNÉRALEMENT ENSOLEILLÉ			
DEMAIN: PAS DE CHANGEMENT			
Québec			
Albini	Min.	Max.	Aujourd'hui
Alouanois	-18	-8	Ensoleillé
Laurentides	-17	-7	Ensoleillé
Cantons de l'Est	-12	-4	Ensoleillé
Mauricie	-17	-7	Ensoleillé
Québec	-16	-5	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	-18	-9	Ensoleillé
Rimouski	-15	-8	Ensoleillé
Gaspésie	-15	-8	Ensoleillé
Bas-Caraïbe	-15	-8	Ensoleillé
Sept-Îles	-15	-9	Ensoleillé
Canada			
Victoria	Min.	Max.	Aujourd'hui
Edmonton	-11	-8	
Regina	-11	-6	
Winnipeg	-10	-8	
Toronto	-2	0	
Fredericton	-4	0	
Halifax	-1	2	
Charlottetown	-1	2	
Saint-Jean	-3		

La Quotidienne

Tirage d'hier

Numéro-bon

0330

898217

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	- 3	1	Nlle-Orléans	7	19
Buffalo	- 1	0	Pittsburgh	- 2	1
Chicago	- 2	0	S. Francisco	10	16
Miami	9	22	Washington	2	7
New York	- 1	3	Dallas	7	21

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	2	6	Madrid	4	9
Athènes	7	17	Moscou	1	5
Acapulco	26	31	Mexico	9	12
Berlin	2	6	Oslo	- 9	- 6
Bruxelles	1	6	Paris	5	7
Buenos Aires	20	33	Rome	9	15
Copenhague	4	5	Séoul	-10	- 2
Genève	0	11	Stockholm	- 4	- 2
Hong Kong	12	18	Tokyo	10	15
Le Caire	10	19	Trinidad	24	28
Lisbonne	6	9	Vienne	6	8
Londres	6	7			

L'incendie de Caracas: au moins 132 morts

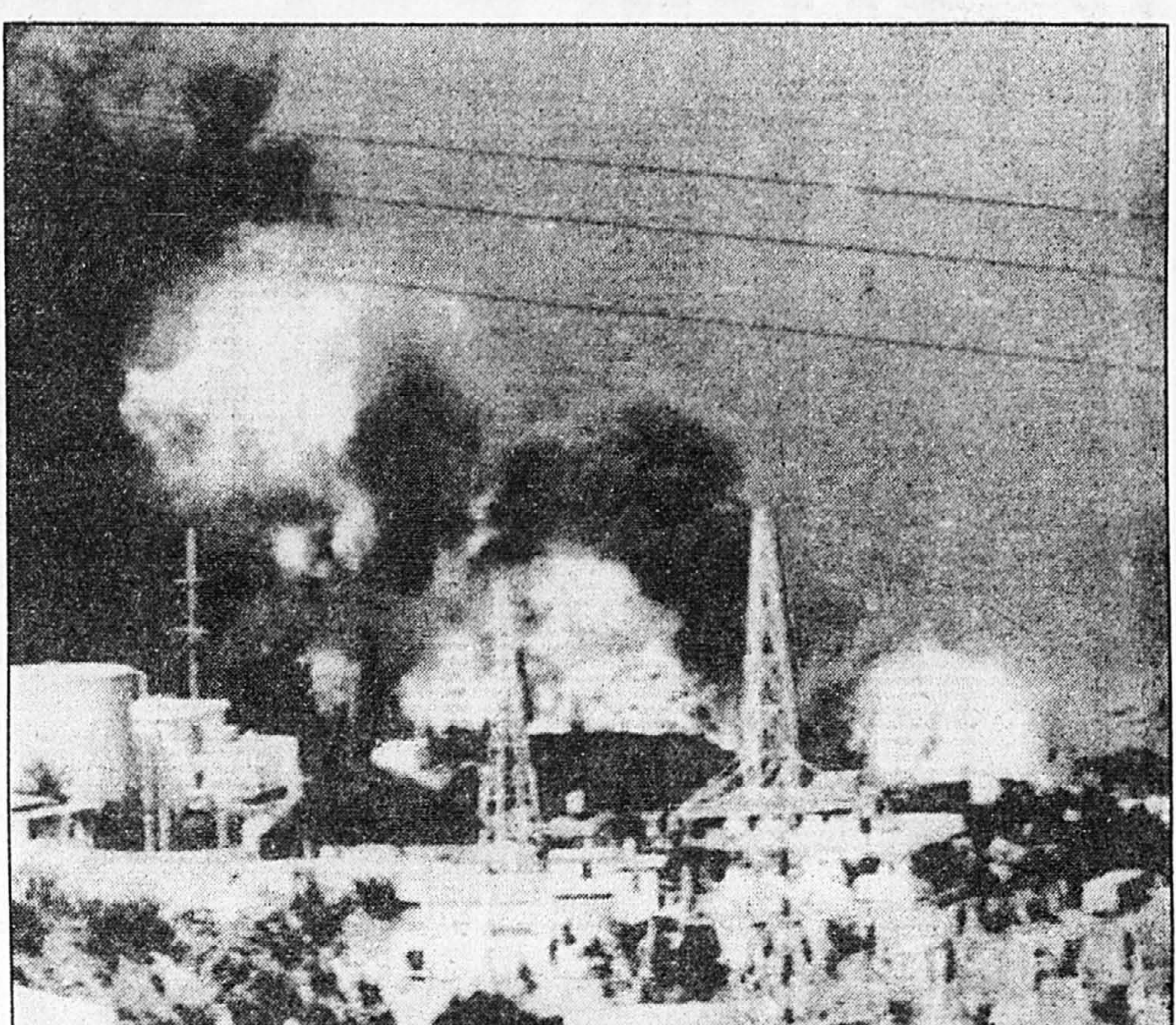
■ CARACAS (AFP) — La découverte hier matin de 26 nouveaux cadavres carbonisés porte à 132 le nombre des victimes de l'explosion d'un réservoir géant de fuel de la centrale thermique de Tacoa, à Arrecife (40 kms à l'ouest de Caracas).

Alors que les pompiers annoncent l'extinction de l'un des foyers d'incendie qui devrait permettre des recherches plus rapprochées d'éventuelles nouvelles victimes, aucun responsable n'avance plus aucun chiffre de bilan définitif.

Les cercueils des 62 pompiers morts lors de la seconde explosion de dimanche ont été ramenés à Caracas où un hommage officiel et public leur a été rendu hier matin.

Trois des quatre journalistes dont les corps ont pu être identifiés ont été transportés dans une chapelle ardente au collège national des journalistes.

Le deuil national de trois jours décrété lundi soir par le président de la république, M. Luis Herrera Campins, la diffusion par toutes les radios de musique classique, inhabituelle en cette période de Noël, plongent Caracas dans un calme inusité.



D'énormes nuages de fumée montent des réservoirs en flammes qui ont fait explosion dimanche, à la centrale thermique de Tacoa, près de Caracas. Le dernier bilan de la tragédie fait état de 132 victimes.

Appel à la discipline

Les amplificateurs des stands de loteries de Noël installés depuis plusieurs semaines à tous les coins de rues ont été mis en sourdine, les marchands de journaux crient moins et les ventes de saps et de décorations se sont fait plus discrets.

Les appels à la discipline lancés à la population de la capitale afin qu'elle consomme moins d'énergie semblent avoir été entendus et l'annonce, hier, de restrictions dans la fourniture d'eau potable a été reçue avec calme.

Un élan de solidarité nationale, amplifié par les chaînes de radios et de télévision, fait affluer vers les survivants de la catastrophe vivres, vêtements et argent. Toutes les personnes déplacées de la zone dangereuse de 20 kilomètres carrés autour de la centrale ont été hébergées.

Après le bilan très lourd, l'heure est désormais aux questions. Il faut déterminer l'erreur qui a provoqué la première explosion tuant les deux premières vic-

times - après l'accumulation de gaz dans un réservoir en cours de remplissage.

Mais il faudra surtout savoir pourquoi les systèmes automatiques de refroidissement des réservoirs, qui auraient dû se déclencher à partir d'une certaine température, n'ont pas ou mal fonctionné.

Avions canadiens prêts à intervenir

Deux avions canadiens équipés de citernes d'une capacité de 5,400 litres, étaient prêts hier, avec leurs équipages canadiens, à participer aux efforts en vue de combattre l'incendie de la centrale thermique. Cependant, sur

ordre du ministre vénézuélien de l'Intérieur ils ont été interdits de vol.

Les deux appareils, des CL-215, sont la propriété d'une société minière vénézuélienne, A.V.G. Ferra Minera, qui s'en sert comme moyen de transport.

Les autorités vénézuéliennes ont demandé à Canadair de dépecher des équipages canadiens spécialisés sur les lieux pour les utiliser comme «extincteurs d'incendie». Or, au moment où les appareils étaient prêts à décoller, la Caracas Electric Co., propriétaire de la centrale en feu, a craint que la mousse que les avions devaient lancer ne touche les câbles à haute tension de la région et ne

plonge ainsi la capitale, Caracas, dans l'obscurité, a déclaré à Montréal, M. Ken Romain, porte-parole de Canadair.

Les pilotes Yves Mahout et Larry Roluf, accompagnés de Robert Auer, directeur des ventes pour l'Amérique du sud de Canadair et Pierre Roy sont partis lundi de Montréal à destination de Caracas à bord d'un avion du ministère canadien de la Défense.

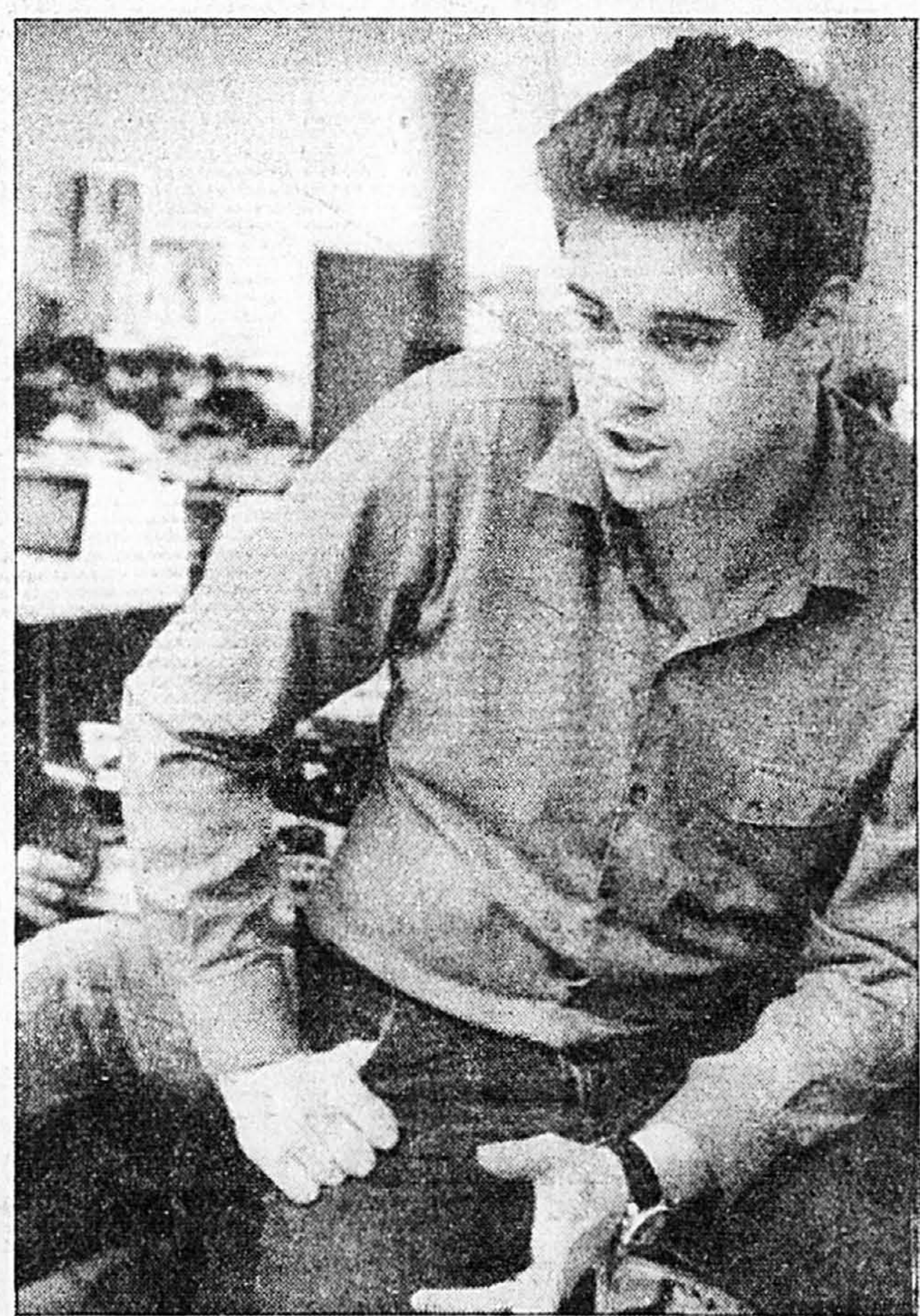
Selon M. Romain, les quatre hommes avaient emmenés avec eux le matériel nécessaire pour convertir les avions en «extincteurs». Les CL-215 sont généralement utilisés pour éteindre des incendies de forêts.

Photographe à la pige emprisonné pour entrave à la police

■ Un photographe à la pige a dû passer une quarantaine de minutes en cellule pour avoir «entravé le travail d'un agent de police» de la Commission de transport de la CUM (CTCUM) lundi midi, en prenant des photographies dans le métro à la suite d'un suicide.

GEORGES LAMON

«Je ne vois pas comment j'ai pu entraver le travail d'un agent de la paix; je n'avais même pas pris de photos à ce moment-là», a expliqué, hier, M. Pierre Obendrauf, photographe pigiste pour la Presse canadienne et différents journaux et magazines, depuis environ deux ans.



M. Pierre Obendrauf, journaliste à la pige depuis deux ans: «On m'a arrêté sans jamais me dire pourquoi.»

Au cours d'une entrevue avec LA PRESSE, M. Obendrauf a expliqué qu'il se trouvait par hasard dans le métro, lundi midi. Comme bien des usagers du métro, il a aperçu un attroupement à la station Berri-DeMontigny, près du quai en direction Beaugrand: quelqu'un venait de se jeter sous les roues de la voiture de tête.

Trois photos

«Je venais de prendre trois photos de la scène, raconte Obendrauf, quand un des agents sur les lieux m'a invité à aller de l'autre côté de la ligne où j'aurais un meilleur angle pour mes photos. Il y avait plein de monde de l'autre côté, poursuit le photographe. Un inspecteur m'a averti de ne pas m'aventurer sur la voie. Un autre agent m'a interdit de prendre des photos. D'ailleurs, je n'en ai pris aucune de ce côté. J'ai eu beau lui demander la raison de cette interdiction mais en vain, finalement, il m'a sommé de le suivre.»

Notre «contrevenant» devait finalement être arrêté et enfermé durant environ 40 minutes dans la cellule du poste, sans pouvoir téléphoner: «Rentre là-dedans», lui aurait lancé l'agent en question en lui faisant ensuite signer un formulaire qui lui enjoignait de comparaître pour identification policière le 25 janvier, et en cour municipale le 23 février, sous l'accusation d'avoir entravé le travail d'un agent de police.

M. Obendrauf a admis être au courant de cette interdiction de prendre des photos dans le métro, pourtant, l'agent qui l'a arrêté, n'a jamais invoqué de règlement comme preuve à l'appui.

«Ce n'est pas la première fois que je prends des photos dans le métro, je ne suis d'ailleurs pas le seul photographe... Je ne recherchais pas le sensationnalisme, mais j'essayais d'avoir des photos différentes.»

Une directive interne

Questionné à ce sujet, le président de la CTCUM (le service des

relations publiques de la CTCUM étant à toutes fins utiles, inexistant) a, pour sa part, signalé à LA PRESSE qu'il n'existait aucun règlement précis sur cette interdiction de prendre des photos dans le métro.

«C'est une ligne de conduite, une directive interne de la CTCUM, a expliqué M. Laurence Hanigan, il s'agit tout simplement d'une mesure de sécurité vis-à-vis des opérateurs de métro. Généralement, les photographes des médias demandent et obtiennent facilement la permission de prendre des photos dans le métro.»

Poursuite de \$199,000 pour la mort de six lions

■ Deux résidents de Sarasota, en Floride, les frères James et Rosaire Mowrey, dompteurs de lions et vedettes connues du cirque, ont enregistré une poursuite de \$199,000, hier, en Cour supérieure de Montréal, contre la compagnie Pitman-Moore, fabricante d'un vermiculite qui se vend en deux variétés différentes, soit le Telmin et le Telmin-B.

Alors que le premier médicament peut apparemment être administré à la plupart des gros animaux, le second se révèle particulièrement toxique pour les félins en général, et les lions en particulier.

Lors de leur passage à Trois-Rivières, avec le cirque Gatini, les frères Mowrey auraient donc acheté, chez un vétérinaire de cette ville, une provision de Telmin-B qu'ils auraient prise pour du simple Telmin, en raison du fait que les deux contenants étaient à peu près identiques et de même couleur: vert.

Deux jours plus tard, toutefois, deux de leurs splendides bêtes mouraient empoisonnées. Au bout de deux autres jours, deux autres succombaient. Puis, le lendemain, une cinquième... Quand à la sixième, sans doute de constitution plus robuste, elle survivait pendant trois mois.

Au manufacturier, les deux dompteurs reprochent donc la négligence dans la mise en marché de ces deux produits différents, mais présentés de façon semblable, et réclament la somme mentionnée, en invoquant évidemment les pertes qu'ils ont subies jusqu'à maintenant et qu'ils subiront également dans l'avenir, en raison de la disparition prématurée de ces félins qu'ils avaient mis six années complètes à dresser, avant de les produire dans l'arène.

Taxi gratuit pour les fêtards

■ La compagnie de taxis La Salle a décidé hier de prendre en charge pendant la nuit de Noël les automobilistes de la métropole qui seraient trop ivres pour rentrer chez eux entre 22h00 et 03h00 du matin.

Sur simple appel téléphonique, les Montréalais qui auront généreusement arrosé leur réveillon bénéficieront d'une course gratuite. Une seule condition: il faudra qu'ils remettent la clé de leur propre voiture au chauffeur de taxi.



Photo La Presse, Réal Saint-Jean

Une erreur d'aiguillage qui révèle l'ampleur de la crise: des milliers de personnes se sont présentées hier, pour recevoir le secours qui leur était destiné par l'Armée du Salut.

Le Noël de la récession: sept mille familles s'adressent à l'Armée du Salut

■ « On a travaillé, puis on a perdu nos jobs. On a des enfants, on veut du manger et du travail... » Cette phrase disait tout aux passants qui s'étonnaient, hier midi, de voir s'élever une file de gens de tous âges qui piétinaient et ceinturaient presque tout un quadrilatère compris entre le boulevard Pie IX, la rue St-Zotique et la 26e avenue, jusqu'à la rue Bélanger, dans le quartier Rosemont.

NICOLE BEAUCHAMP

Ce n'était pas une manifestation. Ce n'était pas non plus le tournage d'une séquence d'un film pour illustrer le « secours direct » à l'époque de la grande dépression. Hier, le service d'aide à la famille de l'Armée du Salut distribuait à 7.000 familles démunies des bons d'achat de nourriture, échangeables dans différentes chaînes d'alimentation, dans sept coins différents de Montréal.

Le Noël de la récession, une réalité aussi crue que le froid humide qui transperçait jusqu'aux os la file d'attente, dévoilait son visage en plein jour. Les années précédentes, l'Armée du Salut postait les bons d'achat, dont la valeur varie de \$10 à \$50 selon la taille de la famille. Cette formule de distribution traditionnelle, à l'abri des yeux indiscrets, a changé cette année à cause des coûts du courrier postal et du retard qu'entraînait le volume des bons vœux épistolaires.

Du 22 novembre au 16 décembre, les citoyens dans le besoin devaient d'abord s'inscrire aux bureaux de l'Armée du Salut pour ensuite aller chercher l'enveloppe à leur nom à l'un des sept points de distribution désigné par l'organisme. Une malencontreuse erreur d'aiguillage s'est produite. Une cohue s'est formée aux abords de la maison de l'Armée du Salut, située sur le boulevard Pie IX où des bénévoles avaient préparé 3.235 enveloppes destinées à autant de familles.

Des centaines de personnes y ont afflué dès six heures, hier matin, devantant de trois bonnes heures l'ouverture des portes de ce point de distribution.

La file s'est allongée au fur et à mesure que l'heure passait. Et l'heure passant, l'impatience gagnait les rangs de gens transis, grelottants, de moins en moins tolérants à l'égard de ceux qui « volaient » les places à la tête de la file au lieu de faire la queue. Bousculades. Dans l'après-midi, les policiers appelés sur les lieux ont formé un cordon pour contenir une foule compacte prête à se ruer dans le petit escalier donnant accès au comptoir de distribution. Là, s'affairaient et se relayaient

des bénévoles qui vérifiaient les pièces d'identification des personnes réclamant leurs bons d'achat. À 15h30, bon nombre d'entre elles patientaient depuis huit heures le matin...

« 80 p. cent des familles sont assistées sociales. L'autre proportion se compose de personnes en attente de prestations d'assurance-chômage. Cette distribution de bons d'achat de nourriture totalise approximativement \$200.000 », a précisé à LA PRESSE le capitaine Michel

Tassé, responsable du service d'aide à la famille. Est-ce un signe de la gravité de la crise? « Sans doute. Cette année, 2.500 familles de plus que l'année dernière se sont inscrites pour recevoir des bons d'achat », a-t-il répondu, laconique.

Cette augmentation de plus de 35 p. cent reflète une situation dramatique. Depuis un an dans la région de Montréal, le nombre d'assistés sociaux grossit au rythme mensuel de plus de 1.000 nouvelles familles dont les

chefs ont épuisé les prestations d'assurance-chômage. Ces familles tombent carrément dans la misère. En août 82, le Conseil national du bien-être social établissait le seuil de la pauvreté à un revenu de \$18.243 pour une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville. Pour une famille de cette taille, l'aide sociale verse \$8.472 par année. Inutile d'insister pour comprendre pourquoi 3.000 personnes ont pataugé des heures durant dans la « slush » pour des bouchées de pain...



Les locataires à l'entresol de l'immeuble en face de la maison de l'Armée du Salut ont improvisé une cantine-café quand ils ont vu la file de gens qui gelaient tout rond. A 50 cents le verre de café, l'adversité pour les uns faisait l'aubaine des autres... En toute complicité...!

Photo Réal Saint-Jean, La Presse

Un sapin du Québec vendu par des détenus en Caroline du Nord

■ RALEIGH, Caroline du Nord (AP) — Le centre carcéral Wake Advancement a fait état, hier, d'une lettre envoyée à des nouveaux mariés de Princeville, au Québec, pour leur expliquer son programme de ventes d'arbres de Noël.

Un représentant de l'établissement pénitentiaire, M. Cecil Alston, a raconté que, parmi les sapins achetés par les détenus pour les revendre, l'un portait une bouillie avec un message rédigé en français.

Dans ce message, qu'on a fait traduire, Mme André Lamontagne signale qu'elle est nouvellement mariée, que son mari a tra-

vailé fort avec son père et son frère pour couper les arbres de Noël et qu'elle aimerait savoir ce qui est arrivé à ce sapin en particulier.

Elle ajoute que l'arbre est « rempli de vert et d'amour du Québec », qu'il « réchauffe les coeurs de tous les enfants, jeunes et vieux » et qu'il « fait naître la joie et le bonheur dans toutes les maisons du monde ».

M. Alston a déclaré que la traduction de la note du Québec a été photocopiée pour être remise à tous ceux qui achèteront un sapin du centre. Cette vente annuelle a pour but de venir en aide aux vieillards.

13 des 48 dépotoirs au Québec présentent des dangers pour l'environnement

■ (PC) — Les résultats d'une étude menée sur les 48 dépotoirs aménagés sur des terrains fédéraux au Québec démontrent qu'au moins 13 d'entre eux présentent des dangers pour la santé et l'environnement.

Ces résultats ont été communiqués hier en conférence de presse par M. George Mezzetta, directeur du Service de protection de l'environnement pour la région du Québec. « Ces 13 sites feront immédiatement l'objet de recherches pour déterminer le niveau de danger et 30 autres dépotoirs seront aussi inspectés plus tard », a déclaré M. Mezzetta.

L'étude, réalisée en cinq mois au coût de \$45.000 par la firme de consultants Lalonde, Girouard, Letendre et Associés, est la première phase d'un pro-

jet entrepris par Environnement Canada pour évaluer l'impact sur l'environnement des dépotoirs disséminés à travers le Canada.

M. Mezzetta a précisé que le taux de danger pour chacun des dépotoirs avait été établi selon la nature et la quantité des rejets, leur site par rapport aux zones résidentielles, aux terrains de jeux, aux ruisseaux et rivières, et aux sources d'eau potable, de même que selon l'état de la flore.

Les réserves

Six des dépotoirs en tête de liste pour une inspection plus approfondie appartiennent au ministère des Affaires indiennes et du Nord et concernent les réserves indiennes des Mohawks de Caughnawaga, près de Montréal, et des Cris et

des Manouans dans le Grand Nord québécois. Selon M. Mezzetta, ces dépotoirs contiennent essentiellement des déchets domestiques. Le problème, selon M. Mezzetta, serait que les Indiens ne se préoccupent guère du fait que des gens de l'extérieur en font également usage.

L'étude révèle d'autre part que trois autres dépotoirs jugés dangereux sont situés sur des propriétés appartenant au ministère de la Défense nationale, soit le camp Bouchard et les bases de Valcartier et Farnham. Le ministère de l'Agriculture n'échappe pas aux résultats de l'étude puisque trois dépotoirs situés sur la ferme expérimentale Grosse Ile, aménagée sur l'île du même nom dans le Saint-Laurent, à 55 kilomètres au nord-est de Québec, entrent

Meurtre d'un commis de dépanneur

■ Un employé d'un dépanneur a été tué lundi soir lors d'une tentative de vol. Claude LaVoie, 23 ans, commis au dépanneur Provi-Soir situé au 12.245 boulevard Laurentien, à Cartierville, a été atteint d'un coup feu à l'épaule droite et est mort peu après son arrivée à l'hôpital de Cartierville. Les policiers André Charette et Gilles Fortin, de l'escouade des homicides, s'occupent de l'affaire.

Il a été établi que le tragique incident s'est produit sans témoin, ce qui fait que la police ne dispose d'aucun indice important pour lancer son enquête.

C'est la deuxième fois, cette année, qu'un commis est tué au cours d'une tentative de vol à main armée dans un dépanneur. Le 27 juillet dernier, lors d'une tentative de vol à main armée dans un dépanneur du Chemin Pincourt, à Mascouche, une caissière de 42 ans, Charlotte Doddridge, avait trouvé la mort. Trois individus ont été reconnus coupables de meurtre au second degré dans cette affaire et condamnés à la prison à la perpétuité.

Pas de jury pour Laurendeau

■ Le journaliste Marc Laurendeau, qui est accusé d'outrage au tribunal, ne pourra pas subir un procès devant jury comme il l'eût souhaité.

Le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure, a rejeté hier, la requête qui s'appuyait sur une disposition de la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés, qui stipule notamment qu'un citoyen a le droit d'être jugé par ses pairs, lorsque la peine maximale prévue pour l'infraction est un emprisonnement de cinq ans ou une peine plus grave.

En présentant la requête, l'avocat du journaliste, Me Jean-Claude Hébert, avait fait valoir qu'une peine d'emprisonnement de cinq ans avait déjà été imposée pour une telle offense par un tribunal de première instance. Par la suite, la Cour d'appel avait ramené cette peine à un an tout en précisant que même si elle était excessive, la peine imposée était légale.

Le juge Rothman est d'avis quant à lui que le procès devant jury ne peut avoir lieu puisqu'il ne s'agit pas d'une offense criminelle à proprement parler. Dans ce cas-ci, la Couronne a utilisé les pouvoirs inhérents à la Cour supérieure, pour maintenir le bon ordre et permettre que le procès se déroule dans le calme et la sérénité.

Les émeraudes demeurent confisquées

■ Deux ressortissants colombiens, John Jairo Bernal et Alfonso Dominguez, qui s'étaient adressés à la Cour supérieure pour faire déclarer que leur intérêt n'était pas affecté par la saisie de trois magnifiques émeraudes par la douane américaine, ont été déboutés hier.

Le juge Anatole Lesyk n'a pas voulu ajouter foi à la version selon laquelle ces trois bijoux n'auraient servi que de garantie collatérale à un prêt de quelque \$3.000 ou \$4.000.

Le juge Lesyk s'est rallié à l'opinion d'un expert qui avait évalué les trois bijoux d'un vert étincelant à plus de \$78.000. Le magistrat a donc décidé que les requérants n'avaient pas démontré qu'ils n'avaient eu quelque rôle à jouer dans les prérogatives de ces bijoux qui demeureront donc sous saisie.

Pépin se ravise: Quebecair survivra et redeviendra rentable

OTTAWA — Satisfait des négociations en cours avec le Québec, le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, a renoncé hier à la liquidation de

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Quebecair. Il s'est dit prêt à miser sur sa restructuration et son éventuel retour à la rentabilité. Les discussions sont suffisamment réalistes pour laisser entrevoir une entente entre les deux gouvernements sur le maintien

de Quebecair telle qu'elle existe maintenant. «Il n'est pas nécessaire de créer Quebecair 2» a-t-il ajouté à sa sortie des Communies. Tout en refusant de révéler l'état des pourparlers au sujet du partage de la dette de la société aérienne, M. Pépin a indiqué qu'un compromis était maintenant possible. Les propositions formulées par le Québec «permettent de penser qu'on peut continuer Quebecair et en faire une entité rentable» a-t-il dit. M. Pépin a reconnu que sa déclaration visait à rassurer les

fournisseurs et clients de cette entreprise. «Le fait de suggérer la création d'une nouvelle société avait créé certaines angoisses» a-t-il dit. Il a réaffirmé sa volonté de voir Air Canada prendre une participation de 50 p. cent des actions du transporteur aérien régional, ce qui l'amènerait normalement à assumer sa part des dettes accumulées. Ce dernier facteur est d'ailleurs le noyau du problème dans les négociations qui se déroulent en ce moment a souligné le ministre.

Aux yeux des dirigeants actuels de Quebecair l'accès à de nouvelles lignes est tout aussi important cependant. «Cette question n'a pas encore été abordée» a dit M. Pépin, mais les lignes que Air Canada possède à l'intérieur du Québec sont sur la table pour négociation. Le ministre a refusé de s'engager sur le sort des employés de Quebecair se bornant à répéter qu'ils bénéficiaient d'une certaine protection. Cela aussi fait partie des discussions actuelles a-t-il conclu.

Clair se réjouit du fait que Pépin se soit rendu aux arguments du Québec

QUEBEC — Le ministre Michel Clair était pour une fois tout souriant en parlant du dossier Quebecair, hier, alors qu'il commentait la déclaration faite à Ottawa par le ministre Pépin. C'est bien sûr une bonne nouvelle pour le gouvernement, a-t-il dit, mais aussi pour les employés de Quebecair qui craignaient pour leur emploi, ainsi que pour les fournisseurs et les créanciers.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Le ministre se réjouit du fait que M. Pépin se soit rendu aux arguments de Québec et ait choisi de restructurer l'actuel Quebecair plutôt que de mettre sur pied une toute nouvelle société

aérienne. Cette hypothèse aurait été catastrophique pour le gouvernement québécois, qui se serait vu dans l'obligation d'investir de nouvelles sommes dans cette société en plus de supporter de lourdes pertes dans la faillite de Quebecair qui serait alors devenue inévitable. Jusqu'à maintenant, Québec a investi \$15 millions dans le transporteur aérien, lui a prêté \$5 millions (et le ministre est autorisé à en prêter quelque six autres) et a garanti des prêts pour \$7,5 millions. Sans compter les engagements pris à l'égard des actionnaires. Même si les négociations ne sont pas terminées entre les deux gouvernements sur la façon de

rebâtir Quebecair, M. Clair souligne plusieurs points positifs dans la déclaration du ministre fédéral. D'abord, il est acquis que les prêts consentis par Québec pourront être remboursés, quoiqu'il reste possible qu'une certaine somme soit convertie en nouveaux investissements. Le fait que sa survie soit assurée va également faciliter les relations de Quebecair avec ses créanciers, lesquels refusaient tout crédit à une société qui semblait virtuellement en faillite depuis que M. Pépin avait mis de l'avant l'idée de Quebecair 2. Enfin, l'adjudication de nouvelles lignes à la société québécoise (ou la cessation de la concurrence sur d'autres) était, selon le ministre, une condition sine qua non

de sa rentabilisation. Que M. Pépin ait insisté pour parler de lignes intérieures ne l'inquiète nullement, puisque c'est justement ce que Quebecair demande. C'est son réseau de base qui est actuellement non-rentable, rappelle le ministre, et c'est à ce niveau que des solutions doivent d'abord être apportées. M. Clair n'a par contre pas voulu révéler quoi que ce soit sur le contenu de la négociation, faisant état d'une entente à cet effet avec M. Pépin. Mais on sait qu'elles se poursuivent et que le climat est fort bon. Au point où M. Clair parle d'un règlement possible avant la fin de l'année même s'il est plus probable qu'on doive attendre encore quelques semaines.

DÉSASTRES MARITIMES

Le Canada ne possède aucun plan d'urgence

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Défense Gilles Lamontagne et les autorités militaires chargées des opérations de recherches et sauvetage ont admis, hier, qu'il n'existe aucun plan d'urgence traitant des grands désastres maritimes.

M. Lamontagne et le major-général Paul Manson ont conclu que l'on n'aurait rien pu faire pour sauver les 84 membres d'équipage qui ont péri en février dernier sur la plateforme pétrolière «Ocean Ranger» au large de Terre-Neuve.

Le maj.-gén. Manson, chef des opérations aériennes, a déclaré en conférence de presse qu'il fallait mettre au point un plan général pour secourir les personnes provenant de navires coulés ou d'avions tombés en mer.

Mais M. Lamontagne a déclaré aux Communes qu'aucune date limite n'avait été fixée pour mettre ce plan au point. Le député conservateur James McGrath a expliqué dans une interview que l'indifférence du ministre était une mince consolation pour les 2.500 personnes qui travaillent en mer sur les plateformes de forage ou pour les familles des 84 victimes. **Accusations** M. McGrath, qui représente la circonscription de Saint-

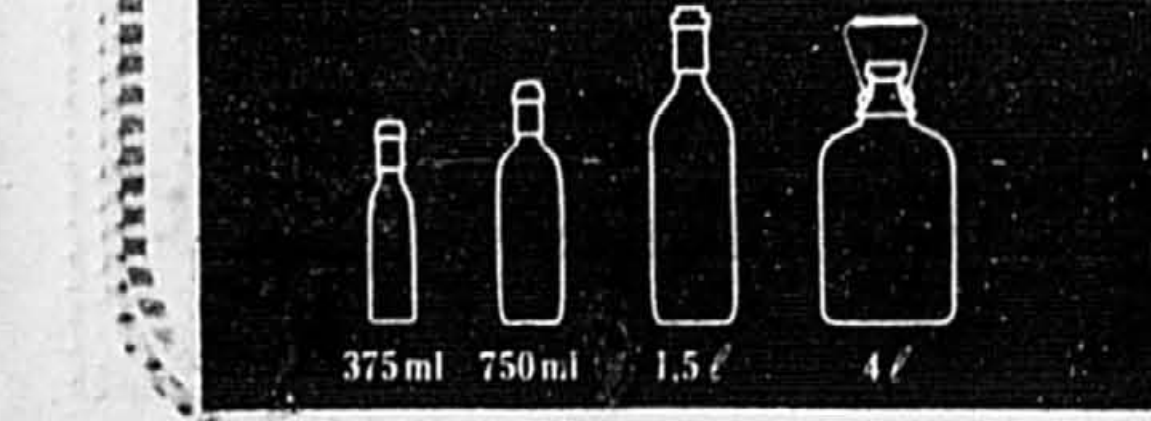
Jean-Est où vivent de nombreuses familles dont les membres travaillaient sur «Ocean Ranger», a accusé les autorités fédérales de tenter d'effacer leurs traces dans la tragédie de la plateforme. «Si cela n'est pas de la négligence criminelle, alors je ne sais pas ce que c'est», a dit M. McGrath en dehors des Communes. Un rapport établi par trois ministères et publié lundi donne à entendre que la politique concernant les recherches et opérations de sauvetage est confuse et inopérante et qu'une nette amélioration s'impose. On ajoute qu'un plan en cas d'imprévu est nécessaire pour s'occuper des grands désastres maritimes. M. Lamontagne a déclaré qu'il existait des mesures temporaires et il s'est dit confiant que l'on pourrait répondre à tous les appels de détresse. M. Lamontagne a déclaré aux Communes qu'il insistera auprès du cabinet pour que des mesures soient prises pour confier à son ministère tous les fonds destinés aux recherches et opérations de sauvetage. La Défense contribue actuellement \$74 millions et les Transports \$60 millions au programme de recherches et opérations de sauvetage qui s'élève à \$134 millions.



Des suggestions pour le temps des Fêtes.

Tous ces vins importés sont mis en bouteilles ici même par la cave à vin des Québécois.

	Veau et volaille				Poisson et crustacés				Boeuf et plats en sauce				Entrées et viandes froides			
Vins rouges secs	375 ml	750 ml	1,5 l	4 l	375 ml	750 ml	1,5 l	4 l	375 ml	750 ml	1,5 l	4 l	375 ml	750 ml	1,5 l	4 l
FEU FOLLET; souple et léger	—	□ 3,80\$	—	□ 17,45\$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 3,80\$	—	□ 17,45\$
LE GALANT; corsé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 3,80\$	—	□ 17,45\$	—	—	—	—
RÉSERVE DU CELLIER; légèrement fruité	□ 2,40\$	□ 4,20\$	□ 8,20\$	□ 19,30\$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CUVÉE DES PATRIOTES; légèrement fruité	□ 2,50\$	□ 4,40\$	□ 8,55\$	□ 20,20\$	—	—	—	—	□ 2,50\$	□ 4,40\$	□ 8,55\$	□ 20,20\$	—	—	—	—
DON QUICHOTTE, RIOJA, D.O.; goût de boisé	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 2,50\$	□ 4,40\$	—	—	—	—	—	—
L'ESCALE; souple et corsé	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 2,50\$	□ 4,40\$	□ 8,55\$	□ 20,20\$	—	—	—	—
VALPOLICELLA, D.O.C.; léger et fruité	□ 2,50\$	□ 4,40\$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 2,50\$	□ 4,40\$	—	—
CHIANTI, D.O.C.; légèrement corsé	□ 2,65\$	□ 4,65\$	—	—	—	—	—	—	□ 2,65\$	□ 4,65\$	—	—	—	—	—	—
DOMAINE DE SAINT-BÉNÉZET, COSTIÈRES DU GARD, V.D.Q.S.; corsé et charnu	—	□ 4,65\$	□ 9,10\$	—	—	—	—	—	—	□ 4,65\$	□ 9,10\$	—	—	□ 4,65\$	□ 9,10\$	—
CORBIÈRES, V.D.Q.S.; corsé et charnu	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 2,70\$	□ 4,70\$	□ 9,20\$	—	□ 2,70\$	□ 4,70\$	□ 9,20\$	—
DÃO, R.D.; goût velouté	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 2,70\$	□ 4,70\$	—	—	—	—	—	—
DOMAINE PRAT-MAJOU 1981, MINERVOIS, V.D.Q.S.; souple, à l'arôme fruité	—	□ 4,75\$	□ 9,25\$	—	—	—	—	—	—	□ 4,75\$	□ 9,25\$	—	—	□ 4,75\$	□ 9,25\$	—
LE SIEUR DE BERGERAC, BERGERAC, A.C.; légèrement corsé et fruité	—	□ 5,20\$	□ 10,15\$	—	—	—	—	—	—	□ 5,20\$	□ 10,15\$	—	—	—	—	—
CÔTES DU RHÔNE, A.C.; corsé	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 3,15\$	□ 5,50\$	□ 10,75\$	—	—	—	—	—
BORDEAUX, A.C.; souple et léger	□ 3,40\$	□ 5,95\$	□ 11,60\$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 3,40\$	□ 5,95\$	□ 11,60\$	—
CHÂTEAU DE NÈGRE PEYRE 1979, BORDEAUX, A.C.; charnu, au bouquet fruité	—	□ 5,95\$	□ 11,60\$	—	—	—	—	—	—	□ 5,95\$	□ 11,60\$	—	—	□ 5,95\$	□ 11,60\$	—
DOMAINE DE LAGRANGE 1979, BORDEAUX, A.C.; corsé, au bouquet de boisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 5,95\$	□ 11,60\$	—	—	—	—	—
CHÂTEAU DU HAUT MARQUISAT 1980, CÔTES DE BOURG, A.C.; souple et franc	—	□ 6,45\$	□ 12,60\$	—	—	—	—	—	—	□ 6,45\$	□ 12,60\$	—	—	□ 6,45\$	□ 12,60\$	—
CHÂTEAU DE CLARY 1979, LIRAC, A.C.; franc, au bouquet léger	—	□ 6,75\$	□ 13,15\$	—	—	—	—	—	—	□ 6,75\$	□ 13,15\$	—	—	□ 6,75\$	□ 13,15\$	—
MÂCON, A.C.; fruité	□ 3,90\$	□ 6,80\$	□ 13,30\$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CHÂTEAU DE RESPIDE 1979, GRAVES, A.C.; typé, au bouquet fin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 7,25\$	□ 14,10\$	—	—	—	—	—
NUIT DE LA ST-JEAN, BEAUJOLAIS, A.C.; arôme fruité	□ 4,20\$	□ 7,35\$	□ 14,35\$	—	—	—	—	—	□ 4,20\$	□ 7,35\$	□ 14,35\$	—	□ 4,20\$	□ 7,35\$	□ 14,35\$	—
SAINT-ÉMILION, A.C.; corsé	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 4,60\$	□ 8,10\$	□ 15,80\$	—	—	—	—	—
CHÂTEAU CÔTES DE MOUCHET 1979, PUISSEGUIN-SAINT-ÉMILION, A.C.; bouquet frais et fin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 8,40\$	□ 16,40\$	—	—	—	—	—
CHÂTEAU DU TREMBLE 1981, BEAUJOLAIS-SUPÉRIEUR, A.C.; franc et léger	—	□ 8,45\$	□ 16,50\$	—	—	—	—	—	—	□ 8,45\$	□ 16,50\$	—	—	□ 8,45\$	□ 16,50\$	—
CHÂTEAU D'ARCINS 1979, HAUT-MÉDOC, A.C.; charnu, au bouquet de boisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	□ 8,95\$	□ 17,45\$	—	—	—	—	—
Vins blancs																
PERCE-NEIGE; sec, très légèrement fruité	—	—	—	—	—	□ 3,80\$	—	□ 17,45\$	—	—	—	—	—	□ 3,80\$	—	□ 17,45\$
RÉSERVE DU CELLIER; sec et frais	—	—	—	—	□ 2,40\$	□ 4,20\$	□ 8,20\$	□ 19,30\$	—	—	—	—	□ 2,40\$	□ 4,20\$	□ 8,20\$	□ 19,30\$
CUVÉE DES PATRIOTES; sec, au goût léger	—	—	—	—	□ 2,50\$	□ 4,40\$	□ 8,55\$	□ 20,20\$	—	—	—	—	□ 2,50\$	□ 4,40\$	□ 8,55\$	□ 20,20\$
SOAVE, D.O.C.; sec, au goût léger	—	—	—	—	□ 2,55\$	□ 4,50\$	—	—	—	—	—	—	□ 2,55\$	□ 4,50\$	—	—
BORDEAUX, A.C.; sec et délicatement fruité	—	—	—	—	□ 2,70\$	□ 4,70\$	□ 9,20\$	—	—	—	—	—	□ 2,70\$	□ 4,70\$	□ 9,20\$	—
CHÂTEAU DE GOËLANE 1981, ENTRE-DEUX-MERS, A.C.; léger, à l'arôme fruité	—	—	—	—	—	□ 5,75\$	□ 11,20\$	—	—	—	—	—	—	□ 5,75\$	□ 11,20\$	—
CUVÉE FRÉDÉRIC; demi-sec, très fruité	—	—	—	—	□ 3,35\$	□ 5,95\$	—	—	—	—	—	—	□ 3,35\$	□ 5,95\$	—	—
DOMAINE DE LA LOGE 1980, MUSCADET DE SEVRE & MAINE, A.C.; souple et plaisant	—	—	—	—	—	□ 7,15\$	□ 13,95\$	—	—	—	—	—	—	□ 7,15\$	□ 13,95\$	—



La gamme complète de ces différents formats est offerte exclusivement dans toutes les succursales de la cave à vin des Québécois.



Et rappelez-vous: la modération a le meilleur goût.
Société des alcools du Québec
La cave à vin des Québécois

REPRISE DU DÉBAT CONSTITUTIONNEL

Les premiers ministres convoqués pour les 15 et 16 mars

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pierre Trudeau a invité ses dix homologues provinciaux ainsi que les leaders des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et les représentants des organisations nationales des autochtones à une conférence constitutionnelle à Ottawa les 15 et 16 mars prochain.

Cette conférence devra se pencher sur la définition des droits des autochtones à inscrire dans la Constitution et doit, en vertu de l'article 37 de la Loi constitutionnelle de 1982, avoir lieu avant le 17 avril 1983. M. Trudeau souligne que des réunions préparatoires entre les fonctionnaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et les associations autochtones ont proposé que la conférence se tienne à Ottawa les 15 et 16 avril prochain. «La possibilité de la tenir à Yellowknife a été sérieusement envisagée, mais des considérations relatives aux coûts et au transport dans les conditions rigoureuses de l'hiver ont amené le gouvernement à conclure que cette possibilité comportait trop de risques», écrit M. Trudeau.

La conférence aura donc lieu au Centre de conférences à Ottawa, le site des derniers pourparlers constitutionnels. La conférence doit nécessairement traiter des questions des droits des autochtones mais elle pourra également traiter d'autres sujets d'ordre constitutionnel. Le gouvernement fédéral a, cependant, laissé entendre qu'il appartiendrait au Québec — la seule province à n'avoir pas ratifié l'accord constitutionnel intervenu entre Ottawa et les neuf autres provinces — de demander que des questions telles que la modification de la formule d'amendement soient inscrites à l'ordre du jour de cette conférence.

Le premier ministre René Lévesque ne faisait aucune allusion à cette conférence dans la lettre qu'il faisait parvenir à M. Trudeau la semaine dernière, lettre à laquelle M. Trudeau n'a pas encore répondu.

Feu vert au programme « Relai »

Le conseil des ministres du Québec a entériné un accord conclu avec Ottawa dans le cadre du programme « Relai », entente qui se traduira par l'injection de \$220 millions pour la création d'emplois dans la province. Ottawa versera \$170 millions et Québec \$50 millions en vertu de l'accord négocié par le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, Lloyd Axworthy, et le ministre québécois de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, Pierre Marois. Les subventions seront notamment octroyées aux municipalités en vue de créer des emplois pour ceux qui ne peuvent plus recevoir de prestations d'assurance-chômage.

JEAN CHRÉTIEN APRÈS LA RÉUNION DE L'OPEP

Pas de changement dans nos revenus pétroliers

■ Pour les pays producteurs de pétrole, la réunion de Vienne n'entraînera pas de baisse dans les revenus pétroliers du gouvernement d'Ottawa.

GILLES PAQUIN
(de notre bureau d'Ottawa)

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Énergie, Jean Chrétien, aux journalistes qui le questionnaient à la sortie de la Chambre des Communes pour connaître ses réactions à la suite de la rencontre des pays de l'OPEP.

«De ce que l'on peut comprendre de leur entente, le prix international se maintiendra toute l'année à \$34 le baril, et c'est exactement le scénario que nous vous envisage», a affirmé M. Chrétien.

«Nos revenus seront conformes cette année à nos prévisions», a-t-il ajouté. Mais, si le prix interna-

tional devait baisser sous les \$34 le baril, alors les recettes d'Ottawa baisseront, a indiqué M. Chrétien.

Il n'a pas voulu, par contre, préciser de combien les recettes de l'État diminueraient si l'accord flou entre les membres de l'OPEP devait conduire à une baisse du prix de l'or noir sur les marchés internationaux.

«Pour le moment, cela ne serait que pure spéculation», a dit le ministre Chrétien.

L'accord entre le fédéral et la province de l'Alberta, qui se terminera en 1986, prévoit qu'Ottawa retirera \$36 milliards en revenus pétroliers sur une période de cinq ans.

Cette entente prévoit aussi que le prix du pétrole canadien ne doit pas dépasser 75 pour cent du prix mondial. Selon le ministre, le prix canadien est inférieur à ce niveau présentement.

«C'est en juillet prochain, lors de la prochaine hausse, que le prix domestique atteindra le niveau de 75 pour cent», a affirmé le responsable fédéral de l'Énergie.

Le prix canadien augmentera à deux occasions en 1983, soit en janvier et juillet prochain. La hausse de \$4 le baril, à chaque occasion, se répercutera deux mois plus tard sur les consommateurs. M. Chrétien a rappelé que les automobilistes ne connaîtront qu'une hausse de deux cents le litre, l'an prochain.

A compter de janvier prochain, les producteurs canadiens recevront \$29.75 pour un baril de pétrole.

Par la suite, l'accord entre Ottawa et l'Alberta prévoit qu'à tous les six mois, et ce jusqu'en juillet 1986, le pétrole augmentera de \$4 le baril. Sans jamais, toutefois, dépasser 75 pour cent du niveau mondial.



photothèque LA PRESSE
Jean Chrétien

CHARTRE DES DROITS Ottawa financera les contestations

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral financera les contestations juridiques fondées sur les articles 16 à 23 de la Charte canadienne des droits qui traitent des questions linguistiques.

C'est ce qu'a annoncé hier le secrétaire d'État Serge Joyal qui prévoit consacrer quelque \$150,000 à ce programme au cours de la prochaine année.

Ces contestations juridiques pourront mettre en cause tant le gouvernement fédéral que les provinces, en ce qui concerne les droits du français et de l'anglais au sein des institutions fédérales ou l'accès à l'éducation dans la langue des minorités.

M. Joyal a précisé qu'il s'agissait, en fait, d'étendre un programme qui existe depuis 1978 et en vertu duquel Ottawa finançait les contestations juridiques fondées sur les articles 93 et 133 de la constitution.

«Le gouvernement canadien rend donc possible le financement d'actions dirigées contre lui», a déclaré M. Joyal, rappelant que cela était jusqu'à maintenant impossible et qu'il avait eu lui-même à s'adresser au public pour obtenir des fonds alors qu'il était procureur dans la cause des «Gens de l'air» contre Air Canada en 1976.

Comme «il est un peu odieux de faire prendre au gouvernement la décision de qui va le poursuivre», M. Joyal a annoncé la mise sur pied d'un comité consultatif qui devra se prononcer sur le bien fondé des contestations pour lesquelles on demandera l'aide d'Ottawa.

Ce comité, qui sera formé de juristes du ministère fédéral de la Justice et de représentants du Barreau canadien, statuera sur le mérite légal d'obtenir la décision d'un tribunal et n'aura pas à définir de politiques.

Un budget de \$150,000 a été prévu pour ce programme cette année à même les fonds du Secrétariat d'État et cette somme pourrait être augmentée si cela devenait nécessaire.

En se basant sur l'expérience des années précédentes, M. Joyal



photothèque LA PRESSE
Serge Joyal

croit cependant que cette somme devrait être suffisante.

Déjà, le ministère de M. Joyal a financé pour quelque \$45,000 un groupe franco-ontarien qui se rendra devant les tribunaux pour faire interpréter l'article 23 de la constitution.

On voudra obtenir une définition plus précise de ce qu'est un «établissement d'enseignement» et quel contrôle la minorité pourra exercer sur la gestion de tels établissements.

De plus, un tribunal devra se prononcer sur le nombre d'enfants nécessaires pour permettre un financement public des écoles dans la langue de la minorité, l'article 23 établissant ce droit «lorsque le nombre de ces enfants le justifie».

Coupure de 40% de la production française de R.-C. à Toronto

■ La direction de Radio Canada a annoncé hier qu'à partir du 3 janvier 1983, toute la production locale faite à Toronto sera coupée de 40 p. cent sur le réseau français. Plusieurs considèrent cette coupure comme étant dramatique car, pour un grand nombre de franco-ontariens, Radio Canada est la seule source d'informations et de nouvelles en français.

Or, c'est surtout le domaine de l'information qui est touché. Sur les 370 minutes par semaine produites à Toronto, il n'y a qu'une émission de 30 minutes qui ne soit pas des informations ontariennes et des affaires publiques. La coupure de 40 p. cent signifie que 150 minutes par semaine seront coupées. Ainsi, l'émission quotidienne «Ce soir» qui dure 60 minutes ne du-

ra plus que 30 minutes dont sept qui viennent de Montréal.

Des coupures de personnel complètent ce sombre tableau: sept personnes sont immédiatement congédiées: deux réalisateurs, deux annonceurs, une assistante à la réalisation, un chercheur et un cameraman.

Déjà la direction nationale de Radio Canada avait récemment prévenu les régions qu'elle ne tolérerait plus de déficit. Et, à Toronto, pour la radio (CJBC) et pour la télévision (CBLFT) ensemble, le déficit prévu pour l'exercice en cours qui se termine à la fin du mois de mars est de \$100,000.

Par ailleurs, pour le prochain exercice financier, l'augmentation globale pour le réseau français de Radio Canada à l'échelle nationale ne sera que de 4,85 p. cent.

SIX ET CINQ P. CENT

Le Congrès du travail aurait abandonné son projet de grève

■ OTTAWA (PC) — Selon des membres de son conseil, le Congrès du travail du Canada a abandonné le projet d'une grève générale au pays en 1983, pour protester contre le «six et cinq pour cent».

Ces membres ont exigé l'anonymat, car le président du CTC, M. Dennis McDermott, leur a formellement interdit de parler de cette question avec des représentants des médias ou de simples syndiqués.

L'idée d'une grève générale a été lancée au congrès national du CTC de mai, mais elle a été écartée plus tard, sans bruit, par les 32 membres du conseil.

A l'exception probable de fonctionnaires du Québec, a prédit un membre du conseil, il n'y aura pas de grandes manifestations au Canada.

Les deux millions de membres du CTC, a-t-il expliqué, déploient déjà suffisamment d'efforts pour simplement «maintenir leur tête au-dessus de l'eau».

«M. McDermott a dit que si nous faisons savoir que nous avons reculé, a signalé un membre du conseil, les libéraux se vengeraient dans la fonction publique, et pas longtemps après dans le secteur privé également.»

Les librairies pourront ouvrir les dimanches

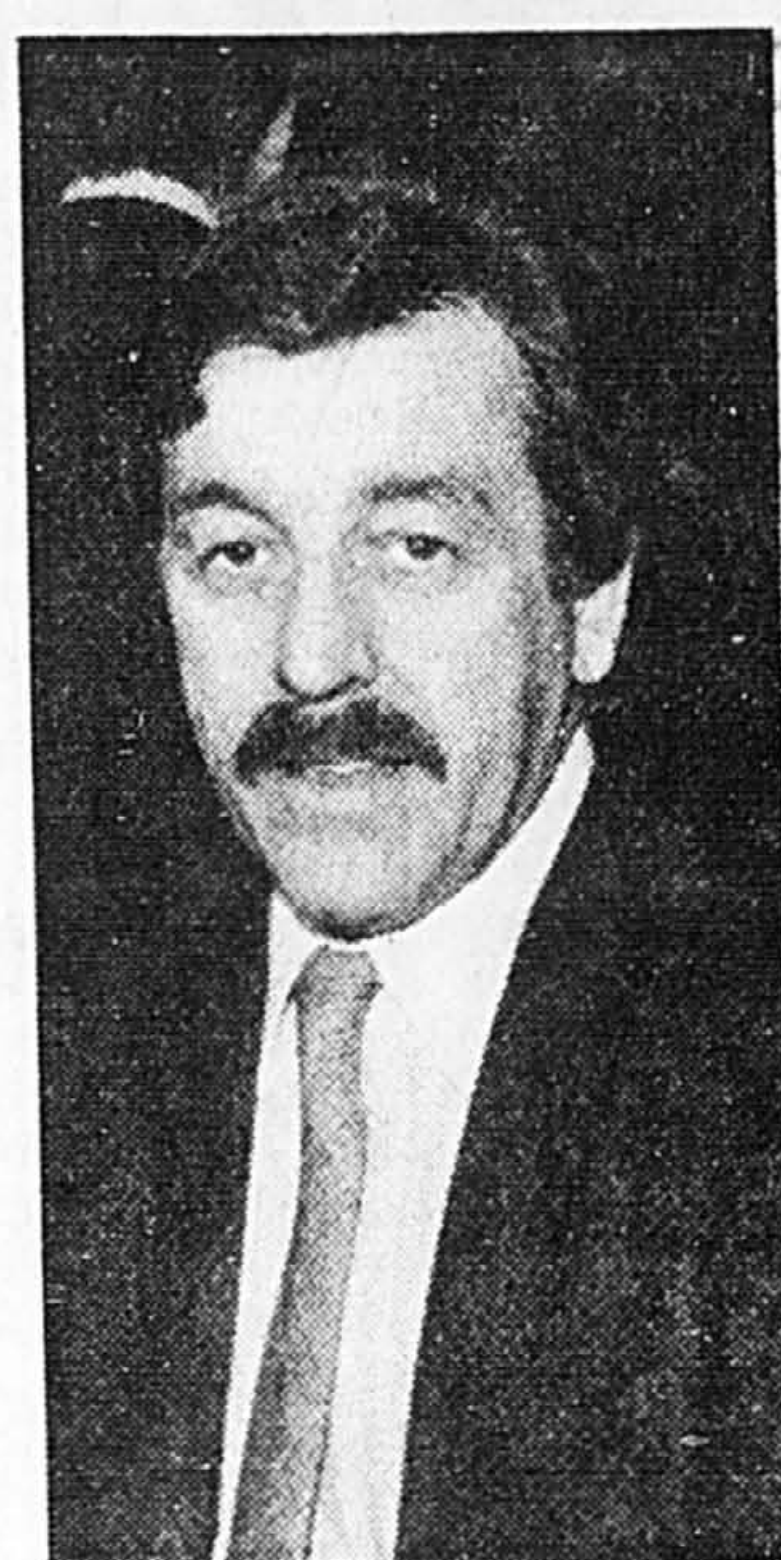
■ QUÉBEC — Les librairies n'ont plus besoin de vendre des légumes pour faire le commerce du livre le dimanche. En effet, dans la foulée des législations adoptées à toute vapeur en fin de session à l'Assemblée nationale, les ministres de la Justice et des Affaires culturelles, MM. Marc-André Bédard et Clément Richard, ont fait adopter un amendement au projet de loi omnibus 101 afin de permettre à toutes les librairies du Québec d'ouvrir le dimanche.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
(de notre bureau de Québec)

En annonçant hier la nouvelle qui était passée inaperçue le ministre Richard a signalé que cette nouvelle disposition de la loi répond non seulement aux désirs des citoyens et des libraires, mais également à un besoin culturel pressant pour les Québécoises et les Québécois.

On se souvient que le libraire Pierre-Roger Nadeau du Palais du livre de Montréal avait décidé de fermer pendant deux mois son établissement cet automne après avoir été traduit en Cour municipale une quinzaine de fois sous l'accusation d'avoir enfreint la loi du dimanche. Il l'avait rouvert au début du mois de décembre en utilisant un subterfuge, la vente des légumes comme s'il s'agissait d'un dépanneur.

M. Nadeau n'était pas le seul à demander une libéralisation des heures d'affaires des libra-

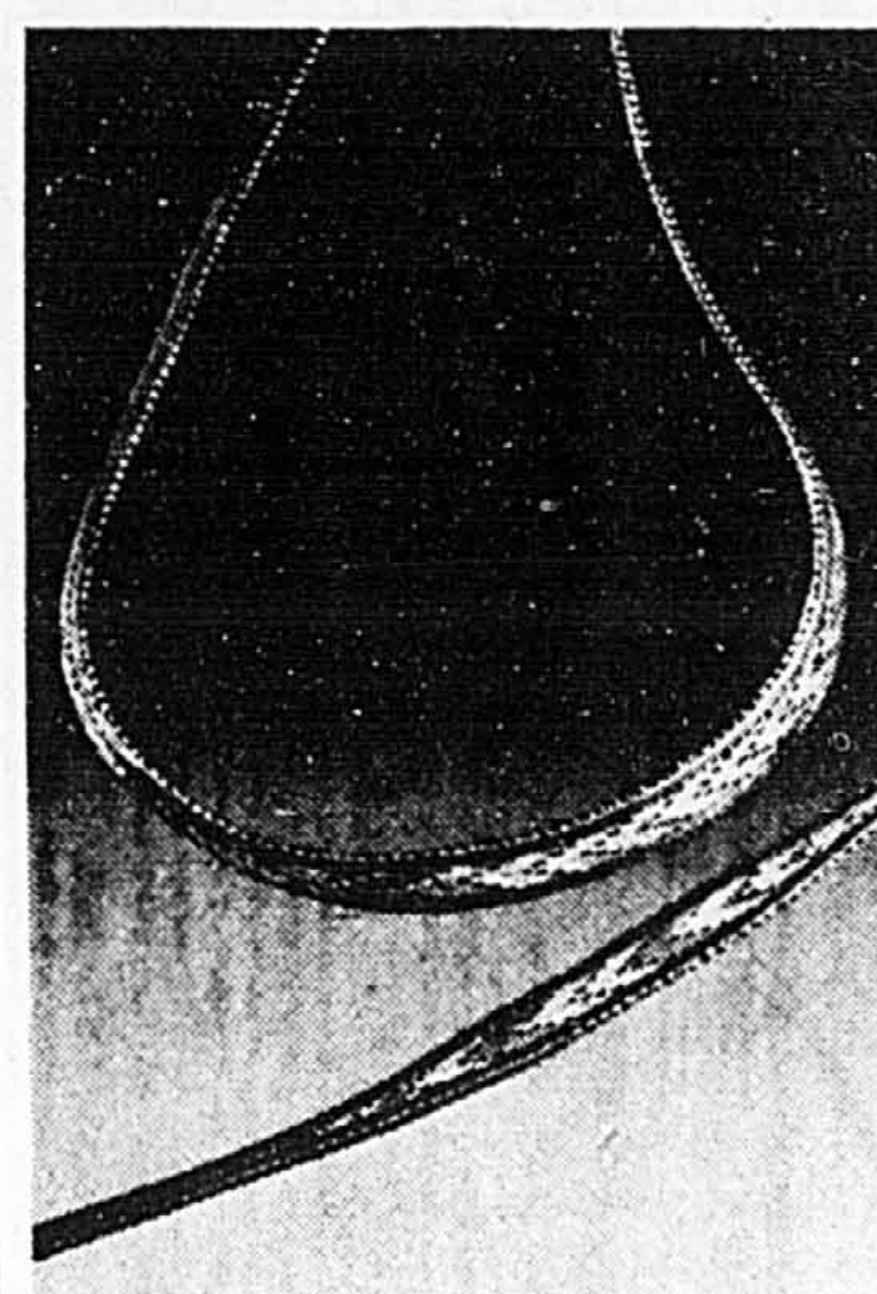


photothèque LA PRESSE
Clément Richard

ries au Québec puisque 45,000 citoyens avaient déjà signé une pétition en ce sens. De plus, l'Association des libraires du Québec avait donné son aval en 1980 à un adoucissement de la loi à ce chapitre.

Il n'est pas impossible que cette libéralisation des heures d'affaires à l'intention des librairies puisse s'étendre à d'autres secteurs commerciaux dans les prochaines années puisque de nombreux commerçants font des pressions auprès du législateur afin qu'il revise la loi à cet égard.

'Unique'



C'est le mot choisi pour ce collier en or tricolore. Cette création italienne marie l'or jaune, rose et blanc 14kt dans un bijou vraiment prestigieux. 850\$. Le bracelet assorti à 425\$ sied aux poignets les plus fins. Des bijoux Mappins uniques des ateliers de maîtres.

JOAILLIERS
Mappins

Plus que jamais, plus pour votre argent.

• 1000 ouest, rue Sainte-Catherine
• Carrefour de l'Estrie • Galeries Chagnon

Début mercredi le 22

SOLDE

CHIC... CHIC... CHIC...

D'APRÈS NOËL

33 1/3%

Rabais jusqu'à

Bovet

CARREFOUR LAVAL • GALERIES D'ANJOU • PROMENADES ST-BR UNO • LES TERRASSES • 4475 EST, BOUL. METROPOLITAIN

P.S. Léger supplément pour les retouches sur ces spécimens. Fins de séries. Pas toutes les tailles dans tous les styles.

COMPLETS
PANTALONS

CHEMISES SPORT
ROBES DE CHAMBRE
COUPE-VENT DOUBLÉS
CHEMISES HABILLÉES
CHANDAILS ET VESTES
PEAUX DE MOUTON
VESTONS SPORT
CANADIENNES
PALETOTS
PYJAMAS

Giroux & Des Lauriers INC.

6914, RUE SAINT-HUBERT 273-2813 METRO JEAN-TALON

1500 EST, RUE MONT-ROYAL 521-3164 METRO MONT-ROYAL

4029, RUE ONTARIO 521-9414 METRO PIE-IX

VENTE

DE BOTTES D'HIVER

25%

DE RABAIS

Choix de bottes de toilette pour hommes et femmes.

Profitez d'un très beau choix de derniers modèles, couleurs, première qualité et de marques réputées.

Ne manquez pas cette vente.

PERSONNEL COMPÉTENT POUR VOUS SERVIR
Chèque personnel accepté
Ouvert jusqu'à 21h cette semaine

CHARGES VISA MasterCard

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Mystère autour d'Air Canada

Dans le dossier Québécois, le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, a d'abord semblé agir avec une excessive lenteur. Il a fallu une enquête journalistique pour saisir la complexité du problème et pour comprendre les hésitations du ministre. Finalement, l'offre qu'il a faite à la société québécoise est devenue transparente parce que libérée du mystère qui entourait le problème depuis trop longtemps. (On commentera, dans les jours qui viennent, les derniers développements de cette longue histoire.)

La même transparence serait appréciée dans un autre dossier qui présentement fait la manchette: le choix qu'a fait la société Air Canada de la «Place Beaver Hall» (quel nom affreux!) pour y déplacer son siège social. Là aussi, un certain mystère demeure, malgré les affirmations faites de part et d'autre. Et il va bien falloir que M. Pépin nous en dise davantage pour que l'intelligence des observateurs et même de tous les contribuables soit le moins respectée. En tout cas, plus qu'elle ne l'est présentement.

M. Pépin aurait toutes les bonnes raisons d'intervenir dans ce débat: il s'est déjà engagé dans des questions similaires et de moindre importance. Il faut se rappeler la décision de Via Rail, il y a quelques mois, concernant les coupures de service sur certaines routes. C'est monsieur le ministre lui-même qui a fait l'annonce de ces changements, principalement à cause de leur incidence financière. C'est du moins ce qu'il a fallu déduire.

Or, Air Canada possède un statut semblable à celui de Via Rail: ce sont deux sociétés de la Couronne. Et un déménagement qui implique des dizaines de millions de dollars comporte une sérieuse dimension monétaire.

C'est probablement, d'ailleurs, ce qui a pu inciter M. Pépin à signifier à certains dirigeants d'Air Canada qu'ils recevraient la visite de la Gendarmerie royale au sujet du choix d'un nouvel immeuble. Il dit avoir eu, alors, la permission de la GRC; mais il n'a pas celle du ministre de la Justice pour afficher ses motifs.

Ce secret est gênant, presque insupportable. Il peut laisser supposer tant de choses, surtout à cause des chiffres divers que les dirigeants d'Air Canada et les concurrents déçus fournissent en même temps: une différence de 10 millions de dollars, pour une compagnie qui vient de connaître le pire trimestre de son histoire, représente quand même une somme considérable.

Bien sûr, Air Canada peut répondre à ses détracteurs. Il reste que ses réponses ne peuvent satisfaire tout le monde. Par exemple, concernant la somme de \$5,3 millions d'économie en conservant son lien avec Trizec, alors que son bail ne se terminait que dans deux ans, que rien ne l'obligeait à le briser maintenant et que l'un des projets présentés ne serait complété que dans deux ans. Pourquoi donc cette précipitation? Pourquoi ce mystère? Pourquoi faut-il une enquête sur ce choix?

M. Pépin affirme avoir reçu réponse à ses 14 critères de décision. Mais il n'a pu convaincre la GRC. Pourquoi?

Les dirigeants d'Air Canada ont présenté un rapport de la firme A. E. LePage confirmant leur choix; même si ce rapport contredisait un rapport antérieur de la même firme, l'objectivité d'un tiers rassure. Mais pourquoi refuser la compétence du Vérificateur général du Canada?

Peut-être à cause de l'autonomie que veut conserver la société face au gouvernement. Justement, quelle part d'autonomie peut-elle vraiment réclamer? Que lui reconnaît le ministre?

Voilà beaucoup de questions. Mais il faudra bien leur trouver des réponses. D'une part, parce que les Canadiens ont besoin de connaître les limites et les droits des institutions qu'ils doivent parfois financer. D'autre part, parce que les doutes qui pèsent sur les personnes minent la crédibilité dont elles ont besoin pour mériter leur poste.

Jean-Guy DUBUC

Une session que le PQ voudra oublier

Le gouvernement Lévesque préférera sûrement oublier au plus tôt la session qui vient de prendre fin. Elle aura été marquée, en effet, par le plus dur affrontement entre les syndicats et l'État-employeur qu'on ait connu depuis que le Québec, il y a dix-huit ans, accordait à ses employés le droit à la syndicalisation et à la grève.

Certes, dans cet affrontement si s'est terminé provisoirement par l'imposition de décrets, des sondages ont démontré qu'une majorité de la population était plus sympathique au gouvernement qu'aux syndicats du Front commun, mais cet appui au gouvernement demeurerait minoritaire en ce qui concerne le coup de force lui-même. D'ailleurs, tout cela se déroulait sur un fond de scène marqué par une très grave crise économique et budgétaire que la population, dans son ensemble, a attribuée en grande partie à l'incurie de l'administration provinciale. Fin novembre, début décembre, environ 60 pour cent des Québécois se disaient insatisfaits de la façon dont le PQ s'est comporté en ces derniers temps.

Le premier ministre aura beau souligner le «succès» de la Corvée-Habitation, ce succès aura été beaucoup moins remarqué et moins remarquable que l'échec de sa ronde de négociation avec ses employés.

Malgré tout, M. Lévesque demeure relativement optimiste en ce qui concerne l'avenir et les possibilités de maintenir la paix sociale. Et il s'oppose avec raison à la tenue d'élections brusquées. Le Québec a beaucoup plus besoin d'administration que d'élections en cette période troublée.

L'optimisme du premier ministre s'alimente de différentes constatations dont on doit reconnaître qu'elles sont au moins en partie fondées. D'abord, il est évident qu'avec l'entrée en vigueur des décrets, le gouvernement pourra consacrer toutes ses énergies à la relance de l'économie. M. Lévesque songe, en particulier, à des mesures susceptibles de créer des emplois pour les jeunes qui sont actuellement les plus durement touchés par la crise du chômage. S'il peut réussir à canaliser quelques-uns des millions que sa loi 105 lui aura permis de récupérer vers la réalisation de cet objectif, il est sûr que le climat social s'en trouvera détendu d'autant.

Le premier ministre peut paraître un peu naïf quand il dit compter sur des sommets sectoriels pour obtenir la coopération des syndicats et du patronat en vue du lancement de programmes susceptibles de faire échec au chômage. Il l'est peut-être dans la mesure où, malheureusement, les participants à ces sommets ne sont pas nécessairement les «décideurs» qu'on y attendrait, mais, d'autre part, comme il l'a expliqué lui-même, le discours officiel des syndicats ne doit pas être pris à la lettre: il représente probablement beaucoup plus la philosophie des permanents syndicaux que des élus et, surtout, des membres de la base.

Il n'est pas impensable, donc, que les syndiqués exigent de leurs chefs qu'ils se montrent plus réalistes, qu'ils oublient l'idéologie de l'«établissement» syndical pour penser d'abord et avant tout à leurs intérêts à eux. Ces intérêts peuvent être mieux servis par la coopération que par la confrontation.

Vincent L. RICE

ARTHUR RUBINSTEIN



Droits réservés



L'opinion de Robert Décary

Le veto: Lévesque, Trudeau et les autres

(L'auteur tient à préciser qu'il a agi, dans la cause du veto québécois, comme avocat-conseil du Procureur général du Québec)

Il faut sans doute attribuer à la crise économique et à la lassitude de la population face au débat constitutionnel, l'espèce d'indifférence qui a accueilli le jugement de la Cour suprême sur le veto québécois.

Des observateurs pourtant chevronnés, des politiciens se sont fait prendre au piège de la facilité. Obnubilés sans doute par le prestige qui s'attache d'office à tout jugement du plus haut tribunal du pays et qui enlève à plusieurs le moindre sens critique, prisonniers peut-être d'un contexte où le court terme prédomine et l'emporte, si éphémère soit-il, sur le sens de l'histoire, ces observateurs et politiciens ont eu tôt fait de ranger ce jugement parmi les affaires classées et de reporter aux calendes grecques les préoccupations d'ordre constitutionnel.

Il aura fallu l'intervention, remarquable, de Claude Ryan, dans *Le Devoir* des 13 et 14 décembre derniers, pour ramener ce jugement à sa véritable valeur: dans une analyse d'autant plus dévastatrice qu'elle était rigoureuse à l'extrême, M. Ryan a dégonflé, en quelque sorte, ce ballon judiciaire et démontré à quel point le jugement était superficiel. La Cour, traînée dans l'arène politique, aura confondu, comme tant d'autres au cours du débat, le gouvernement souverainiste actuel avec le Québec, et aura eu peur de donner raison à René Lévesque contre Pierre Trudeau.

Si faible soit-il, ce jugement ne doit pas pour autant devenir le bouc émissaire d'une frustration québécoise légitime. La Cour, au fond, n'a-t-elle pas fait, à tort, que confirmer ce qu'avait fait, à tort aussi, les gouvernements québécois et fédéral, le premier, en contractant des alliances douteuses et en n'exigeant pas le respect intégral de son veto traditionnel, le second, en allant de l'avant, pour la

première fois de l'histoire politique canadienne, en dépit des objections du Québec? Le veto, en effet, n'avait-il pas été perdu avant même que la Cour n'ait été saisie du dossier, perdu en raison des efforts combinés, inconscients sans doute, de deux grands défenseurs, chacun à sa façon, des intérêts du Québec, René Lévesque et Pierre Trudeau?

René Lévesque, incapable, en raison de ses visées souverainistes, d'imposer le respect du veto québécois à ses homologues provinciaux, contraint, parce qu'il n'aurait eu aucune crédibilité s'il avait fait bande à part, et surtout parce que le «package» que cherchait à imposer Ottawa était inacceptable au Québec, de désertier ses alliés traditionnels, l'Ontario et le gouvernement fédéral, dépositaires eux aussi d'un veto, a conclu des alliances auxquelles n'aurait pas eu à se résigner un gouvernement québécois fédéraliste et qui, à l'expérience, se sont avérées suicidaires pour le Québec. L'erreur de René Lévesque fut d'être là, quand seul aurait pu s'imposer un chef fédéraliste, et encore...

Pierre Trudeau, au terme d'une carrière qu'il voulait achever, à tout prix, en beauté, a jugé qu'il lui serait plus facile d'arriver à ses fins si son adversaire à la table constitutionnelle était René Lévesque plutôt que Claude Ryan, a déclenché son coup de force, en dépit des conseils de certains de ses proches, au moment où le parti de Claude Ryan voguait allégrement vers une victoire électorale qu'il aurait décrochée n'eût été du coup de force fédéral, et, quand vint la nuit fatidique qui menaçait son château de cartes, a préféré sa «Charte», si diluée fut-elle devenue, au veto du Québec qu'il s'était pourtant jusqu'à la limite fait honneur de respecter, même de défendre. L'erreur de Pierre Trudeau fut d'être celui qui accula le Québec, parce que dirigé par un gouvernement souverainiste, au pied du mur et le mit à la merci du Canada anglais.

C'est donc, au fond, le choc de

deux rêves incompatibles qui a provoqué l'affaiblissement du Québec et compromis le délicat équilibre qui permettait au Québec, province se croyant différente des autres et jusque-là perçue comme telle par ces autres, d'avoir sa place au soleil du fédéralisme canadien, et qui permettait aux Québécois, à Ottawa, d'avoir un poids démesuré par rapport à leur nombre.

Il n'est dès lors plus étonnant que l'on sente, une fois l'émotion du moment passée, une inquiétude, voire un remords, tant à Ottawa qu'à Québec, et une volonté commune de réparer le veto cassé. A cet égard, la lettre du premier ministre Lévesque au premier ministre Trudeau constitue le dernier espoir de récupération du veto québécois et représente la dernière chance qu'ont les deux hommes d'effacer de leur dossier respectif des égarements que l'histoire québécoise jugera sévèrement.

Si René Lévesque et Pierre Trudeau s'employaient — est-ce encore possible? — de concert et de bonne foi, à mettre de côté leurs différends et à remettre l'histoire, le veto et le Québec à leur place, ils forceraient le «troisième homme» du veto, le Canada anglais, à sortir son vrai visage, qu'il a pu dissimuler à son aise en regardant s'affronter les deux porte-parole québécois. On a tendance, en jugeant les gestes posés par messieurs Lévesque et Trudeau, à oublier cette facilité déconcertante avec laquelle le Canada anglais, pourtant héritier d'une tradition de «fair play» et de «gentlemen's agreements», a violé sinon une convention, à tout le moins une règle de convenance, pour reprendre l'expression de la Cour suprême.

Le Canada anglais a trop eu la chance de se taire, jusqu'à maintenant, lui qui n'a même pas eu le courage, devant la Cour suprême, de prendre position d'un côté ou de l'autre pour que le Canada français ne lui impose pas, enfin, l'obligation de dire ouvertement s'il loge à l'enseigne du respect ou du mépris de la spécificité québécoise.

Youri Andropov est pris au sérieux

Le nouveau maître du Kremlin, Youri Andropov, successeur de Leonid Brejnev décédé le 10 novembre, est pris au sérieux. C'est l'impression dominante qui reste après le discours du secrétaire général du Parti communiste russe, à l'occasion des fêtes marquant le 60e anniversaire de l'Union soviétique. Par son contenu, par son ton, par l'éventail complet des préoccupations qu'il expose le discours de M. Andropov a plu aux 135 délégations étrangères représentées à Moscou et suscité à l'étranger suffisamment d'intérêt pour que s'accumulent en quelques heures les réactions. Les pays occidentaux ne donnent pas leur assentiment mais tous prennent au sérieux M. Andropov. Les milieux de l'OTAN, pourtant peu impressionnables, ont même estimé que «quelque chose bouge enfin à Moscou».

L'une des réactions les plus promptes a émané de Paris. Le ministre des Relations extérieures, M. Claude Cheysson, a répondu que la proposition des Soviétiques de ne conserver en Europe qu'un nombre de missiles égal à ceux dont sont dotés Paris et Londres «est un moyen de détourner la conversation du vrai sujet, qui est le déséquilibre des forces en Europe». Le ministre a en outre rappelé que la France, qui ne fait pas partie de l'organisation militaire de l'OTAN, n'a jamais accepté que ses armes nucléaires soient comprises «dans le calcul de Genève» (pour parler de Genève sur la réduction des armements).

Washington a dû trouver dans la réponse française un double motif de satisfaction. Tout d'abord, cette réponse prouve que la France ne fait pas cavalier seul. Elle reste fidèle à ses alliances. Des nuages étaient apparus depuis quelques mois à l'horizon, à la suite d'échanges assez vifs entre Paris et Washington à propos de la construction du gazoduc entre la Sibérie et l'Europe. Ces nuages, la récente visite dans la capitale française de M. George Shultz, semble les avoir éloignés.

Dans le propos de M. Cheysson, Washington devrait trouver un motif encore plus fort de satisfaction. Il faut bien se rendre compte, en effet, que la Russie est en Europe et que là se trouve concentré le gros de ses forces. Conscient que ces réalités géographiques sont bien comprises des Européens et que ceux-ci redoutent un affrontement entre Supergrands, dont ils feraient les frais, M. Andropov interpelle Paris et Londres comme pour leur rappeler leurs responsabilités dans la défense de la paix et de la sécurité et peut-être même comme si, entre Européens, il n'y a pas de problème sans solution. A quoi M. Cheysson répond que «le vrai sujet est le déséquilibre des forces en Europe». Mme Thatcher, pour la Grande-Bretagne, a exprimé des vues à peu près identiques. L'habileté dialectique de M. Andropov n'a pas arraché l'assentiment des intéressés.

La même dialectique conduit le Kremlin à présenter le président Reagan comme un isolé, devenu le jouet du Pentagone contre la volonté de son peuple. Le peuple américain est l'ami de la paix, diront les Soviétiques, c'est M. Reagan et ses alliés du Pentagone qui ne sont pas amis de la paix.

C'est ainsi que les difficultés très réelles qu'éprouve le président américain à mettre en route son programme d'installation des missiles MX sur le territoire américain sont présentées par les Soviétiques comme pur «camouflage» pour contourner l'opposition populaire aux préparatifs nucléaires.

Le discours soviétique tient en quelques propositions bien simples. Les peuples d'Europe veulent la paix. Le peuple américain lui-même est ami de la paix. Reagan fait mine de ne pas comprendre les sentiments des peuples. Les gouvernements européens sont dupes.

Il faudra au président américain beaucoup de tact et d'intelligence pour démonter ce sophisme.

Guy CORMIER

M. Pépin, un choix judicieux

Le gouvernement du Québec, avec l'accord de l'Opposition officielle, a fait un choix remarquablement judicieux en désignant Marcel Pépin à la présidence de la Commission d'accès à l'information, créée en vertu de la loi 65, elle-même inspirée du Rapport Paré auquel notre jeune confrère avait apporté une contribution majeure. L'organisme doit veiller à la protection des renseignements personnels concernant les citoyens et lever, du moins en partie, les innombrables barrières qui gênent ou entravent l'accès à l'information et

au savoir de l'État. C'est une étape capitale vers la conquête toujours recommandée de la démocratie et de la transparence.

Il convenait que la première présidence fût confiée à un journaliste de la qualité de Marcel Pépin, alors qu'il est en pleine possession de ses moyens et pourra jouer un rôle déterminant. A 41 ans, déjà un «ainé» parmi les siens, il a exercé ce métier avec compétence et sensibilité au DROIT, à LA PRESSE, au SOLEIL. Avec une persévérance et une résistance que beaucoup lui en-

vient, il ne laisse jamais de prendre son travail au sérieux et de l'accomplir avec soin et un jugement sûr. Si l'expérience l'a rendu plus réaliste, plus indulgent peut-être, le sens de la découverte, la faculté de s'étonner, le réflexe de la curiosité ne se démentent pas chez lui.

Mais arrêtons ici l'énumération des qualités. Car l'homme est bien portant. Un regret: le journalisme perd un homme qui devrait encore le servir. Un espoir: qu'il y revienne avant qu'il ne soit trop tard...

Michel ROY

À la défense de Claude Brunet

M. Pierre Foglia
LA PRESSE

Cher monsieur Foglia,
Votre article du 7 décembre sur la pitié et sur M. Claude Brunet me laisse très perplexe sur votre éthique de journaliste et l'échelle de vos valeurs. Vous n'aimez pas la maladie et par voie de conséquence, les malades, les soignants et les hôpitaux. Dans ce contexte, vous n'aimez pas M. Claude Brunet. Vous le lui dites et vous sollicitez quand même une entrevue.

Vous citez des propos malveillants d'un bulletin des employés sans considérer une multitude de témoignages écrits fort différents. Pourquoi? Vous ne pourriez pas vivre, dites-vous, dans un établissement aussi vétuste et une chambre aussi encombrée. Et si vous étiez paralysé depuis plus de trente années et dépourvu de ressources financières, que feriez-vous?

J'ai visité la Chine en juillet 1982 et vous, le mois suivant. À vous lire, nous avons visité deux pays différents. Je connais Claude Brunet depuis plusieurs années. À lire vos propos, nous ne connaissons pas le même homme. Ces deux expériences démontrent votre propulsion d'analyser un pays ou un

homme à travers les prismes déformants de vos émotions.

Vous utilisez un style original d'écriture pour nous transmettre avec un minimum de cohérence et d'objectivité votre perception imaginaire ou semi-réelle d'événements ou d'individus. Comme écrivain d'un livre, vous pourriez attirer un public qui aime ce genre de prose. Comme journaliste et chroniqueur, ça me semble différent car vos propos s'inspirent de l'actualité. Par joie littéraire, sans doute, vous la déformez pour qu'elle s'adapte à votre MOI.

«Vous décrivez, vous interprétez vous imaginez tout à la fois. Pour votre chatte, ça va et c'est drôle. Tel n'est pas le cas pour M. Claude Brunet. Vos propos sont insensés, inhumains et stupides. Faites-vous une différence entre le sérieux et le frivole? À moins que votre art consiste à traiter sérieusement le frivole et avec frivolité le sérieux. Êtes-vous un amateur, un enfant, un adulte, un marginal, un philosophe? Vos écrits sont-ils vos rêves et vos illusions? Êtes-vous un manipulateur de mots dont le plaisir principal est de les mettre bout à bout pour le seul plaisir d'accomplir des acrobaties intellectuelles?

Si tel est le cas, évitez, je vous en prie, de chercher vos modèles dans des personnalités aussi respectables que celle d'un souffrant qui n'a pas besoin de votre pitié mais qui a terriblement besoin, au nom de tous les malades qu'il représente, d'un minimum de compréhension de ses frères bien portants. Vous avez le privilège d'en être, M. Foglia. L'humour a des limites que votre génie devrait apprendre à découvrir.

Paul-P. DAVID, CC, MD.
Institut de cardiologie
Montréal

Nous n'avons pas vu dans la Chine le même pays, ni dans M. Brunet le même homme. Soit. Deux individus différents perçoivent les choses différemment. Je ne trouve rien d'anormal à cela. Vous oui. Aussi, quand on ne voit pas de votre façon, se serait parce qu'on voit à travers «le prisme déformant de nos émissions». À défaut de modestie, vous ne manquez pas d'air, docteur!... Au fait, vous, en avez-vous des émotions?

P.F.

我的中國

Pierre Foglia,
LA PRESSE

Mon cher Pierre,

Félicitations pour ton beau programme sur l'Empire du milieu. Je ne t'ai jamais autant lu que pendant cette série sur «ta Chine» que mon service de clipping m'a diligemment expédiée de ce côté du Pacifique.

M. Butterfield, Fox de son prénom, le dernier correspondant du New York Times à Pékin, attaque dans ses mémoires d'outre-tombe la version officielle défendue des deux côtés du détroit de Taiwan soutenant qu'il n'y a qu'une seule Chine. Sacrilege? Hérésie? Ses deux Chines à lui, c'est, d'une part, l'officielle telle que présentée par Luxingshe, l'agence gouvernementale de tourisme et l'autre, spontanée, simple, ordinaire mais plus authentique. C'est génial d'avoir choisi la bonne. La pas bonne, il faut la laisser aux comédiens comme Shirley Maclaine.

Ton agacement devant plusieurs réactions pognées de tes gardiens Cook s'explique en partie, je pense, par le fait que cette année du chien (1982) est une des plus mauvaises années pour les relations entre le Chinois de la rue et le Caucasiens de l'autre côté de la plate-bande. Du point de vue xenophobie — même si la compagnie Avon vient d'y faire une percée avec un petit pot de crème faciale — la dive bouteille se trouve dans le creux de la vague. Mauvais millésime chinois...

J'ai fait lire tes sept piliers de la sagesse à une collègue de travail (appelons-la Mlle Zhou) et elle me faisait elle aussi remarquer un détail significatif. «Mais dans son titre, le Ma Chine est écrit à l'ancienne... c'est pas du tout la Chine pop! C'est plutôt la Chine de Taiwan avec ce «guo» (le 4e caractère) non simplifié à 11 traits», m'a-telle souligné avec le geste

«machinal» de la fille céleste qui trace un idéogramme. Je lui ai répondu que je te connaissais quand même assez pour savoir qu'il n'y a pas eu sabotage de la part d'un agent impérialiste de ce côté-là.

Incrovable mais vrai. Tu sais que le «plus grand quotidien chinois d'Asie» n'est pas le «Quotidien du peuple» (seulement 6 millions de copies) mais bien le «Cankao Xiaoxi», un tabloïd dont le tirage est estimé à quelque 9 millions d'exemplaires. On a l'habitude d'y traduire les articles écrits par les Blancs pour que les cadres apprennent ce qu'on pense d'eux. Distribution interne, naturellement.

J'ai appris de source très sûre (je te le jure sur la tête de ma grand-mère Nadeau) qu'ils ont ton reportage en main dans la capitale chinoise. Le hic c'est qu'ils ne trouvent pas le traducteur hors pair capable de tout traduire en bon chinois. Y'a des mots qu'ils ne trouvent pas dans le dictionnaire et ceux qu'ils retrouvent ne sont pas employés avec le même sens. Il est question que l'ambassade d'Ottawa traduise d'abord tes articles en anglais...

Pour terminer, une question! Tu nous promettais une randonnée commentée du quartier chinois de la rue Lagacétière. Mon paternel ne m'a pas envoyé ce clipping. Était-ce une farce?

Jules NADEAU
Taïpéi, Taiwan

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

En lisant l'article de Pierre Foglia dans LA PRESSE du 7 décembre 1982, intitulé «Surtout pas la pitié», j'ai songé que la plus grande infirmité, ce n'est pas celle d'un corps difforme, ce n'est pas celle d'une paralysie qui rend dépendant...

La plus grande infirmité, c'est l'insensibilité du cœur. Monsieur FOGLIA, comme beaucoup de gens soi-disant en bonne santé, est un grand malade qui s'ignore.

Je vous donne toute ma pitié, Monsieur FOGLIA.

Lucie FORGET,
Outremont

L'article du journaliste Pierre Foglia de LA PRESSE, sur Claude Brunet, est franchement dégueulasse. (...) Ayant vécu dans un centre d'accueil depuis 20 ans, je sais ce que Claude Brunet fait pour les malades et je l'appuie à cent pour cent.

Lucien ROUSSEL,
Montréal

Je suis d'autant plus surpris de la rugosité du ton de ces lettres que l'intéressé lui-même, M. Brunet, ne m'a fait aucun reproche lors de la conversation très cordiale que nous avons eue après la parution de cette chronique le concernant. Je signale aussi, à ces lecteurs en colère, que le propre aumônier de M. Brunet a manifesté l'intention de reproduire mon texte dans son journal paroissial, trouvant, et je cite ici M. Brunet: «Que ce papier est un des plus humains qui ait été écrit à ce jour sur moi»...

P.F.

Trop de frais d'administration?

Conseil des Clubs sociaux
Téléthon des Étoiles
Montréal

À la suite du Téléthon des Étoiles, version 1982, nous avons appris que vos frais d'administration s'élevaient à près de (40) quarante pour cent du montant global recueilli. (...) Je remercie la direction de CKAC d'avoir alerté le grand public par l'intermédiaire de son émission «L'informateur».

En conclusion, je me vois dans l'obligation de vous soustraire ma cotisation volontaire et de vous demander de prouver au public que vous êtes apte à mieux administrer ces fonds qui proviennent du public et sont, à prime abord, pour le mieux-être des petits malades et non pour graisser une grosse machine administrative.

C'est ce qu'on appelle berner la confiance populaire et leurrer les espoirs des malades.

À bon entendeur, salut.
Robert DUBUC
Repentigny

Une parodie de la justice

Lorsque le ministre de l'Habitation, M. Guy Tardif, fait savoir à l'Assemblée nationale et donc au grand public, que la Régie du logement règle les causes qui lui sont présentées en un laps de temps d'environ six semaines (LA PRESSE, 4 déc. 1982, p. A3), il donne l'impression que la Régie du logement résout tous les problèmes en un temps record. Il n'en est rien, hélas.

Ayant fait appel en avril 1982 à la Régie du logement pour une question de fixation de loyers, j'ai finalement comparu devant ladite Régie le 27 octobre dernier. Le montant des augmentations est en voyé par la poste; je l'attends toujours... Nous sommes loin des six semaines dont M. Guy Tardif ose parler!

Mieux: récemment, à la Régie du logement, on m'a affirmé que la Régie ne s'attaquait «jamais» aux augmentations de loyer «avant le mois d'octobre». Or, les demandes d'augmentation de loyer sont toujours faites au plus tard en avril car les augmentations de loyer commencent le premier juillet... En plus d'infliger systématiquement au locateur (mais pas au locataire!!!) un ticket modérateur partiel et punitif de \$20.00 par locataire, la Régie du logement impose aussi aux locataires de se passer jusqu'en décembre (au plus tôt, soit une attente minimum d'au moins six mois!) des augmentations auxquelles ils ont droit à partir de juillet!

EN VRAC

Et chaque année que le Bon Dieu fait, cette ruineuse parodie de justice recommence...

J. GAUL
Proprios Unis de Montréal
Outremont

Et vive l'Alliance Québec!

Avant de critiquer l'Alliance Québec qui se porte à la défense des Anglo-Québécois, certains Québécois devraient prendre le temps de réfléchir un moment.

L'Alliance Québec défend la langue anglaise tout comme les Franco-Québécois se sont battus pour le français pendant des décennies. Mais quels sont les représentants du Québec dans la lutte en faveur du français en Ontario? Sûrement pas le Parti québécois.

C'est l'Alliance Québec qui apporte son aide et qui lutte pour faire accepter la section 133 qui rendrait officielle la langue française dans les cours de justice et la législation de l'Ontario.

Voilà qui mérite considération...
Joanne CLARK
Montréal

Un appui à M. Lévesque

M. René Lévesque
Premier ministre du Québec
Monsieur,

Bien que libéral pour le moment... je me fais un devoir impérieux de vous appuyer fortement dans le présent conflit du secteur public. Oui, M. Lévesque, vous avez raison et tenez vous malgré les hurlements des plus gâtés et des plus pourris de la province.

Il est enfin temps qu'un chef se tienne debout devant ces syndicats qui n'ont plus de limites dans leurs revendications démesurées. Ça fait assez longtemps que les Laberge, Charbonneau, Morissette et compagnie font la pluie et le beau temps!

Ca ferait du bien à beaucoup de Québécois d'aller vivre en Pologne pour goûter à ce régime. Une paire

de soulier par deux ans, un savon pour deux mois...

Hélas, on ne comprendra donc jamais que nous sommes un peuple privilégié...

Brigitte BEAUPRÉ
Longueuil



Pauline Marois

À la défense de Pauline Marois

M. René Lévesque,
Premier ministre du Québec
Monsieur,

La Fédération des femmes du Québec, qui comprend 100.000 membres, s'oppose vigoureusement à l'exclusion de la ministre Pauline Marois du Comité des priorités du gouvernement du Québec.

Les Québécoises solidaires de la ministre dans ses revendications relatives aux dossiers de la condition féminine se sentent visées en tant que groupe par votre décision de l'éloigner des instances décisionnelles de votre administration.

S'il est vrai que la condition féminine a fait des progrès depuis que le Parti québécois a pris le pouvoir, il est également juste de dire qu'il reste beaucoup à faire. La présence de la ministre à votre Comité des priorités nous assure qu'une voix porteuse d'une réalité de plus en plus cruelle de la condition des femmes en période de crise économique se fera entendre.

Huguette LAPOINTE-ROY
présidente
Huguette O'NEIL
vice-présidente
l'action politique
Fédération des femmes du Québec

SÉCURITÉ ET CONFORT

SUPPORTS POUR MARCHER

- marchettes
- béquilles
- cannes

ACTION

CHAISES ROULANTES TOUT GENRE

- régulières
- ultra-légères
- à bras détachables
- d'amputé(e)s
- à dossier inclinable
- électriques
- d'enfants
- usagées

VENTE - LOCATION - RÉPARATION ÉQUIPEMENT MÉDICAL

849-2407

4338 ST-DENIS MTL

Regent St-Pierre
C. MARTIN JR

SYSTÈME STÉRÉO PROFESSIONNEL

TANBERG

Comprenant:

- Le récepteur Tanberg AM-FM, de 30 watts RMS par canal
- Une platine tourne-disques Bang & Olufsen modèle Beogram 1602
- Les haut-parleurs Mission 700 à 2 voies

Cet ensemble unique pour seulement **1335\$**

LAVAL AUDIO

CENTRE LAVAL
1600 Le Corbusier
687-0431
QUÉBEC

PLACE VERSAILLES
7275 est, Sherbrooke
354-7110
Galeries de la Capitale

ST-JÉRÔME
Carrefour du Nord
432-5200
627-2737

PENSEZ CADEAU PENSEZ TASCO

TELESCOPES TASCO
modèles réflecteurs et réfractaires.

JUMELLES ZOOM
Modèle 101
7-15 X 35 mm
Puissance de 325 pieds à 1 000 verges.

8999\$

Étui, courroie inclus
Tous les produits Tasco sont garantis à vie.

L. L. LOZEAU
6229, rue Saint-Hubert
274-6577

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

Dumoulin

OUI, le PÈRE NOËL EST D'NOT' BORD!

SPECIAL DE NOËL SUR ORDINATEUR

Commodore

VIC-20 ET JEUX VIDÉO

IntelliVision

ZENITH

- DOLBY-MÉTAL-CROZ
- SYNTONISATEUR QUARTZ NUMÉRIQUE
- 50 WATTS RMS PAR CANAL-20-20000HZ
- MAGNETOPHONE À SOLENOÏD

PORTATIF COMPACT ET PUISSANT
AM-FM STÉRÉO-CASSETTE
DOLBY-MÉTAL-CROZ
4 HAUT-PARLEURS
LOUDNESS

\$29500 SEUL

NOS PRIX DES FÊTES \$399 et \$499

NOUS SOMMES TOUT PRÈS: A 2 RUES DU MÉTROPOLITAIN A 2 PAS DU MÉTRO JARRY

783, MISTRAL coin 8250 St-Hubert
388-4771
ou 388-8636

SOLDE DE LIQUIDATION

ÉPARGNEZ 70% JUSQU'À

SUR DE MAGNIFIQUES

PLAFONNIERS LUSTRES ET LAMPES TIFFANY DE PREMIÈRE QUALITÉ

FAITES À LA MAIN, EN VERRE TEINTÉ ET PLOMBÉ

ILLUMINEZ VOTRE INTÉRIEUR POUR NOËL

MORRIS a obtenu l'inventaire entier de LA FAILLITE DE «LA MAISON DE LAMPES TIFFANY INC.» une des plus importantes compagnies au Canada à fabriquer des lampes Tiffany suspendues, Tiffany de table, de pièces électriques et de panneaux de verre finis au plomb, et elle tient à liquider des centaines de ces lampes à des prix SPE. C'IAUX. Venez nous visiter dès aujourd'hui à notre Centre d'éclairage et choisissez la verre parmi la plus vaste sélection jamais offerte au public montréalais.

CADEAU GRATUIT (Valeur jusqu'à \$10 sur présentation de cette annonce à notre centre, un par famille, et tant qu'il y en aura)

MORRIS **9172, boul. St-Laurent**

(Entre Legendre et Chabanel)

Ouvert de 9h à 17h du lundi au samedi inclusivement (ou sur rendez-vous)

STATIONNEMENT GRATUIT **Tél.: 382-6813**

LES FÊTES, AVEC NOUS : UNE

& hypermarché

Des économies emballantes...



60^e Anniversaire
COOPÉRATIVE FÉDÉRALE DE QUÉBEC

**DINDE SURGELÉE
FLAMINGO
CATÉGORIE CANADA "A"
5 Kg & MOINS - (11 LB & MOINS)**

238 108
/kg /lb

Au temps des Fêtes, économisez doublement sur l'achat de vos dindes.

Non seulement Steinberg vous offre-t-il des prix compétitifs en tout temps, mais y ajoute en plus un bon d'alimentation de 2\$ pour vous faire économiser encore plus. Achetez une dinde de votre choix et vous recevrez gratuitement à la caisse un bon d'alimentation de 2\$ échangeable dans n'importe lequel de nos supermarchés lors d'une prochaine commande. Aucun achat minimum n'est requis mais le bon ne peut s'appliquer à l'achat exclusif de cigarettes ou au développement de films. Le bon est échangeable jusqu'au 31 janvier 1983.



**DINDE
SURGELÉE
BUTTERBALL
SWIFT GAINERS
CATÉGORIE
CANADA "A"
TOUTES
PESANTEURS**

282 128
/kg /lb

**JAMBON
PRÊT À MANGER
AVEC OS
QUART ou DEMI**

370 168
/kg /lb

**CANARD
SURGELÉ
CATÉGORIE "A"**

306 139
/kg /lb

**PORC HACHÉ
PRODUIT
DÉCONGELÉ**

326 148
/kg /lb

**JARRETS
DE PORC
PRODUIT
DÉCONGELÉ**

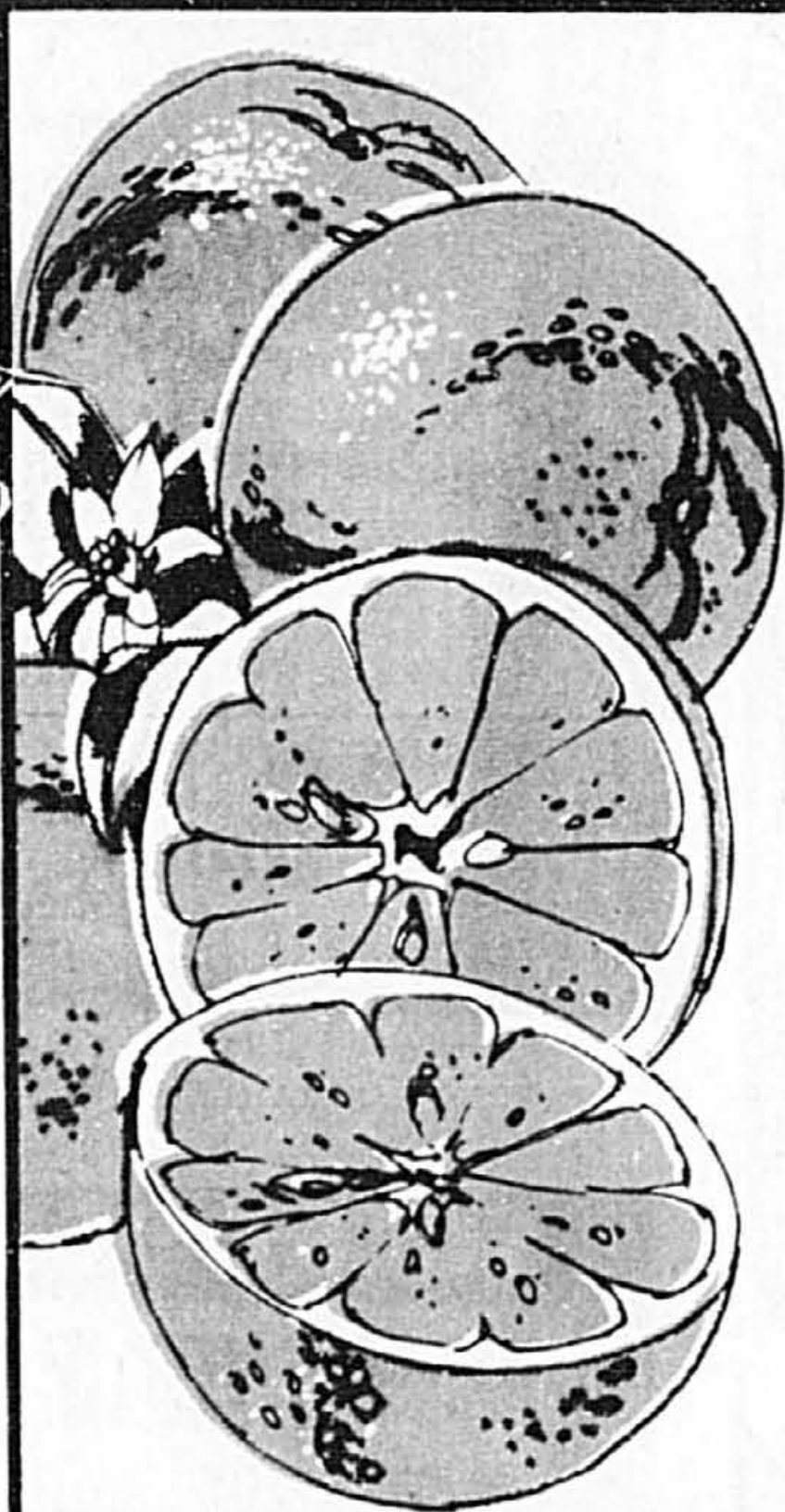
194 88¢
/kg /lb

**OIE
SURGELÉE
CATÉGORIE
CANADA "A"**

370 168
/kg /lb

**LA BELLE TOURTIÈRE
FRAÎCHE
LA BELLE FERMIÈRE
500 g**

188
PIÈCE



**ORANGES
NAVEL
SUNKIST
PRODUIT DES É.-U.
GROSSEUR 113**

11 132
PIÈCE
DOUZAINES
À LA CAISSE 11,98\$



**POMMES
GRANNY SMITH
PRODUIT
DE FRANCE**

108 49
/kg /lb

**PATATES
SUCRÉES
PRODUIT
DES É.-U.**

42¢ 19¢
/kg /lb

**LAITUE
ROMAINE
DE CALIFORNIE
PRODUIT DES É.-U.
CANADA No 1
GROSSEUR 24
PIÈCE**

69¢

**CANNEBERGES
FRAÎCHES
OCEAN SPRAY
VARIÉTÉ
LATE HOWELL
CANADA No 1
SAC CELLO 12 OZ**

98¢

**RADIS
PRODUIT
DES É.-U.
SAC CELLO DE 1 LB**

49¢

Célébrez les fêtes en économisant pleinement !



**SHAMPOOING
HEAD &
SHOULDERS
ORDINAIRE
OU
REVITALISANT
BOUT. PRIME DE 300 mL**

289

**PÂTE
DENTIFRICE
CREST
ORDINAIRE,
MENTHE ou EN
GELÉE
TUBE PRIME DE 150 mL**

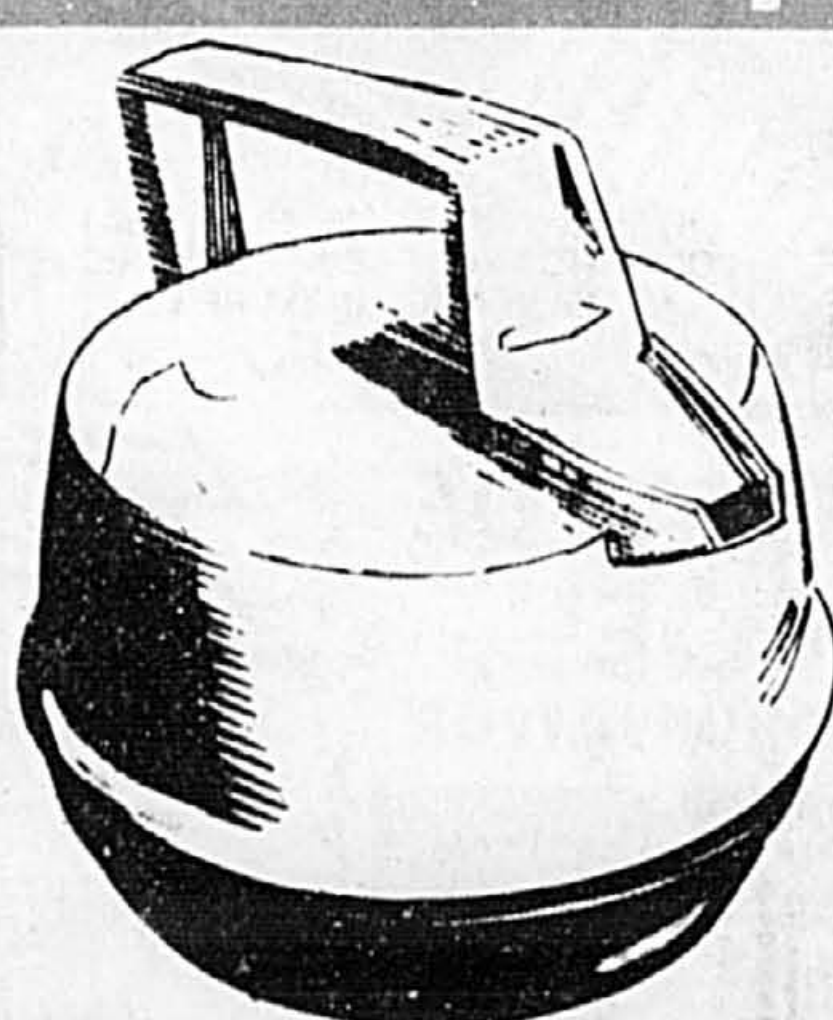
177

**RASOIRS
JETABLES
BIC
PQT DE 5**

88¢

**BRIQUET
JETABLE
BIC
PQT DE 2**

177



**MINI-BOUILLOIRE
ÉLECTRIQUE
TOASTESS
1 LITRE
PIÈCE**

1199

**SACS À ORDURES
STEINBERG
TRES RESISTANTS
26" x 36" - PQT DE 20
ou SACS À ORDURES
POUR LA CUISINE
FORMAT JUNIOR
COULEUR BLANCHE
22" x 20" - PQT DE 24**

269 129
PQT DE 20
PQT DE 24

**VERRES
À
COLA
7 OZ
BTE DE 9**

349

**BAS
À CULOTTE
DE SOUTIEN
STEINBERG
PQT DE 2**

299

Les articles annoncés dans ces pages sont en réclame aux supermarchés situés sur l'île de Montréal, la Rive Sud et la Rive Nord seulement jusqu'à la fermeture lundi prochain. Cette délimitation géographique exclut les villes telles que St-Hyacinthe, Drummondville, etc. Il est possible que certains articles annoncés, particulièrement les articles non alimentaires ne soient pas offerts dans tous nos supermarchés ou offerts dans un format différent de celui annoncé. Le texte prévaut en tout temps. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Il se peut également que certaines illustrations soient prises à titre indicatif seulement et ne correspondent pas exactement à l'article annoncé. Si un supermarché est à court d'un produit annoncé, veuillez demander un bon de garantie de prix au comptoir d'information.

TRADITION DE BAS PRIX !

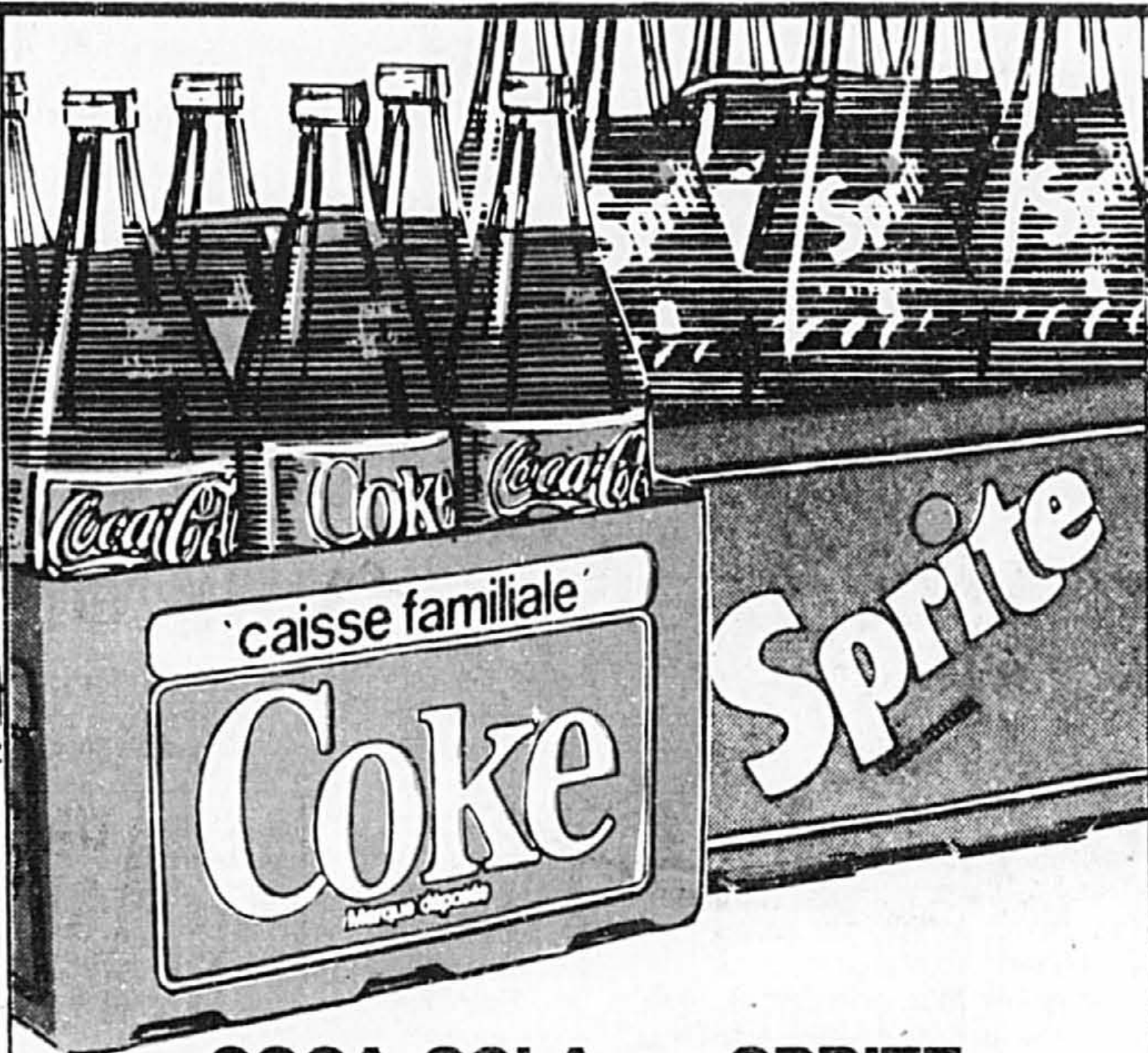
**OUVERT TOUS LES SOIRS
JUSQU'AU 23 DÉCEMBRE.**
Tous nos supermarchés ouvrent jusqu'à 21 h
pour mieux vous servir. *Profitez-en !*
Vendredi 24 décembre : ouvert jusqu'à 18 h.
Lundi 27 décembre : ouvert aux heures habituelles.

pour votre budget des fêtes !



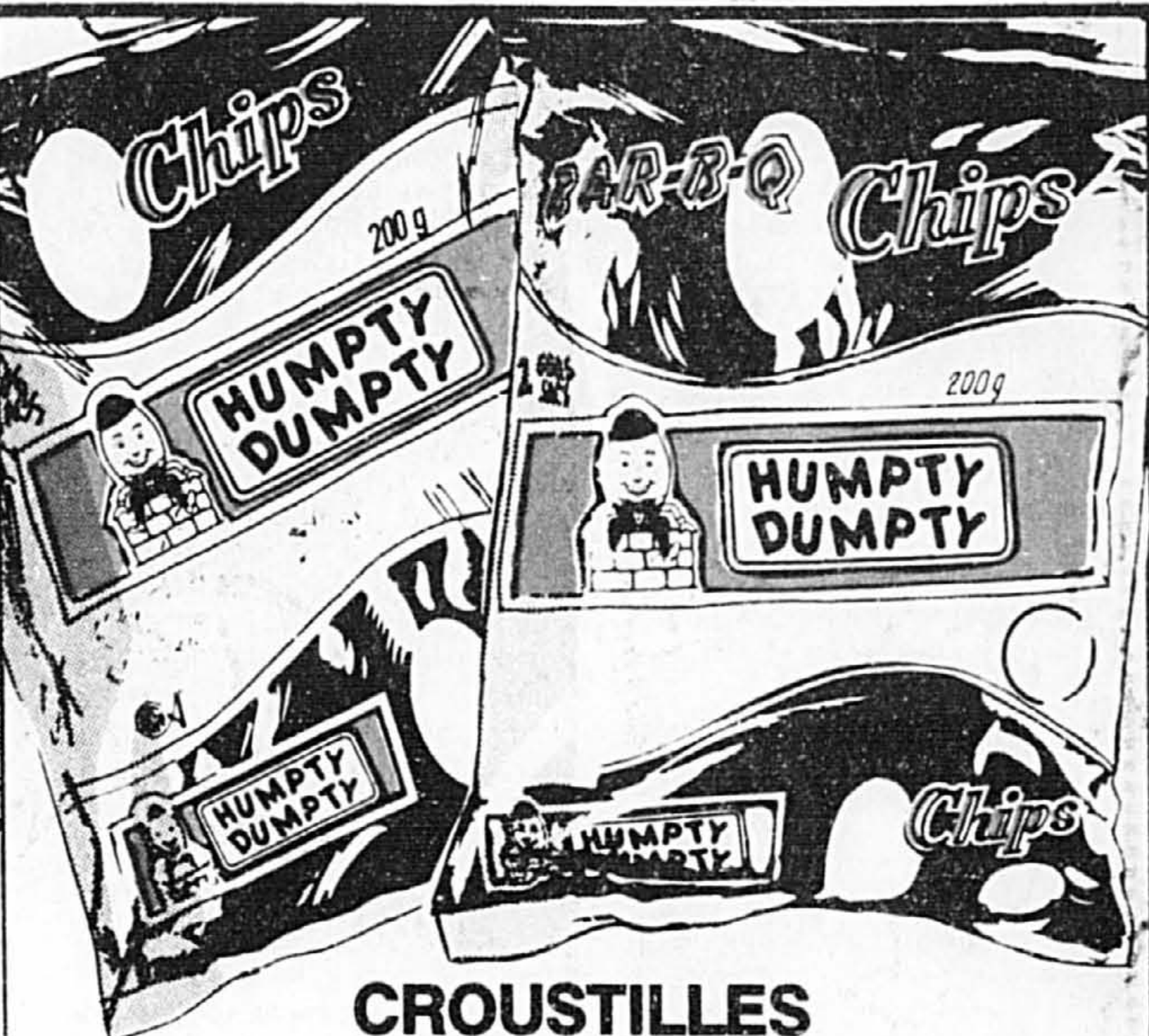
**CRÈME GLACÉE
ICE CASTLE**
SAVEUR AU CHOIX - FORMAT RECT. DE 2 LITRES

169



COCA COLA ou SPRITE
6 BOUT. CONS. DE 750 mL - DÉPÔT EN SUS

229



**CROUSTILLES
HUMPTY DUMPTY**
ORDINAIRE ou BARBECUE
SAC DE 200 g

99¢



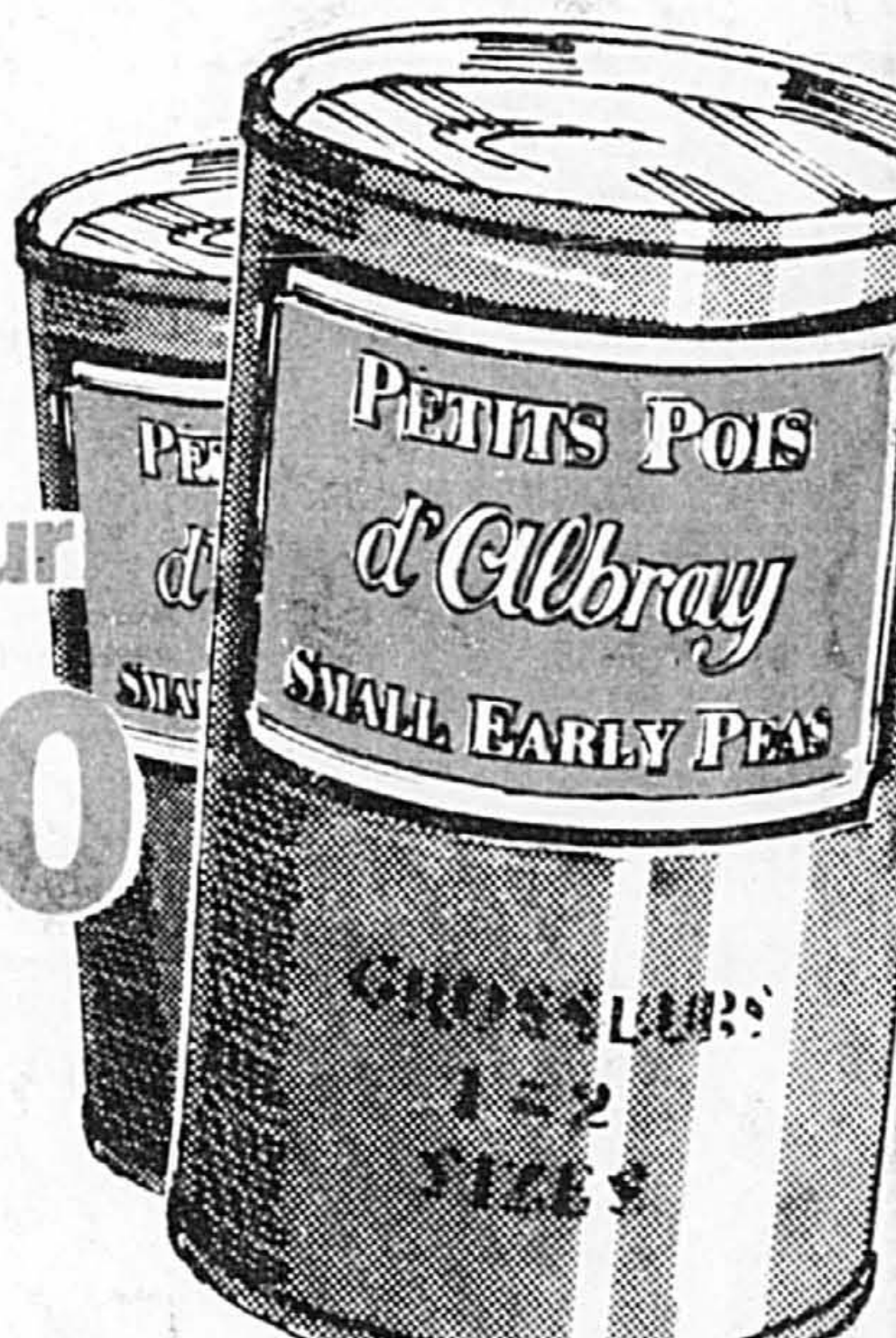
**JUS MÉLANGE
DU POTAGER,
DE POMMES, DE
PAMPLEMOUSSE ou
D'ORANGE NON-SUCRÉ
PUR**
BRIGHT'S
POT DE 1 LITRE

99¢



**PETITES
CAROTTES
ENTIÈRES**
IDEAL
BTE DE 398 mL

2 pour 1.00



**PETITS
POIS**
No 1 et 2
D'ALBRAY
BTE DE 284 mL

**ESSUIE TOUT
KLEENEX BOUTIQUE**
BLANC ou JAUNE
PQT DE 2 ROUL.

149

**PÊCHES EN CONSERVE
STEINBERG**
DE FANTAISIE - EN DEMIES OU EN TRANCHES
DE LA CALIFORNIE
ou POIRES BARTLETT EN DEMIES ou
EN QUARTIERS
DE CHOIX
ou MACÉDOINE DE FRUITS
ORCHARD KING
DE FANTAISIE - DE LA CALIFORNIE - BTE DE 796 mL

119

**CAFÉ INSTANTANÉ
DÉCAFÉINÉ
SANKA**
BOCAL DE 227 g

613

**GÂTEAU À L'ORANGE ou
AUX BANANES SURGELÉ**
SARA LEE
397 g
ou **PAIN DE SAVOIE
SURGELÉ**
298 g

159

**JUS D'ORANGE
CONCENTRÉ CONGELÉ**
McCAIN
BTE DE 355 mL

119

Célébrez les fêtes en économisant pleinement !



**BÛCHE DE NOËL
STEINBERG**
REPLIE DE CRÈME DE NOUGAT,
JOLIMENT DÉCORÉE AVEC UN RICHE
GLAÇAGE AU BEURRE

399 499

**GÂTEAU
AUX FRUITS
FESTIN**

400 g
179
600 g
299
1.35 kg
479

**TARTE AU
MINCEMEAT
STEINBERG**

570 g
169

**GÂTEAU AUX FRUITS
"TOUT BEURRE"
PETITE FLEUR**

600 g
429

**GÂTEAU
AUX CERISES
STEINBERG**

650 g
359

**PLUM POUDING
TRADITIONNEL
PETITE FLEUR**

450 g
329

Les députés québécois ne sont plus les parlementaires les mieux payés

■ **QUEBEC** — Les députés à l'Assemblée nationale du Québec ont perdu depuis deux ans leur titre de parlementaires provinciaux les mieux payés au Canada. Ils ont en effet été dépassés par leurs voisins ontariens et l'augmentation de 6% qu'ils toucheront à compter du premier avril prochain ne suffira pas à leur redonner le premier rang.

Par contre, les députés québécois sont de très loin les plus instruits des parlementaires provinciaux. Ils sont deux fois plus nombreux que les Ontariens, par exemple, à détenir un diplôme universitaire.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

C'est ce qui ressort des données compilées annuellement par les services administratifs de la législature ontarienne et dont l'édition 82 (« Canadian Legislatures: The 1982 comparative study ») vient d'être publiée.

On y apprend que si le salaire de base du député québécois (\$35 696), est plus élevé que celui de son confrère ontarien (\$31 800), l'avantage n'est plus que de \$196 en faveur du Québec lorsqu'on ajoute l'allocation non-imposable que les parlementaires reçoivent, et qui est de \$10 600 en Ontario contre \$7 500 au Québec.

Mais c'est un avantage qui se transforme vite en déficit de quelques milliers de dollars pour les Québécois si on tient compte qu'une allocation non-imposable vaut bien plus que son pesant de dollars, justement parce que le fisc la laisse en entier aux parlementaires alors qu'il vient largement gruger leur salaire.

En vertu du même calcul, même l'augmentation de 6% que recevront les Québécois en avril ne suffira pas à leur faire devancer les Ontariens, et ce même si ces derniers n'étaient pas augmentés à l'époque.

Il faut ajouter à cela que les députés d'outre-ouataouais sont généralement mieux défrayés que les nôtres. Leur allocation de logement peut aller jusqu'à \$8 500 par année (\$9 500 pour les ministres) alors qu'elle est limitée à \$5 900 ici. Leurs frais de voiture sont remboursés à raison de 22 cents le Km, contre 18 ici.

Ils peuvent également se faire rembourser sans limite leurs voyages en train ou en autobus, et même, six fois l'an, ceux de leur conjoint et de leur famille, alors qu'au Québec on a établi une limite à 52 aller-retour par année entre le domicile et Québec, et que rien n'est prévu pour les familles.

Si on ajoute que le député ontarien n'est aucunement pénalisé pour ses absences non-motivées, alors que le Québécois risque d'avoir à payer \$100 par jour au-delà de dix jours, on conviendra que maintenant qu'il ne bénéficie plus du régime de pension le plus généreux au monde, le député d'ici est moins bien rémunéré que celui de la province voisine.

Et cela, malgré qu'il soit beaucoup plus instruit. Seulement le tiers des députés ontariens (41 sur 125) possèdent en effet un diplôme universitaire alors que la proportion est des deux-tiers au Québec (78 sur 122). Par contre,

40 députés ontariens ne possèdent qu'un cours secondaire ou moins, contre seulement 10 au Québec.

Les Québécois sont d'ailleurs de très loin les plus instruits de tous les parlementaires recensés (on n'a pas de données pour le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et la Colombie-Britannique). Le Manitoba et la Nouvelle-Écosse suivent, alors que ceux du Yukon et de la Saskatchewan sont les moins instruits.

Citons enfin en vrac quelques autres statistiques intéressantes que contient l'étude:

-près de la moitié des parlementaires ontariens avaient fait antérieurement de la politique municipale, alors que c'est le cas de seulement 18 % des députés québécois;

-le parlement québécois est celui qui compte le plus de femmes, avec 8, contre 6 pour l'Ontario et le Manitoba. Cette province bat

toutefois la nôtre au pourcentage, mais à ce chapitre la palme revient au Yukon qui compte trois femmes sur ses 16 députés;

-personne ne sera surpris d'apprendre que si c'est la profession d'enseignant qui domine au Québec, ce sont les hommes d'affaires qui sont les plus nombreux en Ontario. En Saskatchewan, les agriculteurs dominent largement;

-la tribune de la presse la mieux garnie (en nombre) est celle de Québec avec 67 journalistes contre seulement 31 en Ontario. La presse écrite est toutefois mieux représentée dans cette province (30 contre 26), la grande différence venant de la radio et de la télé;

-ajoutons enfin que les députés québécois sont dans la moyenne quant à l'âge, avec 44 ans. Les Ontariens et les Néo-Écossais sont les plus âgés (plus de 47 ans) et les Yukonnais les plus jeunes (39 ans).

Le dossier du centre de biotechnologie « peut bien dormir encore quelques mois »

■ **OTTAWA (PC)** — Le dossier du centre de biotechnologie de l'ONU qui se disputent désormais six provinces canadiennes connaît des délais imprévus et « peut bien dormir encore quelques mois », a souligné, hier, un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures.

Revenant tout juste de la rencontre internationale organisée

par l'Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel (ONUDI), à Belgrade, ce dernier a par ailleurs indiqué qu'une équipe de scientifiques ferait au cours des prochains mois une visite des emplacements proposés à travers le monde pour remettre un rapport à la mi-juillet. Une nouvelle rencontre des pays partenaires aura alors lieu

APRÈS SON PIRE TRIMESTRE

Air Canada coupera 45 vols en janvier

■ **ORTANT** du pire trimestre de ses 45 ans d'histoire, Air Canada devra couper des vols, durant les week-ends surtout, dès le trois janvier, pour tenter de minimiser ses pertes financières. Les dernières coupures ne remontent qu'à l'automne et les premières, à 1980. L'austérité affectera 45 trajets mais pas un au départ de Montréal. On annule toutefois quelques envolées passant par Montréal. Les modifications portent surtout sur le Centre et l'Ouest du Canada.

LAURIER CLOUTIER

De plus, avant même de commencer le service sur ces nouvelles routes, Air Canada annule quatre vols transcontinentaux quotidiens qui devaient débiter au printemps.

Le transporteur national doit tenir compte du coefficient de remplissage de ses avions qui

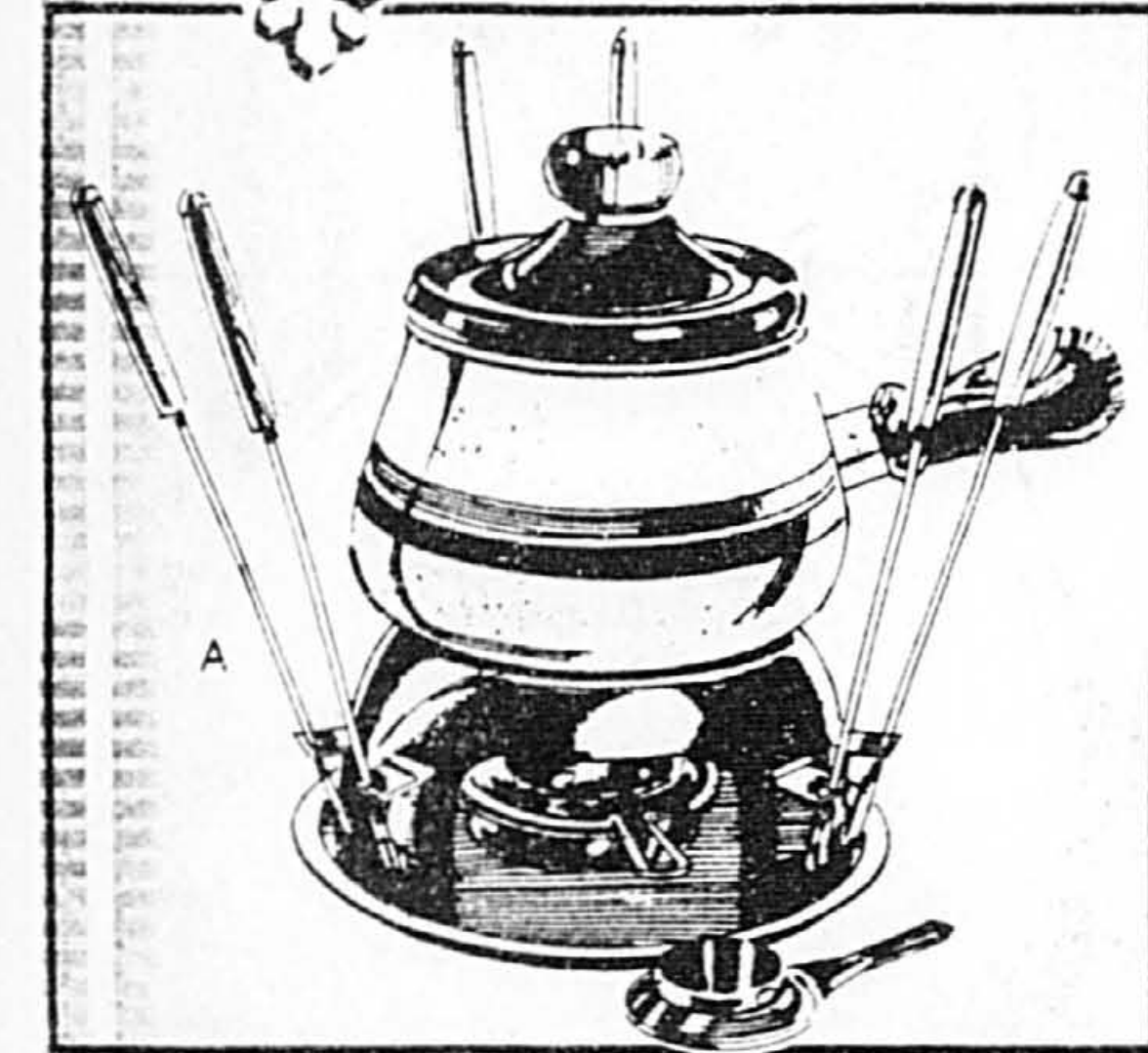
continue de chuter. Le volume-passagers a baissé de 13 p. cent en octobre et de 20 p. cent en novembre derniers, comparativement aux mêmes mois de 1981. On prévoit une dégringolade de 20 p. cent aussi ce mois-ci.

Avions plus petits

Chaque fois qu'elle le pourra, Air Canada substituera des avions plus petits aux gros porteurs Boeing 747 et Lockheed L-1011, beaucoup trop coûteux pour le flot de voyageurs d'aujourd'hui.

La compagnie ajoute de nouvelles coupures parce qu'elle anticipe que l'incertitude des clients, et les déficits, s'étendront jusqu'en 1984. L'an prochain, les pertes s'annoncent aussi importantes que cette année, surtout à cause des six premiers mois d'opérations. Le deuxième semestre devrait amener avec lui les premiers signes de la reprise.

Cadeaux de dernière minute



Service à fondue...une très bonne suggestion-cadeau
a- Comprend poêlon à rayure d'une capacité de 1.89 L, réchaud à alcool, support et plateau et 6 fourchettes. No 85134.

21,98\$ ch. Ord. 26 98 \$

Rayon 21, cadeaux



Ensembles tuque et écharpe, pour qu'elle soit bien emmitoufflée
b- Bel ensemble présentée dans une charmante boîte cadeau, prête à être enveloppée pour offrir. Tuque et écharpe faites d'acrylique. Tons unis ou à motif.

15\$ à 22\$ l'ens.

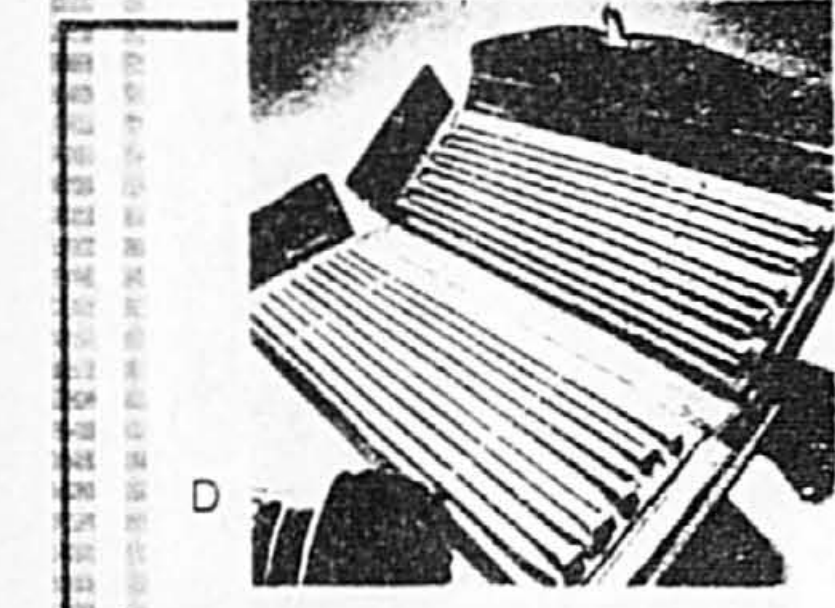
Rayon 88, accessoires pour dames



Friteuse de luxe SEB
c- Pour frire poissons, pommes de terre, beignets, etc. Filtre au charbon de bois sous le couvercle éliminant les odeurs plus longtemps. 2 litres d'huile suffisent. Thermostat. Acier inoxydable facile à nettoyer. Panier à friture inclus. No 65835.

79,98\$ ch. Ord. 112,98 \$

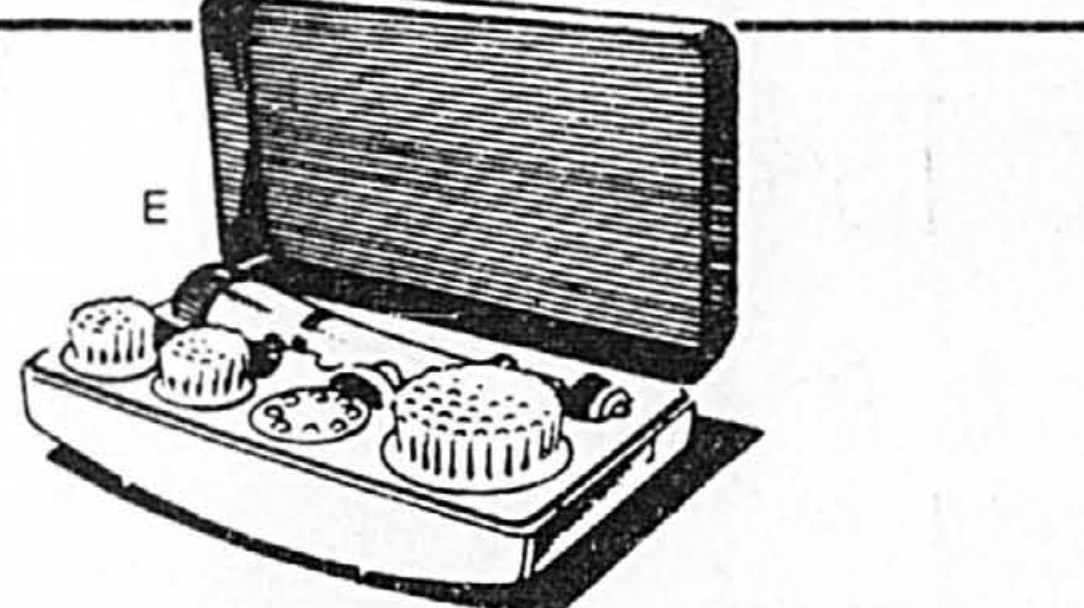
Rayon 34, Appareils électro-ménagers



Économisez 4\$
Jeu de 10 paires d'aiguilles à tricoter.
d- En plastique résistant dans dimensions suivantes: 0 à 9 (8-3.75 mm), 14" long (35.5 cm). Étui en vinyle brun. 25R 068 810.

14,99\$ l'ens. Or. 18,99 \$

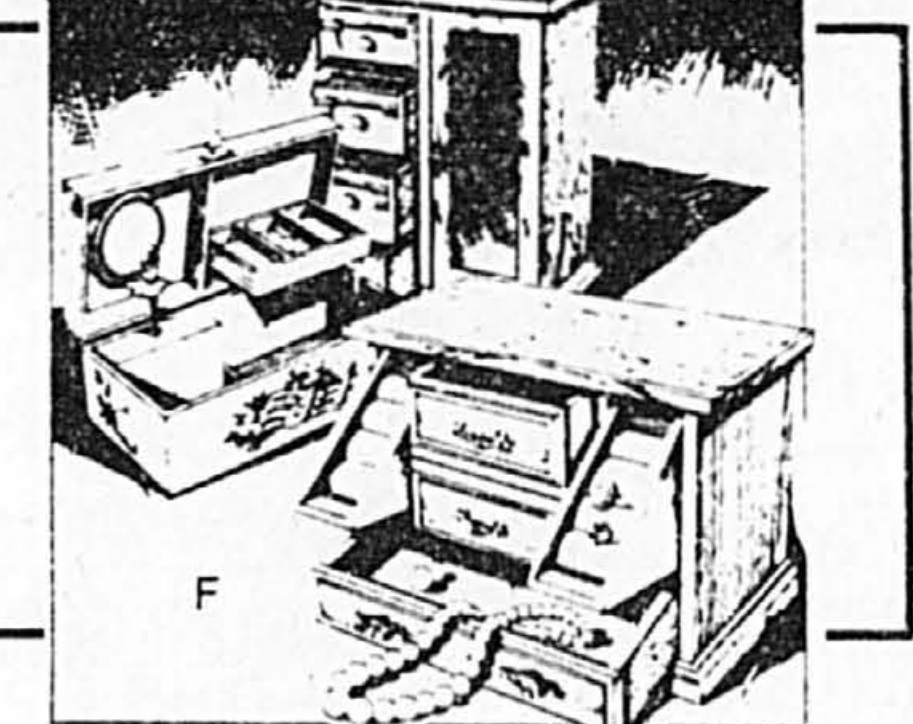
Rayon 25, menus articles



Nécessaire de beauté
e- et manucure Lady Kenmore. Comprend 8 accessoires pour le soin des ongles et du visage. Piles non comprises. 08R 062 093.

10,98\$ ch.

Rayon 08, produits de beauté



Sélection de ravissants coffrets à bijoux
f- Similaire à l'illustration.

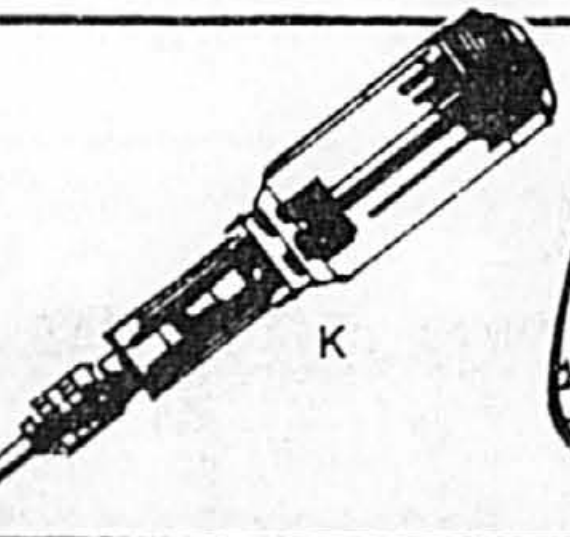
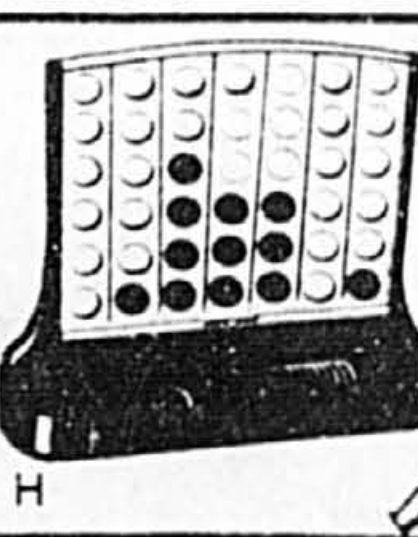
9,99\$ à 49,99\$ ch.

Rayon 04, Bijoux



Suggestion-cadeaux
g- Jeu Hi-Q. Mettez à l'épreuve votre habileté avec les trois jeux possibles. Recommandé pour 7 ans et plus. 03R 062 917. **4,99 \$ ch.**
h- Economisez 1 \$. Jeu de stratégie 'Travel Link 4'. Jeu de dames à trois dimensions que vous pouvez facilement transporter où que vous alliez. 03R 062 341. Ord. 6,99 \$. **5,99 \$ ch.**

Rayon 03, équipement photographique



Tournévis à rochet
k- Tournévis à rappel à ressort. 6 lames incluses. 09R 032 328. Similaire à l'illustration. Ord. 12,99 \$. **8,99 \$ ch.**
Rayon 09, quincaillerie
Coussin de chaise, style colonial
l- Un imprimé charmant qui agrémentera tout décor. Bourre en mousse 1". 24R 059 407. **1,99 \$ ch.**

Rayon 24, tentures



Coussins 'Calcutta' de style indien.
m- Une bonne idée-cadeau qui s'harmonise facilement. 100% coton, franges jouées. Ton naturel. 13". 24R 059 423. **5,99 \$ ch.**
17". 24R 059 424. **7,99 \$ ch.**
26". 24R 059 426. **15,99 \$ ch.**

Rayon 24, tentures

Les mentions 'Ord' ou 'était' de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture pour les Fêtes: 9h30 à 21h du lundi au vendredi, jusqu'au 23 décembre inclusivement. **Ville St-Laurent**, Place Vertu. **Brossard**, Mail Champlain. **Anjou**, Galeries d'Anjou. **St-Jérôme**, Carrefour du Nord. **St-Jean**, Carrefour Richelieu. Copyright Canada, 1982, Simpsons-Sears Limitée.

MAGASINAGE EN PERSONNE SEULEMENT

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

Hausse de 42% du nombre d'étudiants anglophones dans les écoles françaises

■ **(PC)** — Le nombre d'étudiants anglophones fréquentant une institution d'enseignement francophone au Québec a connu une hausse de 42 p. cent depuis l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française, au mois d'août 1977.

M. Marcel Paille, un démographe du Conseil de la langue française, a précisé que 18.700 étudiants anglophones ont fréquenté les écoles francophones durant l'année scolaire 1980-81, une augmentation de 13.200 compa-

rativement à l'année scolaire 1976-77.

Le démographe a également déclaré que la Charte de la langue française, ou Loi 101, avait en outre provoqué une chute importante du nombre d'étudiants francophones inscrits dans des écoles anglophones. Les statistiques révèlent que seulement 14.000 francophones ont fréquenté les écoles anglophones en 1980-81, comparativement à 24.000 pour l'année précédant l'entrée en vigueur de la Loi 101.

'Mini'

Offrez-lui ce mini toujours à la mode — une bague à mini-diamant Mappins. La sélection et le style de notre collection de mini-diamants sont superbes et à bon prix. Chaque modèle, du plus classique au plus en vogue, est de qualité garantie. A des prix qui commencent aussi bas que 75\$, nos bagues à mini-diamants sont la preuve que la valeur sera toujours à la mode chez Mappins.

Bagues agrandies pour montrer les détails.

JOAILLIERS Mappins

Plus que jamais, plus pour votre argent.

• 1000 ouest, rue Sainte-Catherine
• Carrefour de l'Estrie • Galeries Chagnon

La FESP-CSN dénonce le retrait par décret de la sécurité d'emploi

La dure réalité des décrets de la loi 105 commence à se faire sentir. Au fur et à mesure que les syndiqués prennent connaissance des conditions de travail qui les régiront jusqu'en 1985, les critiques deviennent de plus en plus virulentes à l'égard du gouvernement Lévêque, de « son arrogance et du mépris qu'il affiche » à l'égard de ses propres employés.

C'était au tour hier de la Fédération des employés de services publics (CSN) de faire une violente sortie contre les décrets et le gouvernement, « ce chirurgien-charlatan qui nous impose des reculs sur des conditions de travail et de vie acquises au cours des années et des luttes ». Il va sans dire que les membres, ayant déjà rejeté les cadres de règlement du gouvernement, ont mal reçu ces décrets.

Au terme d'une analyse de ces décrets, la fédération, qui représente 16.000 employés de soutien dans les secteurs public et parapublic (commissions scolaires et cégeps), s'en est pris surtout « à la duplicité du gouvernement qui, tout en se targuant de vouloir protéger les

bas salariés envers et contre tous, met la hache dans leur sécurité d'emploi. C'est l'éclatement de toutes les barrières nous protégeant contre l'arbitraire patronal ».

Voici quelques exemples de ces « reculs » soulevés en conférence de presse. Dans les cégeps, le mécanisme régissant les abolitions de postes (le plan d'effectifs) est maintenant réduit à un simple document d'information contre lequel les syndicats ne pourront plus se défendre. Dans les commissions scolaires, l'employeur pourra dorénavant invoquer n'importe quelle raison pour abolir des postes. Les motifs d'abolition de postes sont disparus ainsi que l'obligation de les combler.

L'ancienneté, selon le FESP, ne comptera plus lors de mouvements de personnel, de mutation ou de transferts. De plus ces décrets permettent: de changer les horaires de travail sans consultation; de faire dans les cégeps des mises à pied temporaires, des ralentissements cycliques ou saisonniers sans aucune mention de ce qui arrive à l'ancienneté; de faire effectuer le travail des employés de soutien par des employés en disponibilité (professionnels non enseignant, professeurs ou cadres).

Dans le cas des autres employés que la FESP représente (aide juridique, commissions de formation professionnelle, Office franco-québécois pour la jeunesse, Régie des installa-

tions olympiques, Loto-Québec et les traversiers), l'analyse des décrets n'est pas terminée.

Par ailleurs, une entente de principe est intervenue entre le Syndicat des employés des traversiers et la société d'État. Cette entente leur accorde des gains sur plusieurs clauses normatives. Mais, avant de se réjouir, ils attendent de voir si les textes des décrets respectent cette entente.

La FESP a signalé que, dans bien des cas, les ententes survenues aux différentes tables sectorielles des cégeps et des commissions scolaires n'apparaissent pas aux décrets.

6 heures de super-aubaines

De bonnes et belles aubaines, à partir de 15 h 00 jusqu'à 21 h 00! Ne manquez pas cet événement!

PROBLÈME avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à l'Auberge du nouveau POINT DE VUE.

652-3981

Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

OR et ARGENT ACHETONS ET VENDONS

Argent • timbres • bijouterie • antiquités • figurines et tous articles de valeur

Prêt sur demande rachat sur conditions

MAISON D'ARGENT
350 ouest, rue Sherbrooke
842-6825 — 842-0606

Heures des fêtes
Lundi - jeudi 9h a.m. à 9h p.m.
Vendredi 9h a.m. à 1h p.m.

HÉLÈNE DE CHAMPLAIN

vous propose de

DÉJEUNER D'AFFAIRES

TABLE D'HÔTE DES FÊTES
dès 6.95\$
avec comptoir de salades

DEMANDEZ LE SCEAU DE L'AMITIÉ

RESERVEZ TÔT
866-5226

ÎLE STE-HELENE
STATIONNEMENT GRATUIT

AVIS PUBLIC

Commission des normes du travail Québec

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL DU QUÉBEC VOUS INFORME...

LE 1^{er} JANVIER, FÊTE DU PREMIER DE L'AN, EST UN JOUR FÉRIÉ ET CHÔMÉ

EXCEPTIONS

Cette disposition de la Loi sur les normes du travail (article 60 du chapitre 45 des lois de 1979) ne s'applique pas aux salariés régis par une convention collective ou un décret qui contient au moins six jours fériés, chômés et payés en plus de la fête nationale.

CONDITIONS

Pour bénéficier de ce congé payé, un salarié doit justifier de 60 jours de service continu dans une entreprise et ne pas s'être absenté de son travail, sans l'autorisation de son employeur ou sans une raison valable, la veille ou le lendemain de ce jour férié.

COMPENSATIONS

Lorsque ce jour férié « tombe » un jour ouvrable (c'est-à-dire un jour normalement travaillé par le salarié) l'employeur doit verser au salarié rémunéré au temps, au rendement ou sur toute autre base, une indemnité égale à la moyenne du salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié.

Si un salarié doit travailler le 1^{er} janvier, fête du premier de l'an, l'employeur doit:

- 1) verser au salarié occupé ce jour férié le salaire correspondant au travail effectué et,
- 2) lui verser une indemnité égale à la moyenne du salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié OU lui accorder un congé compensatoire d'une journée. Dans ce cas, le congé compensatoire doit être pris dans les trois semaines précédant ou suivant ce jour, sauf si une convention collective ou un décret prévoit une période plus longue.

CONGÉ ANNUEL (Vacances)

Par ailleurs, si le salarié est en congé annuel (vacances) le 1^{er} janvier, fête du premier de l'an, l'employeur doit lui verser une indemnité égale à la moyenne du salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié OU lui accorder un congé compensatoire d'une journée à une date convenue entre l'employeur et l'intéressé ou fixée par une convention collective ou un décret.

Les salariés à temps partiel qui rencontrent ces conditions sont couverts par la Loi.

RENSEIGNEMENTS OU PLAINTES

Les personnes qui désirent se renseigner davantage ou porter plainte, doivent communiquer avec le bureau le plus près de la Commission des normes du travail du Québec.

QUÉBEC
MONTRÉAL
ALMA
HAUTERIVE
HULL
MATANE
JONQUIÈRE
LÉVIS
ROLYN
SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES

(418) 643-4940
(514) 873-7061
(418) 662-3975
(418) 589-9931
(819) 771-6259
(418) 362-2010
(418) 547-6689
(418) 833-6194
(819) 762-0867
(819) 565-0441
(819) 374-4661

ALIMENTATION

1^o Friandises au chocolat Turtles 400 g
rég. 5,49 pour 3.96

2^o Biscuits Célébration 700 g
rég. 3,69 pour 3.36

ARTICLES MÉNAGERS

1^o Détergent Tide 6 L
rég. 4,89 pour 3.66

2^o Ensemble de chaudrons 5 morceaux
rég. 26,97 à 34.99 19.66

3^o Fer à repasser à vapeur et sec de marque Proctor Silex
rég. 23,88 pour 19.66

QUINCAILLERIE

1^o Antigel Prestone II 4 L
rég. 8,99 pour 6.46

2^o Huile à moteur Uniflo 10W30
rég. 1,59 pour 1.16

3^o Guide pour perceuse B & D
rég. 9,99 pour 6.00

4^o ferrures de plate-forme réglables de Black & Decker
rég. 29,88 pour 23.00

PLANTES

1^o Plantes vertes de 10 pouces
rég. 14,99 pour 9.66

ARTICLES DE MAISON

1^o Oreiller de détente 100% copeaux de mousse
rég. 2,79 pour 2.56

DAMES

1^o Pantoufles avec empeigne en suède P.M.G.
rég. 5,99 pour 3.56

HOMMES

1^o Bas de travail Maverick 50% laine, 20% nylon, 30% fibres inconnues — choix de couleurs
rég. 1,77 pour 96c

ENFANTS

1^o Ensemble de jogging, 12 - 18 et 24 mois
rég. 14,99 à 16.99 9.66

PHOTO ET SON

1^o Calculatrice électronique dans un porte-monnaie
rég. 17,99 pour 9.66

2^o Calculatrice réveil électrique et porte-cartes de crédit
rég. 18,99 pour 9.66

3^o Magnétophone à cassette stéréo AM / FM
rég. 219.99 pour 186.66

4^o 10 éclairs de Sylvania
rég. 2,79 pour 2.26

JOUETS

1^o Batterie en plastique durable de Coléco (Sit'n Drum)
rég. 15,88 pour 10.66

2^o Le Sit'n piano de Coléco
rég. 19,99 pour 14.66

3^o Chapeau-auto-C.B. de Duke of Hazard
rég. 14,99 pour 9.66

4^o Ensemble d'Archer de Duke of Hazard
rég. 6,99 pour 4.66

5^o Jeu de Rummo i
rég. 4,99 pour 3.66

PAPETERIE

1^o Crayon Laurentien 24 couleurs brillantes
rég. 6,99 pour 3.66

Tous les prix sont en vigueur le 23 déc. 1982 aux heures indiquées ci-dessus.

Horaires de Noël

Ouvert du lundi au samedi jusqu'à 21 heures.
Ouvert les 24, 27 et 31 déc. jusqu'à 18 heures.
Fermé les 25 déc. et 1^{er} janv.

Stationnement gratuit

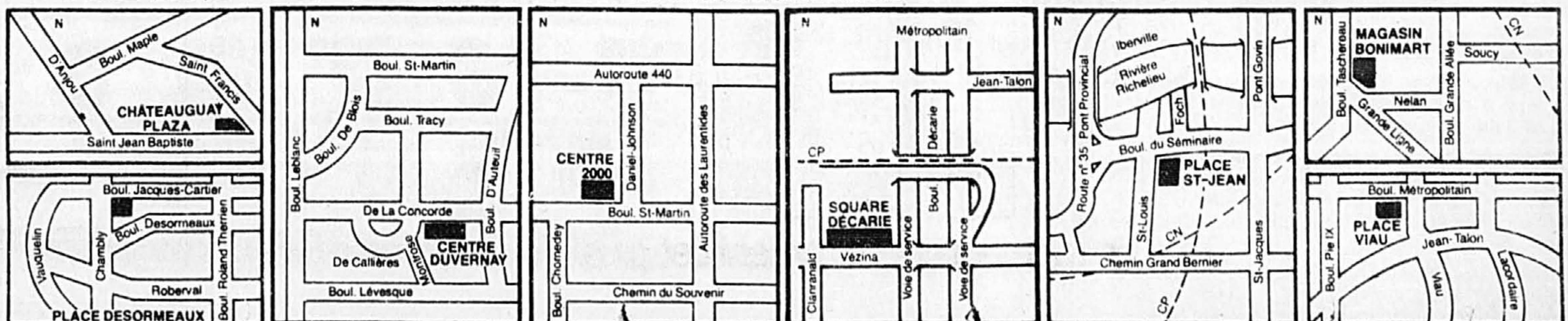
Bonimart

c'est toujours bien!

Pour les aubaines, c'est toujours bien!

Economiser de l'argent, c'est important; mais la qualité de la marchandise l'est tout autant! Nous nous engageons à vous offrir la meilleure qualité, pour le meilleur prix. Ça c'est une aubaine!

Bonimart a 8 succursales:



Notre politique de remboursement, c'est toujours bien!

Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre achat, nous vous garantissons qu'il sera remplacé, réparé, selon les termes de la garantie, ou même remboursé, avec le sourire.



BUDGETS MUNICIPAUX 1983

Baisse de taxes à l'île Bizard; hausses à Mont-Royal et Saint-Hyacinthe

Les contribuables de l'île Bizard connaîtront un important soulagement fiscal en 1983, et ceci malgré une hausse moyenne de 11 p. cent de l'évaluation. Par contre, à Mont-Royal et Saint-Hyacinthe, le taux de la taxe foncière sera majoré d'environ 9 p. cent.

FLORIAN BERNARD

Les administrations de ces trois villes ont adopté un budget d'austérité. Des coupures ont été effectuées dans tous les services. À Mont-Royal, l'administration a même décidé de réduire les heures de patinoire et de geler l'embauche du personnel. Les hausses de salaires ne dépasseront pas les normes fédérales de 5 et 6 p. cent dans chacune de ces villes. Malgré ces compressions, seule l'administration de l'île Bizard a réussi le tour de force de réduire le compte de taxes en 1983.

À l'île Bizard

Le taux de la taxe foncière pour fins locales

qui était de 0.779 en 1982 passe à 0.625 en 1983, soit une baisse de près de 20 p. cent. Le taux de la taxe de la CUM qui était de \$1.28 en 1982 sera abaissé à \$1.02 en 1983. La taxe de l'eau sera majorée de \$138 à \$150.

Pour le contribuable qui s'y perd souvent dans le calcul de ces différentes taxes et leur rapport avec l'évaluation, soulignons que le résultat combiné de toute l'opération se traduira en 1983 par une baisse moyenne de l'ordre de 6 p. cent pour les propriétaires.

À Mont-Royal

Les dépenses pour fins locales seront de 3.9 p. cent plus élevées que l'an dernier à Mont-Royal, tandis que les dépenses pour la participation de la ville à la CUM connaîtront une hausse de 8.8 p. cent. Pour les seules fins de la CUM, il faudra déboursier une somme additionnelle de \$989,000.

Pour limiter la hausse des dépenses à 3.9

p. cent, l'administration a décidé de geler l'embauche du nouveau personnel et de réduire de 13 à 7 seulement le nombre des patinoires disponibles durant l'hiver. Cette mesure permettra une économie d'environ \$40,000. L'assistance des cadres à des congrès et des colloques a également été réduite.

Le taux de la taxe qui était de \$1.54 l'an dernier passera à \$1.64 en 1983.

À Saint-Hyacinthe

Les contribuables de Saint-Hyacinthe subiront une majoration des taxes de 9.1 p. cent. La taxe générale passera de 0.73 cents à 0.60 cents, mais la taxe spéciale sera majorée de 0.92 cents à \$1.21. Le taux combiné sera haussé de \$1.75 à \$1.91 par \$100 d'évaluation. La taxe de fusion demeurera à 10 cents. Quant au prix de l'eau au compteur, il sera majoré de \$90 à \$120. Enfin, la taxe d'affaires connaîtra une légère augmentation.

Plus de 42 p. cent des dépenses de la Ville en 1983 seront consacrées au service de la dette.

Municipalités des Laurentides: comptes de taxes stables ou hausses minimales

Comme leurs collègues du Québec, les élus des municipalités des Laurentides sont appelés avant d'entrer dans la période des Fêtes, à adopter leur budget pour la prochaine année et à chaque fois on y retrouve d'importantes coupures afin de maintenir au même niveau ou de n'augmenter que de peu le fardeau fiscal de leurs contribuables.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

C'est ainsi qu'à Mirabel, les contribuables paieront en 1983 exactement le même montant qu'en l'année précédente pour acquitter leurs comptes de taxes municipales à cause de 35 mesures spéciales visant à économiser le plus d'argent possible au cours des 12 prochains mois.

Le budget, qui sera adopté demain midi, lors d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal, n'est en hausse que de 2.59 p. cent par rapport à celui de 1982. Il passe donc de \$7,036 millions à \$7,219 millions. Le taux par \$100 d'évaluation reste à \$1.10 et le rôle d'évaluation est inchangé.

Parmi les 35 mesures de restriction budgétaire on retrouve un gel d'embauche, une baisse dans les abonnements de différentes revues, diminution de quatre à trois parutions par année de la revue municipale «A Vol d'oiseau» et une économie d'énergie.

Le maire Jean Laurin et les autres membres du conseil municipal viendront devant l'électorat en novembre prochain.

À Sainte-Anne-des-Plaines

Le maire Robert Therrien de Sainte-Anne-des-Plaines, a pour sa part annoncé fièrement que, pour une deuxième année consécutive les contribuables de sa municipalité ne subiront pas de hausse de taxes, ni du rôle d'évaluation.

L'enveloppe budgétaire de cette municipalité augmente de 4.4 p. cent, ce qui la fait passer à \$2.8 millions.

«On avait promis une stabilisation à Sainte-Anne, nous l'avons obtenue. Nous avons aussi baissé de 10 p. cent en trois ans l'endettement de la municipalité», précise le maire Therrien, dont le mandat prendra fin en novembre prochain.

Celui-ci a également souligné que la construction domiciliaire allait très bien à Sainte-Anne-des-Plaines.

À Sainte-Thérèse

À Sainte-Thérèse, les élus ont aussi passé le couteau dans le budget en réussissant à ne pas augmenter que de 5.2 p. cent pour ainsi maintenir le taux de taxe par \$100 d'évaluation au même niveau qu'en 1982. La seule hausse que les contribuables vont connaître durant l'année qui commencera bientôt sera de \$10 et elle est attribuable au ramassage des ordures.

Le maire Jean Blanchard et ses collègues du conseil ont coupé principalement dans l'embauche d'employés temporaires et dans certains services municipaux. Dorénavant, les loisirs socio-culturels devront s'autofinancer.

Le budget 1983 de Sainte-Thérèse sera de \$10,719 millions comparativement à \$10,189 millions en 1982.

À Boisbriand

Afin de ne pas faire subir une hausse de taxes à leurs contribuables, les nouveaux élus de Boisbriand ont baissé de 46 p. cent le taux demandé par \$100 d'évaluation. Cette diminution survient à cause d'une augmentation de 46 p. cent du rôle d'évaluation. Cette majoration importante du rôle se produit parce que les maisons de cette municipalité sont maintenant évaluées à 100 p. cent de leur valeur réelle.

Le premier budget du nouveau maire Michel Gagné est de \$7,475 millions, ce qui représente une majoration de 1.5 p. cent sur celui de 1982. Le taux par \$100 est réduit de \$2.09 à \$1.43.

À Saint-Eustache

Les contribuables de Saint-Eustache devront pour leur part déboursier en moyenne 2 p. cent de plus au cours de la prochaine année, en plus de \$20 de surplus pour acquitter leur taxe d'eau. Le budget de cette municipalité passe de \$15.5 millions à \$16,925, ce qui représente une hausse de 6 p. cent.

Pour le maire Guy Bélisle, il s'agit d'un budget réaliste qui a été présenté après que la Ville eut demandé à ses chefs de services de présenter un budget à croissance zéro.

À Saint-Jérôme

À Saint-Jérôme, le budget 1983 ne sera haussé que 6 p. cent également pour passer de \$15,356 millions à \$16,284 millions.

Le taux par \$100 d'évaluation augmente de \$3.66 à \$3.74, tandis que le rôle d'évaluation a été normalisé à 66 p. cent, ce qui signifie une hausse moyenne de la taxe foncière de 2.4 p. cent.

Dans son discours sur le budget, le maire Bernard Parent a expliqué que depuis cinq ans, les taxes municipales n'avaient été haussées que de 15 p. cent au total.

Aubaines de



Donnez un certificat-cadeau en dénominations de \$5, \$10, ou \$20 ou un certificat de dinde. Voyez le gérant du magasin pour de plus amples informations.

Vous trouverez chez A&P un assortiment complet de boîtes de chocolat pour satisfaire tous les goûts.

Des paniers de fruits sont aussi disponibles dans nos magasins. Vous n'avez qu'à en faire la demande au gérant du magasin.

Café en fèves 8 O'Clock
Moulu, sur demande
Sac 454 g

Épargnez 70¢

269

Notre prix régulier 3,39

Crème Glacée Frontenac
Saveurs Variées
Cont. plast. 2 litres

Épargnez 84¢

199

Notre prix régulier 2,83

Jus d'Orange Old South
Ou de pamplemousse, concentré, surgelé
Boîte 355 ml

Épargnez 56¢

99¢

Notre prix régulier 1,55

Croustilles Hostess
Variétés Assorties
Sac 200 g

Épargnez 70¢

89¢

Notre prix régulier 1,59

C'est beaucoup mieux chez A&P!
vous obtiendrez fraîcheur et qualité

Oranges Navel
Sans pépins, Sunkist, Grosseur 138"
Provenant de Californie

12/99¢

Raisins Rouge Empereur Provenant de Californie, Canada #1 174/79¢ \$/kg /lb	Poinsettias De Noël 399 pot de 5 1/2"	Champignons Frais Provenant de l'Ontario 439/199 \$/kg \$/lb
Tomates Rouges Provenant de la Floride, Canada #1 1,59 emb fam 907 g	Choux de Bruxelles Frais, Provenant des E.U., Canada #1 218/99¢ \$/kg /lb	
Chou Vert Frais, Provenant du Québec, Canada #1 39¢ ch	Avocats Frais, Provenant de la Californie 59¢ ch	
Pommes Delicious Rouges ou Jaunes, Provenant de la Colombie-Britannique 174/79¢ \$/kg /lb	Laitue Romaine Ou Boston, Fraîche, Provenant des E.U. 79¢ ch	
Échalotes Fraîches, Provenant des E.U. 3/1,00 Pqt	Poires Anjou Provenant de la Colombie Britannique, Canada #1 196/89¢ \$/kg /lb	
Carottes ou Oignons Jaunes, Provenant du Québec, Canada #1 79¢ sac 2,27 kg	Concombres Sans Pépins Provenant des E.U., Canada #1 99¢ ch	

Olives Coronation Pot 375 mL **1,99**
Farces Manzanilla

Cornichons Habitant Pot 750 mL **1,99**
À l'aneth rég ou à l'ail, ou Polonais

Jus d'Orange **79¢** Cont 1 L Notre prix rég 1,02
Sealtest, Frais

Toast Melba Grissol **159** Pqt 400 g Notre prix rég 2,29
Épargnez 70¢

Consommé Campbell's Boîte 284 mL **39¢** Épargnez 20¢ Notre prix rég 59¢

Canneberges Ocean Spray, Entières ou en Gelée Boîte 398 mL **99¢** Épargnez 46¢ Notre prix rég 1,45

Biscuits Dare 5 Variétés assorties incl. crème française Sac 400 g **159** Épargnez 50¢ Notre prix rég 2,09

Roulé au Chocolat Hostess Pqt 283 g **99¢** Épargnez 76¢ Notre prix rég 1,75

Couches Pampers De jour 30c, de jour super 24c ou de nuit 22c boîte **399** Épargnez 60¢ Notre prix rég 4,59

Épargnez 17¢
Beurre Caillette Première Qualité **199** pqt 454 g Notre prix régulier 2,16

Épargnez 74¢
Pêches Austral de l'Australie ensoleillée Tranchées ou en demies, ou salade de fruits Boîte 796 mL **99¢** Comparez à Libby's à 1,73

Crème Sure Delisle **119** Cont 500 mL Épargnez 32¢ Notre prix rég 1,51

Serviettes Sanitaires Maxi Rég. ou Desodorisantes, Liberté Nouvelle Pqt 30s **3,79**

Jus d'Ananas Dole Boîte 1,36 L **1,39** Non sucré

Sauce V-H Pour Côtes Levées, 3 variétés Pot 341 mL **1,29**

Combustible à Fondue bout 560 mL **1,49** McGillivray

Jus de Raisin Boîte de 455 mL **1,59** Welch's, Concentré, Surgelé

Margarine molle Golden Girl cont. 454 g **79¢**

Papier Hygiénique **169** Pqt 4 roul Épargnez 50¢ Notre prix rég 2,19
Delsey Couleurs Variées

Pois Pierre **2/99¢** Boîtes 540 mL Assortie

Gherkins Habitant Pot 375 mL **1,99** Sucrés

Papier Aluminium Pqt 12" x 25' **99¢** Chef Foil

Oignons Coronation Pot 375 mL **1,89** Sucrés ou Surs

Poires Bartlett Boîte 796 mL **1,39** ou cocktail de fruits Del Monte

Eau Evian bout. 490 ml **69¢** de source naturelle

Thé Tetley Boîte 72s **179** Orange Pekoe Épargnez 48¢ Notre prix rég 2,27

Gâteaux aux fruits Jane Parker gâteau 680 g **479** Contient 2/3 fruits et noix

DE \$649 à \$731 PAR HABITANT EN 1981-82

La santé au Québec: ralentissement de la croissance des services et hausse de 13.3 p. cent des coûts

Le système public de santé du Québec a coûté, en 1981-82, plus de quatre milliards et demi de dollars (\$4,678,532,000). C'est là une augmentation de 13.3 p. cent par rapport à l'année 1980-81. Le coût par habitant est passé de \$649 à \$731, soit une hausse de 12.6 p. cent.

HUGUETTE ROBERGE

Durant cette année, les coûts des médicaments et des prothèses ont subi les plus fortes hausses, tandis que les services médicaux ont constitué l'élément le moins inflationniste du budget de la santé.

Intitulé « Statistiques annuelles 1981 », le rapport de la Régie de l'Assurance-maladie du Québec, rendu public hier, repartit ainsi le budget de la santé:

■ dépenses du ministère des Affaires sociales (71 p. cent des coûts de la santé du secteur pu-

blic en 1981-82): \$3,3 milliards, soit une hausse de 14.7 p. cent;

■ dépenses de la Régie de l'Assurance-maladie du Québec (RAMQ): \$1,3 milliard, soit une hausse de 8.6 p. cent par rapport à 1980-81.

Les services médicaux

L'année 1981 se caractérise par un très net ralentissement de la croissance des services médicaux. Dans neuf des onze régions socio-sanitaires du Québec, on observe une chute de la fréquence des examens à domicile, des examens de malades hospitalisés, de la radiologie diagnostique en cabinet privé et en centre hospitalier, des actes thérapeutiques et de l'ensemble des services de chirurgie.

Il n'y a eu qu'une très légère augmentation du nombre d'examens en cabinets, en clinique externe et à l'urgence, en centre d'accueil et en centre hospitalier de soins prolongés, d'examen complets, de consultations, de consul-

tations, d'actes diagnostiques et de traitements psychiatriques.

Les services rémunérés à l'acte ont diminué (- 0.4 p. cent), tandis que leurs coûts n'ont augmenté que de 5.1 p. cent, soit le plus faible taux de croissance depuis l'instauration du régime en 1970. Comment expliquer cet accroissement moins marqué des services et des coûts?

On songe à la remise en vigueur du plafonnement des revenus des omnipraticiens et au ralentissement de leurs activités adopté par ces derniers comme moyen de protestation contre la Loi 27. D'autres causes, telles les restrictions budgétaires dans les hôpitaux, l'influence du contexte social et économique sur le comportement des consommateurs et des dispensaires, les difficultés de fonctionnement des services à domicile à Montréal et la diminution des accidents de la route.

Les médicaments

Le programme de services pharmaceutiques

a coûté au total \$147.4 millions. Une augmentation de 16.9 p. cent, due principalement à l'augmentation du coût de l'ordonnance (de \$7.31 à \$7.91). Quant au coût des médicaments, il a poursuivi sa progression en augmentant de plus de 10 p. cent pour la quatrième année consécutive (13.6 p. cent en 1981).

Le coût du programme pour les personnes âgées, représentant 70 p. cent du total, a franchi le cap des \$100 millions, tandis que l'année 1981 a vu le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale admissibles au programme de remboursement des médicaments atteindre les 500,000.

Services dentaires et optométriques

Le coût des services dentaires a enregistré une augmentation de 12 p. cent, atteignant \$107.5 millions. Le programme pour les enfants, qui compte pour 78.8 p. cent du total, a coûté plus de \$84.5 millions (hausse de 11.2 p. cent).

Du fait que le gouvernement a décidé de ne pas donner au programme l'extension prévue à l'origine, n'eût été le désengagement massif des dentistes en 1978, on aurait sans doute enregistré l'an dernier la plus faible hausse annuelle de coût depuis l'instauration du programme.

Le programme de services dentaires aux assistés sociaux représente 17.4 p. cent du total en 1981 (hausse de 16.2 p. cent). Mais, bien qu'élevé, le rythme de croissance tend à diminuer, après le bond de 1979 dû à l'extension du programme et à l'élargissement important de la couverture. La hausse est attribuable surtout à l'augmentation sensible (22.1 p. cent) du nombre de bénéficiaires.

Enfin, le programme de chirurgie buccale n'a presque pas été modifié depuis son entrée en vigueur. En 1981, son coût, atteignant près de \$4 millions, ne représente que 3.5 p. cent de l'ensemble des programmes de services dentaires.

Pour sa part, le programme de services optométriques n'a subi aucune extension ou modification depuis son entrée en vigueur en 1970. En 1981, il a coûté \$23.3 millions (hausse de 12.5 p. cent).

L'augmentation s'explique par l'accroissement du nombre de bénéficiaires, l'augmentation du nombre de services reçus par chaque bénéficiaire, et enfin, la majoration du tarif.

Enfin, le coût de l'ensemble des programmes de prothèses est passé de \$8.5 millions à \$11.1 millions en 1981, accusant une augmentation de 31.3 p. cent, attribuable essentiellement au prix des prothèses et à l'ajout de deux nouveaux programmes (prothèses oculaires et appareils fournis aux stomisés permanents).

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille. Nous remboursons tous les coupons émis par les autres supermarchés!

Noël



Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au vendredi 24 décembre 1982. Pour les heures d'ouverture, voyez le gérant du magasin pour plus d'informations.

A&P

LES MAGASINS SITUÉS À MONTRÉAL

- 6415 Rue Sherbrooke Ouest
- 5405 Chemin de la Reine Marie
- 3421 Avenue du Parc
- 455 Boul. de Maisonneuve Est
- 1953 Rue St. Catherine Ouest
- GREENFIELD PARK, 645 Boul. Taschereau
- ST. LAMBERT, 1461 Avenue Victoria
- ST. ANTOINE DES LAURENTIDES, Galeries des Laurentides
- SHERBROOKE, Galeries Quatre Saisons
- MAGOG, 401 rue Principale
- DRUMMONDVILLE, Galeries Drummond
- COWANSVILLE, Domaine du Parc, 175 rue Principale
- TROIS RIVIÈRES, 850 rue des Recollets

• STATIONNEMENT GRATUIT

Coca-Cola ou Sprite

Emballage familial de 6 bouteilles de 750 mL. Plus dépôt sur bouteille.

229

Notre prix régulier 4,49

Ananas A&P

Dans son jus naturel. Tranchés, Morceaux ou Broyés. Boîte 540 mL.

69¢

Notre prix régulier 1,09

Cigarettes Canadiennes

Toutes les marques populaires. Rég ou King, Paquet de 20 ou 25.

1139

Notre prix régulier jusqu'à 12,39

Jus de Tomates

de fantaisie, A&P. Boîte 1,36 L.

79¢

Notre prix rég 1,25

Service personnalisé. Viandes de qualité aux prix des supermarchés!

Dindes Butterball Swift ou A&P auto arrosage

Catégorie 'A' surgelées, pas de confusion chez A&P. Un seul bas seul pas prix à la lb toutes grosseurs. *L'épargne est calculée sur l'achat d'une dinde de 14 lb. Notre prix régulier 4,17\$/kg-1,89\$/lb.

262/119

\$/kg / \$/lb

262/119

\$/kg / \$/lb

Épargnez 1,10\$/kg-50c/lb Rôti de Côtes de Boeuf Les 5 premières côtes seulement. Coupe de boeuf du Canada catégorie 'A'. 615/279 \$/kg / \$/lb Notre prix régulier 7,25\$/kg-3,29\$/lb	Épargnez 1,98\$/kg-90c/lb Rôti de Boeuf Désossés De croupe ou d'extérieur de ronde. Coupe de boeuf du Canada catégorie 'A'. 593/269 \$/kg / \$/lb Notre prix régulier 7,91\$/kg-3,59\$/lb	Épargnez 44c/kg-20c/lb Cuisse Entière de Jambon Fumée, découennée, Sans jarret, Maple Leaf. Environ 5,4 kg à 7,3 kg ou 12 à 16 lb. 439/199 \$/kg / \$/lb Notre prix régulier 4,83\$/kg-2,19\$/lb	Épargnez 2,20\$/kg-1,00\$/lb Rôti de Pointe de Surlonge Coupe de Boeuf de Canada catégorie 'A'. 637/289 \$/kg / \$/lb Notre prix régulier 8,57\$/kg-3,85\$/lb
--	--	---	--

Boeuf Haché Maigre 483/219 \$/kg / \$/lb	Bifteck de Côtes Parées Coupe de boeuf du Canada catégorie 'A'. 681/309 \$/kg / \$/lb	Bifteck d'Intérieur de ronde Coupe de boeuf du Canada Catégorie 'A'. 681/309 \$/kg / \$/lb	Canards Surgelés Catégorie 'A', Emb Herm 306/139 \$/kg / \$/lb
--	---	--	--

Fruits de Mer Surgelés Filets de Sole Surgelés, emb au magasin 505/229 \$/kg / \$/lb Crevettes High Liner Surgelées, Nettoyées et pelées 459 Sac 199 g Pétoncles en Morceaux Surgelés, Nordan 349 Pqt 340 g	Viandes Cuites Tranchées, Hygrade, Var asst Saucisse La Belle Fermière Surgelée, au porc 259 Pqt 500 g Tourtière Taillefer Surgelée 199 Pqt 450 g Cretons Taillefer 249 Cont 300 g Saucisse Porc et Boeuf Taillefer/Emballé au Magasin 373/169 \$/kg / \$/lb Pâté de Foie la Dijonnaise Pâté de campagne au cognac 169 Pqt 200 g	Saucisses Cocktail Fumées, Maple Leaf 159 emb herm 250 g Bacon de Flanc Tranche, A&P 219 emb herm 500 g Viande Fumée Dunn's 229 Pqt 4 env 50 g Soc de Porc Roulé Fume, Maple Leaf, emb herm 703/319 \$/kg / \$/lb Saucisses Fumées Hygrade 199 emb herm 454 g Mini Jambon Mignon Déossé, Maple Leaf, Emb Herm 880/399 \$/kg / \$/lb	Dans Notre Rayon de Charcuterie Jambon Cuit Taillefer Ultra Maigre 659/299 \$/kg / \$/lb Jambon Fumé Olde Fashioned De Schneider's, emb herm 1210/549 \$/kg / \$/lb Poulet Farci Coorsh 571/259 \$/kg / \$/lb
---	--	---	--

Soupe Lipton Poulet et nouilles 1,39 pqt 4 env. Croûtes à Tartelettes Gainsborough, Surgelées 1,39 Pqt 255 g Moutarde Schwartz Préparée 99¢ Pot 750 mL Notre prix rég 1,45 Détergents Arctic Power en poudre, notre prix ord. 5,09 399 Boîte 6 L Épargnez 1,10	Crème à Café Rich's Surgelée 99¢ Cont 1 kg Bûches de Noël Vachon 2,99 Bûche 460 g Mayonnaise Kraft 139 Pot 500 mL Notre prix rég 1,75 Café Maxwell House Instantané 499 Pot 283 g Notre prix rég 6,89	Amuse-Gueules Hostess, 6 Variétés, frais 89¢ Sac 100g Fromage 'Le Tartiné' De Beauce, préparation de fromage fondu 2,59 Pot 500 g Sauce Barbecue pour Poulet Chaud, Gaza 59¢ Boîte 540 mL Épargnez jusqu'à 40¢ Notre prix rég jusqu'à 99¢ Ginger Ale Canada Dry ou allongeurs pour boisson 259 6 Bouteilles 750 mL Notre prix rég 4,49	Épargnez 78¢ Fromage Cottage «Light» N Lively, Sealtest 99¢ Cont de 500 g Notre prix régulier 1,77
--	--	---	---

Le Trust Royal abaisse le plafond des taux hypothécaires.

12 1/2%

Au terme d'un an

Le Trust Royal vous protège des hausses et des baisses des taux hypothécaires. Renseignez-vous au sujet de notre garantie de 30 jours sur les taux hypothécaires.

Nous avons également des taux très avantageux pour d'autres termes.

Dans votre intérêt, appelez-nous dès aujourd'hui!

Trust Royal

630 ouest, boul. Dorchester
876-7760

*Taux à confirmer. L'intérêt est calculé sur une base semestrielle et non d'avance.

ARGENT ET OR

Vente de Noël

50% DE RABAIS SUR TOUT

- Bagues diamants
- chaînes • breloques
- bracelets • boucles d'oreilles

Montres marquées, reconnues de

30 à 60% de rabais

MAISON D'ARGENT

350 ouest, rue Sherbrooke

842-6825 842-0606

HEURES DES FÊTES

Lundi - jeudi 9h00 à 21h00

Vendredi 9h00 à 13h00

HÉLÈNE DE CHAMPLAIN

Vous proposez

BUFFET de NOËL

25 DÉCEMBRE

Toute la journée à partir de MIDI et 18h

HORS-D'OEUVRE

Oeuf farci Matanaise, concombres à la moutarde, Crêpe, fond d'artichaut au foie gras

SALADES

Verte de saison, betteraves, choux, pommes de terre, Niçoise

MIROIR DE VIANDES FROIDES

Jambon, dinde, charcuteries fines, terrines maison

PLATS CHAUDS

Contre-filet de boeuf rôti au jus, fruits de mer en casserole, dinde de Noël, pommes Parisienne, haricots verts

FROMAGES

Cheddar, fort, Oka, Brie de chez nous, Port Salut

DESSERTS

Bûches de Noël, aux différents parfums, salade d'orange au Grand Marnier

CAFE

15.95\$

par personne

demi-prix pour enfants

Amenez Grand-Père ou Grand-Mère, la maison offre le REPAS GRATUIT au doyen des groupes de 10 et plus.

RESERVATION 866-5226

ILE STE-HÉLÈNE STATIONNEMENT GRATUIT

Andropov propose de réduire de 25 p.c. les armes stratégiques

RÉDUIRE LES EURO-MISSILES

d'après AFP, Reuter

Le secrétaire général du Parti communiste soviétique, Youri Andropov, a proposé, hier, aux États-Unis et à l'Alliance atlantique «un accord honnête fondé sur le maintien de la parité, consistant essentiellement en une réduction de 25 pour cent de l'arsenal stratégique des deux forces en présence.

«Quelque chose bouge enfin à Moscou» après un an d'immobilisme, estime-t-on dans les milieux de l'OTAN, à la suite du discours du numéro Un soviétique, prononcé à l'occasion du soixantième anniversaire de la création de l'URSS. M. Andropov a consacré la plus grande partie de son allocution d'une heure à la question du désarmement, adoptant une position faite d'un subtil mélange de menaces et de propositions positives.

Dans le but d'en venir à cet accord «honnête», le chef du Kremlin a en outre offert de ne conserver en Europe qu'un nombre de missiles correspondant à celui des missiles anglais et français, cette offre constituant une sorte de contre-proposition à «l'option zéro» américaine — non-déploiement des Euro-missiles contre démantèlement des eurofusées soviétiques — que Moscou a toujours rejetée.

En chiffres, cela signifie que

l'URSS conserverait 160 missiles pour faire face aux 97 fusées françaises et aux 64 Polaris britanniques.

Youri Andropov a également proposé «de réduire substantiellement la quantité des charges nucléaires et de limiter au maximum le perfectionnement de l'arme nucléaire», ajoutant que les propositions soviétiques concernaient tous les types d'armes stratégiques sans exception. «La paix en Europe peut être sauvegardée et renforcée sans porter préjudice à la sécurité de qui que ce soit... L'URSS est prête à aller très loin», a affirmé le chef du Parti communiste soviétique.

Cette manifestation de «bonne volonté» a toutefois été assortie de la réaffirmation de la volonté de M. Andropov de riposter au déploiement éventuel des missiles MX américains par le déploiement d'armes équivalentes «actuellement à l'essai en URSS», a-t-il précisé.

Accusant les États-Unis d'avoir aggravé à l'extrême la situation internationale, le secrétaire général du Parti communiste soviétique a prévenu ceux-ci qu'un refus de ces accords entraînerait un nouveau déploiement d'armes soviétiques de grande portée. Rejetant la théorie américaine de conflit nucléaire limité, M. Andropov s'est dit d'avis que «partout où la tempête nucléaire se lèvera, et quelle que soit sa forme, elle échappera inévitablement à tout contrôle et provoquera une catastrophe à l'échelle planétaire».

Néanmoins, a conclu le leader soviétique à ce sujet, un accord



M. Andropov parlant au Kremlin pour le 60^e anniversaire de la création de l'URSS.

intervenant sur la base de ces propositions «pourrait devenir le point de départ d'une réduction réciproque encore plus importante de ce type d'armes».

L'allocution de Youri Andropov a marqué, hier, la première journée des cérémonies du 60^e anniversaire de l'Union soviétique. Quelque 135 délégués étrangers ont assisté à cette session solennelle. M. Andropov étant fortement applaudi par une assis-

tance de plus de 4,000 personnes.

Tous les membres du Bureau politique étaient présents sur la tribune officielle, dont le doyen, Arvid Pelche, 83 ans, ancien compagnon de Lénine, ainsi que les numéros Un des états membres du pacte de Varsovie.

Parlant sur un ton ferme et sans emphase, le chef du Kremlin a également évoqué la situation intérieure de la république soviétique, insistant sur la nécessité «non seulement de rapprocher les nations qui composent l'URSS, mais de réaliser leur fusion».

Il a exhorté les républiques fédérées à déployer de grands efforts pour assurer le ravitaillement régulier de la population, soulignant à ce chapitre qu'un programme alimentaire était en voie de réalisation.

A Moscou, où règne une température très douce pour la saison, les décorations officielles — drapeaux rouges et banderoles — sont une nouvelle fois à l'honneur, après le 65^e anniversaire de la révolution d'octobre et les obsèques de Léonid Brejnev. Le centre-ville est interdit à la circulation, la place Rouge a été fermée dès lundi aux piétons, les cérémonies officielles devant durer jusqu'en fin de journée, aujourd'hui.

Aujourd'hui également, l'ancien ministre chinois des Affaires étrangères, Huang Hua, devrait assister à une cérémonie donnée à l'ambassade soviétique à Pékin, la Chine ayant indiqué qu'elle n'envairait aucune délégation à Moscou pour le 60^e anniversaire de l'Union soviétique.

L'Occident rejette les propositions du chef soviétique

d'après AFP, Reuter.

Les états occidentaux rejettent les propositions émises, hier, par Youri Andropov, secrétaire général du Parti communiste soviétique, dans le cadre des négociations visant au désarmement nucléaire et, plus spécifiquement, au contingentement des déploiements respectifs d'euro-missiles.

Pour un, le département d'Etat américain juge la proposition du numéro Un soviétique «inacceptable», car elle permettrait à l'URSS de conserver plusieurs centaines d'ogives nucléaires sur leurs SS-20 en Europe, tout en enlevant aux États-Unis tout moyen de prévenir cette menace.

Washington n'a cependant pas réagi, hier, à l'autre volet du discours de M. Andropov, qui proposait de réduire dans une proportion de 25 pour cent les armements stratégiques des deux super-puissances. De ce côté, on rappelle que ces propositions étaient connues, puisqu'elles avaient été avancées aux négociations de Genève.

«Nous souhaitons que les So-

viétiques comprennent que nous ne pouvons abandonner les moyens qui nous permettent de faire face à la menace nucléaire qu'ils posent à l'OTAN à moins que cette menace elle-même ne soit éliminée», indique un communiqué du département d'Etat, dans lequel on constate en outre que la proposition Andropov «laisserait la liberté aux Soviétiques de menacer nos amis asiatiques».

Il semble que les États-Unis désirent s'en tenir à l'option Zéro, une base «sérieuse et équitable» de négociations sur les euro-missiles.

Pour sa part, la France n'est pas prête à accepter une réduction de son arsenal nucléaire.

«Je crains que ce soit un moyen pour détourner la conversation de ce qui est le vrai sujet, à savoir que les Soviétiques, depuis quelques années, accumulent en Europe des armes nucléaires redoutables par leur rapidité et leur précision, qui ne peuvent atteindre que l'Europe occidentale... qu'il y a donc un déséquilibre en Europe occidentale actuellement sur ce plan», a déclaré Claude Cheysson, ministre français des Relations extérieures.

L'ONU enquêtera sur les droits de l'homme en Pologne

d'après AFP, Reuter

Les Nations unies enquêteront sur la situation des droits de l'homme en Pologne, malgré l'opposition du gouvernement de Varsovie, a-t-on appris officiellement hier à l'ONU.

Le secrétaire général de l'organisation, M. Javier Perez de Cuellar, a nommé l'un de ses collaborateurs, M. Hugo Gobbi, d'Argentine, jusque-là chargé des affaires chypriotes, «pour suivre en son nom la situation en Pologne», a annoncé le porte-parole de l'ONU. La date à laquelle M. Gobbi, actuellement à Chypre, commencera son enquête n'a pas été annoncée.

La décision du secrétaire général fait suite à une résolution en sens prise au printemps dernier par la Commission des droits de l'homme de l'ONU basée à Genève.

En évitant de donner formellement à M. Gobbi le titre de rapporteur spécial sur les droits de l'homme en Pologne, M. de Cuellar, a sans doute voulu ménager les susceptibilités du gouvernement polonais, opposé à cette enquête.

Un représentant de la mission polonaise à l'ONU a réaffirmé hier que son pays ne coopérerait pas à cette enquête. «Notre position n'a pas changé depuis la décision prise à Genève par la Commission des droits de l'homme. Le gouvernement polonais considère cette résolution comme illégale», a-t-il déclaré. «En fait, a-t-il ajouté, d'autres initiatives pour suspendre et abolir la loi martiale rendront cette résolution caduque».

On sait que le gouvernement polonais a annoncé il y a quelques jours que l'état de siège serait

suspendu à partir du 31 décembre.

A Varsovie, le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, a indiqué hier que tous les internés pourraient être de retour dans leurs foyers pour Noël, à l'exception de ceux qui seraient arrêtés pour des délits commis avant le 13 décembre 1981.

M. Urban, qui donnait une conférence de presse, a dit qu'il ne connaissait pas le nombre de personnes encore internées à ce jour, mais a ajouté: «J'espère que tous les internés seront de retour dans leurs foyers pour Noël».

M. Urban a également déclaré que Lech Walesa fait l'objet d'une enquête pour infraction à la législation fiscale durant sa présidence du syndicat Solidarité, désormais interdit. Il a précisé que ce sujet avait été discuté jeudi dernier à Gdansk avec M. Walesa lorsque celui-ci avait été emmené de son domicile. Gardé toute la journée, ce dernier n'avait pas pu prendre la parole en public comme il l'avait prévu.

Le porte-parole a laissé entendre que malgré des revenus élevés, M. Walesa n'aurait pas payé d'impôts en 1980, 1981 et 1982. Interrogé chez lui, Walesa a qualifié ces allégations d'insensées. «Ils n'ont aucune raison de m'interroger sur mes impôts», a-t-il dit.

L'ex-dirigeant syndical s'est également défendu d'être impliqué dans une quelconque irrégularité financière à la section syndicale de Gdansk dont il était président. Occupé par la direction de Solidarité, il ne s'occupait pas de la gestion au jour le jour, a-t-il précisé.

RABAIS DE 50%!

LIQUIDATION DE CARTES, PAPIER D'EMBALLAGE ET DÉCORATIONS DE NOËL

Une partie de notre marchandise doit être liquidée: pieds et cache-pieds pour arbres, personnages, papier d'emballage, boîtes, etc. Le papier d'emballage est offert en rouleaux simples ou multiples dans un vaste choix de motifs et dimensions. 50% de rabais sur toutes nos boîtes de cartes.

*50% de rabais sur les prix courants Woolco
VENEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX!

LES GRANDS MAGASINS Woolco

BROSSARD: PLACE PORTOBELLO 7700 boul. Taschereau et Jean Champlain
 LAFLEUR: CENTRE LAFLEUR 7445 boul. Langlois et Jean Talon est
 ST-LEONARD: CENTRE LANGLOIS 7445 boul. Langlois et Jean Talon est
 CUMBERLAND: PLAZA ST-CHARLES 5010 boul. St-Charles
 L'AMERIQUE: CENTRE L'AMERIQUE 1000 boul. St-Charles
 REPENTIGNY: LES GALERIES REPENTIGNY 1000 boul. St-Charles
 ROSEMERE: PLACE ROSEMERE 101 boul. Lacombe
 LAFLEUR: CENTRE LAFLEUR 8248 boul. Champlain
 ST-JEAN: LES GALERIES RICHMOND 978 boul. de Semblance
 VALLEYFIELD: CENTRE VALLEYFIELD 30 Chemin Dufferin
 HILFETTES: CALÉRIE JOLY 1005 boul. Firstline

Ouvert tous les soirs jusqu'à 9h, du 11 au 23 décembre y compris le samedi

'Je le veux'

Lorsque vous allez être ensemble pour la vie, donnez-lui les bagues dont la beauté et la valeur dureront. Choisissez une bague de fiançailles et un jonc à plusieurs diamants chez Mappins. Le choix Mappins à partir de 350\$ est complètement garanti. Que sa préférence soit traditionnelle ou très moderne, vous trouverez chez Mappins des bagues qui lui conviennent aussi bien que vous.

Bagues agrandies pour montrer les détails

JOAILLIERS
Mappins

Plus que jamais, plus pour votre argent.

- 1000 ouest, rue Sainte-Catherine
- Carrefour de l'Estrie • Galeries Chagnon

Portugal: Eanes accepte la démission de Balsemao

LISBONNE (AFP) Reuter — Le président de la république portugaise, le général Antonio Ramalho Eanes, a accepté hier soir la démission du premier ministre, M. Francisco Pinto Balsemao, apprend-on de source officielle.

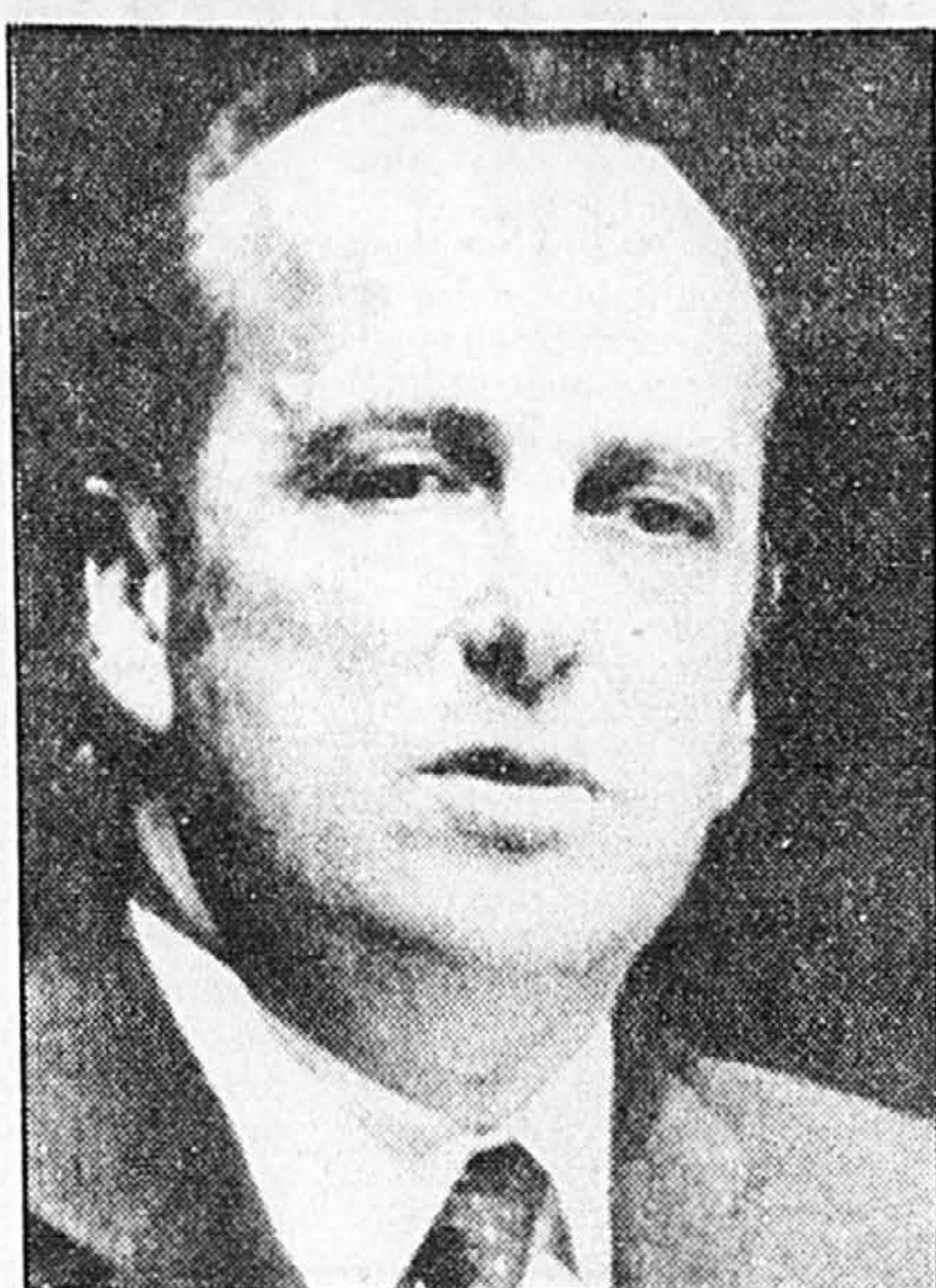
M. Pinto Balsemao a personnellement annoncé la réponse du président Eanes à sa sortie du palais de Belem, à l'issue d'une audience d'une heure et quinze minutes.

M. Pinto Balsemao a ajouté que, d'accord avec la décision de la commission nationale de son parti, le parti social-démocrate (PSD), il allait poursuivre ses consultations pour se trouver un successeur à la tête de l'exécutif «dans un délai raisonnable».

La réunion de la direction du Parti social-démocrate, le plus important de la coalition, et par conséquent chargé de trouver un remplaçant à M. Balsemao, n'a cependant pas pu s'achever par une solution concrète.

M. Henrique Nascimento Rodrigues, vice-président du parti, a déclaré que lors de la réunion, on n'avait pas abordé le problème d'un successeur, les discussions ayant porté plutôt sur «des opinions et le choix d'une stratégie».

Le président Eanes doit décider s'il invite la coalition tripartite à former un nouveau gouvernement ou s'il doit dissoudre le parlement pour convo-



Francisco Balsemao

quer de nouvelles élections dans les 90 prochains jours.

De source politique, on indique que si les dissensions des partenaires de l'alliance empêchent la nomination d'un premier ministre en mesure d'unifier tous les courants d'opinions, le président devra s'incliner devant les pressions de l'opposition et convoquer les élections.

L'alliance, formée du PSD du Centre démocrate et social (CDS) et du parti populaire monarchiste, dispose d'une majorité confortable au parlement. Toutefois, depuis la mort de M. Francisco Sa Carneiro, ancien premier ministre à la poigne de fer, qui avait fondé la coalition en 1980, la tension n'a pas cessé

de croître entre le CDS et l'aile libérale du PSD.

Israël accepte de négocier le retrait de ses forces du Liban

d'après Reuter, AFP, PA

■ Israël a annoncé au Liban son intention d'entamer les négociations sur le retrait de ses troupes du Liban, probablement avant Noël, a déclaré hier le premier ministre libanais, M. Chafik Wazzan.

M. Wazzan a indiqué à la presse que la position israélienne a été communiquée hier au gouvernement libanais par M. Morris Draper, l'un des émissaires américains au Proche-Orient. Il a précisé que le gouvernement israélien désire que les pourparlers tant attendus commencent bientôt, «peut-être même avant Noël».

M. Draper n'a cependant pas précisé quand et où se tiendraient les négociations. M. Wazzan a dit que l'abandon de la condition concernant Jérusalem était le seul événement positif dans le cadre des démarches laborieuses en vue de

la mise en route des pourparlers.

La presse libanaise indique plusieurs endroits possibles pour les négociations. On propose entre autres la tenue des pourparlers alternativement à proximité de Beyrouth et de Jérusalem, ou bien dans un pays européen neutre, ou encore la poursuite des contacts indirects par l'intermédiaire de M. Philip Habib, émissaire spécial du président Reagan au Proche-Orient.

M. Habib est reparti lundi pour Washington et n'est pas attendu dans la région avant la fin des fêtes de fin d'année.

À Washington, le président Reagan a exprimé hier l'espoir que les négociations qui doivent s'ouvrir entre Israël et le Liban «puissent se dérouler de façon complète et avec succès».

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a précisé que M. Reagan avait

fait cette déclaration au cours d'un entretien de 40 minutes qu'il a eu hier avec M. Habib. Le secrétaire d'Etat George Shultz et le secrétaire d'Etat adjoint Kenneth Dam assistaient à cet entretien, qui s'est déroulé peu avant que le roi Hussein de Jordanie ne soit reçu à la Maison-Blanche.

Le Liban, qui insiste sur une participation active des États-Unis, a déjà nommé l'équipe qui le représentera aux négociations. Elle est formée d'un expert juridique, d'un ancien diplomate et d'un officier supérieur de l'armée.

On a indiqué que le gouvernement libanais a achevé un document de travail qui doit être soumis à l'ouverture des pourparlers, prévoyant un retrait simultané et complet des forces israéliennes, syriennes et palestiniennes pour la mi-février.

À Washington, le président

Reagan a fait un accueil chaleureux au roi Hussein de Jordanie, mais n'a pas obtenu de promesse formelle que le monarque se joindrait aux négociations avec Israël et l'Égypte sur l'autonomie palestinienne.

Hussein insisterait pour que cessent les nouvelles implantations de colonies israéliennes dans les territoires occupés comme condition à sa participation aux pourparlers proposés par les États-Unis.

Le président et le souverain jordanien sont convenus de se rencontrer de nouveau avant le départ de Hussein jeudi soir. M. Reagan a assuré le roi jordanien de sa détermination à voir la paix s'établir de façon durable au Moyen-Orient.

À Tel Aviv, le ministre israélien de la Défense Ariel Sharon a déclaré que la Syrie a accepté la première étape d'un retrait réciproque des forces étrangères du Liban.

DÉPÊCHES

FINANCES: le président Reagan a signé hier une loi de finances adoptée lundi par le Sénat et la Chambre des représentants qui permettra à l'ensemble de l'administration de continuer à fonctionner jusqu'au début de l'année fiscale 1984, le 1er octobre prochain. Le président a regretté la suppression des fonds prévus pour la production du missile MX et du missile Pershing-2 qui doit être déployé en Europe fin 1983. Il a réaffirmé cependant sa détermination à remplir les engagements pris par l'alliance atlantique. Jusqu'au dernier moment, la Maison-Blanche avait laissé planer la menace d'un veto présidentiel.

CHILI: l'épiscopat catholique chilien, dans une lettre pastorale adressée aux fidèles, affirme que le Chili traverse une crise politique, économique, sociale et morale et exhorte le gouvernement Pinochet à respecter les droits de l'homme, à adopter une politique économique de plein emploi et le retour à la démocratie. Le régime militaire prolonge et la récession économique menacent de plonger le pays dans la violence, disent les évêques.

ONU: l'Assemblée générale de l'ONU a décidé hier de procéder à des économies et de réduire de plus de \$33 millions le budget 1982-83 de l'organisation, qui s'élèvera à près de \$1,74 milliard. Le budget a été adopté par 117 voix contre 14 et 12 abstentions. Les USA et leurs alliés occidentaux, de même que les pays du bloc socialiste, ont néanmoins voté contre la résolution, estimant insuffisantes ces restrictions budgétaires. Le Conseil de sécurité a par ailleurs décidé que l'arabe deviendra la sixième langue de l'organisation à compter du 1er janvier 1983.

NAMIBIE: l'Assemblée générale de l'ONU a demandé la mise en application immédiate et inconditionnelle du plan de l'ONU pour l'indépendance de la Namibie et rejeté les tentatives des USA et de l'Afrique du Sud pour lier l'indépendance du territoire au retrait des troupes cubaines d'Angola. L'Assemblée a réaffirmé son soutien à la lutte armée de la SWAPO. L'Afrique du Sud a rejeté catégoriquement les cinq résolutions votées sur la Namibie.

MITTERRAND: une nouvelle unité d'élite forte de 40 à 50 gendarmes sera chargée dès le début de l'an prochain de la sécurité du président François Mitterrand. La nouvelle équipe renforcera l'équipe existante des civils chargés de la protection du chef de l'État. Cette mesure fait suite à la vague d'attentats de l'été dernier en France.

HONDURAS: le gouvernement hondurien, dans une note au Conseil de sécurité et à l'OEA, dénonce le «redoublement, ces dernières semaines, de l'agression verbale et matérielle du Nicaragua contre le Honduras». Il reproche au Nicaragua de lui avoir transmis jeudi dernier une note de protestation qui «aurait plutôt les apparences d'un ultimatum». Managua a protesté à plusieurs reprises contre les incursions sur son territoire de groupes d'opposants venant du Honduras.

ARGENTINE: plus de 60.000 métallurgistes argentins ont observé hier un arrêt de travail d'un quart d'heure pour protester contre la mort, jeudi à Buenos Aires, d'un jeune manifestant tué par balles lors de la «marche du peuple pour la démocratie». Par ailleurs, les jeunes de sept partis d'opposition s'apprentent à lancer jeudi une «marche civique» sur les lieux où est tombé Damiro Flores.

Pêche sur glace

rubrique 615 - page 5 12

Dernière réclame avant Noël

Prix en vigueur jusqu'au vendredi 24 décembre, tant que nous avons du stock. Les prix courants indiqués sont nos bas prix courants.

Glaces

Rabais \$1.20

Glaçons argentés

59¢ Cour. \$1.79

Paquet de 2000 brins ininflammables pour compléter l'ornement de l'arbre. 51-9512

Rabais \$2.53

Guirlande de Noël

166 Cour. \$4.19

Belle décoration d'arbre ou de logement. 15' de long. Couleurs variées. 51-9281

Visse-GRIP

Pince-étai de 10"

Rabais \$3.00

849

Cour. \$11.49. Sert de pince, de clé, d'étai et de coupe-fil. S'ouvre jusqu'à 17 1/2". 58-8685

Rabais \$1.30

Sèche-allumage

139 Cour. \$2.69

Dry & Go Motomaster. Aide à mieux démarrer. 170 grammes. 38-1532

Rabais \$1.50

Additif d'huile

229 Cour. \$3.79

Moly-Slip-E aide à réduire la friction et l'usure. 8 oz. 38-0250

Rabais \$3.02

Cafetière Melitta

797 Cour. \$10.99

Avec 10 filtres

Filter le café pour lui garder tout son arôme. Verseuse de 10 tasses en verre; porte-filtre, couvercle plastique. 42-2168

Achat spécial

Grille-sandwiches

34.88

Pour sandwiches et collations rapides. Sa conception unique conserve aux aliments leur saveur naturelle. 99-5152

Rabais \$10.00

Pendule murale Château

1995 Cour. \$29.95

Belle création moderne à cadran blanc et monture amande; diam. 9 3/4". Mouvement à quartz. Avec pile "AA". 43-6968

Rabais 25%

Fart pour ski de fond

149 Cour. \$1.99

"Jack Rabbit" pour neige sèche ou mouillée. Pour le bas d'un skieur. 82-6318X

Achat spécial

Sac à dos LNH

499

Robuste rayonne sur PVC, bretelles réglables. Emblèmes d'équipes. 99-4210

Rabais \$1.00

Gaine de volant

119 Cour. \$2.19

Peluche acrylique en 6 coloris. 37-1120X

Rabais \$1.00

Gratte-glace

169 Cour. \$2.69

Vénus II à bord coupant en acrylique. 30-4401

CANADIAN TIRE

OUVERT CE SOIR ET DEMAIN SOIR JUSQU'À 21 H

ANNÉE!

MONTRÉAL (CENTRE)

Bellechasse
Jean-Talon
Centre Commercial l'Acadie
Rosemont

MONTRÉAL (OUEST)

Beaconsfield Centre Commercial
Côte St-Luc Mail Cavendish
Dollard-des-Ormeaux
Île Perrot Centre Commercial
Lachine Verdun Ville LaSalle

MONTRÉAL (NORD)

Carrefour Laval
Chomedey
Montréal-Nord
Pont-Viau

St-Eustache
St-Laurent
St-Léonard
Terrebonne

RIVE SUD

Beloeil
Boucherville
Châteauguay
Greenfield Park
Longueuil

BANLIEUE

Cowansville
Joliette
Lachute
Ste-Agathe
St-Hyacinthe

St-Jean
St-Jérôme
Sorel
Valleyfield

LES BONS ACHATS de la semaine

NOTE — Presque tous les supermarchés offrent les mêmes promotions pour Noël et pour le Nouvel An. Nos lecteurs qui se servent de la liste des bons achats pour faire leurs emplettes seraient bien avisés de la conserver pour la semaine prochaine. Les prix indiqués sont au kilogramme, et entre parenthèses à la livre, sauf pour quelques aliments pré-emballés.

AP
dinde surg. \$2.62 (\$1.19)
bifteck de côtes, \$6.15 (\$2.79)
jambon, \$4.39 (\$1.99)
pointe de surlonge, \$6.37 (\$2.84)
filet de sole surg. \$5.05 (\$2.29)
oranges navel Cal. 99 cents
raisins rouges, \$1.74 (79 cents)
pommes délicieuses BC, \$1.74 (79 cents)
champignons Ont. \$4.39 (\$1.99)
tomates Fl. 907g, \$1.59
choux de Bruxelles, \$2.18 (99 cents)
oignons verts, 34 cents

BONICHOIX
dindes surg. \$2.82 (\$1.28), \$2.60 (\$1.18) et \$2.38 (\$1.08)
dinde fraîche, \$2.60 (\$1.18)
porc haché, \$3.26 (\$1.48)
veau haché, \$4.14 (\$1.88)
jambon, \$3.70 (\$1.68)
aloyau, \$7.23 (\$3.28)
bacon, \$2.48
oranges, 99 cents
pommes MacIntosh, 5 livres, \$1.69
céleri, 69 cents
pommes de terre Q. 10 livres, 89 cents
oignons verts, 25 cents

BONIPLUS
dinde, \$2.38 (\$1.08) et \$2.60 (\$1.18)
quart de jambon, \$4.37 (\$1.98)
porc haché, \$3.26 (\$1.48)
oranges, 99 cents
céleri, 69 cents

COOPRIX
dindes, \$2.18 (99 cents, Ut) et \$2.39 (\$1.08)
cailles, chacune, 99 cents
canard surg. \$2.99 (\$1.36)
oie surg. \$3.99 (\$1.81)
jambon, \$3.46 (\$1.57)
avant de veau de grain dés. \$6.33 (\$2.87)
veau haché, \$4.34 (\$1.97)
saumon surg. \$6.59 (\$2.99)
huîtres Caraquet, 3 livres, \$4.79
fromage Oka ou Brie, \$7.99 (\$3.62)
clémentines, \$1.30 (59 cents)
ananas, 89 cents
citrons, 9 cents
pommes G. Smith de France, 86c (39c)
oignons verts, 19 cents
concombres, 19 cents

IGA
dindes surg. \$2.82 (\$1.28), \$2.60 (\$1.18) et \$2.38 (\$1.08)
dindes fraîches, \$2.60 (\$1.18)
jambon, \$3.70 (\$1.68)
porc haché, \$3.26 (\$1.48)
veau haché, \$4.14 (\$1.88)
surlonge, \$6.57 (\$2.48)
aloyau, \$7.23 (\$3.28)
oranges, 99 cents
raisins rouges, \$1.74 (79 cents)
pommes G. Smith, \$1.08 (49 cents)
poires Anjou, \$1.52 (69 cents)
céleri, 69 cents
carottes Q. 5 livres, 69 cents
radis, 59 cents
oignons verts, 25 cents

JOVI
jambon, \$3.70 (\$1.68)
dindes, \$2.38 (\$1.08)
porc haché, \$3.26 (\$1.48) patocas, \$1.09
oranges navel, 93 cents
raisins rouges, \$1.30 (59 cents)
atocas, \$1.09
tomates, 95c (43 cents)
oignons verts, 25 cents
céleri, 63 cents

METRO
dindes, \$2.82 (\$1.28), \$2.60 (\$1.18) et \$2.38 (\$1.08)
jambon, \$3.70 (\$1.68)
canard surg. \$3.04 (\$1.38)
cailles, paquet de six, \$7.50
porc haché, \$3.26 (\$1.48)
veau haché, \$4.14 (\$1.88)
filet de sole surg. une livre, \$3.49
clémentines, \$1.21 (55 cents)
raisins rouges, \$1.50 (68 cents)
ananas, \$1.39
citrons, 12 cents
avocats, 49 cents
céleri, 55 cents
radis, la botte, 23 cents
concombres, 30 cents

PROVIBEC
jambon, \$3.70 (\$1.68)
dindes, \$2.38 (\$1.08)
porc haché, \$3.26 (\$1.48)
roshif de côtes, \$6.13 (\$2.78)
fesse de veau de lait, \$5.03 (\$2.28)
cuisses de grenouilles surg. \$8.38 (\$3.78)
oranges navel Cal. 93 cents
atocas, \$1.09
raisins rouges, \$1.30 (59 cents)
oignons verts, 25 cents
tomates, 95 cents (43 cents)
céleri, 63 cents

PROVIGO
jambon, \$4.81 (\$2.18)
dinde, \$3.82 (\$1.28) et \$2.38 (\$1.08)
porc haché, \$3.26 (\$1.48)
bacon, \$1.85
oranges navel Cal. \$1.28
pommes Spartan BC, 3 livres, \$1.68
poires Anjou, \$1.72 (78 cents)
citrons, 23 cents
ananas, \$1.89
radis, une livre, 78 cents
patates sucrées, 62 cents (28 cents)
oignons verts, 25 cents
laitue romaine, 58 cents

QUATRE FRÈRES
dindes, \$2.18 (99 cents) et \$2.38 (\$1.08)
cuisses de poulet frais, \$1.96 (89 cents)
canard Ut. surg. \$2.18 (99 cents)
gigot d'agneau NZ, \$5.49 (\$2.49)
foie de porc, \$1.08 (49 cents)

oranges navel Cal. \$1.39
clémentines, \$1.26 (57 cents)
pommes de terre IPE, 50 livres, \$3.29
brocoli, 99 cents
oignons Q. 10 livres, 79 cents

RICHELIEU
dindes, \$2.82 (\$1.28), \$2.60 (\$1.18) et \$2.38 (\$1.08)
jambon, \$3.70 (\$1.68)
porc haché, \$3.26 (\$1.48)
veau haché, \$4.14 (\$1.88)
clémentines, \$1.21 (55 cents)
pommes délicieuses US, \$1.08 (49 cents)
kiwi, 40 cents
tomates, 86 cents (39 cents)
champignons, la chopine, \$1.18
endives, \$3.95 (\$1.79)

STEINBERG
dindes, \$2.38 (\$1.08) et \$2.82 (\$1.28)
jambon, \$3.70 (\$1.68)
canards surg. \$3.06 (\$1.39)
porc haché, \$3.26 (\$1.48)
jarret de porc, \$1.94 (88 cents)
oies surg. \$3.70 (\$1.68)
oranges navel Cal. \$1.32
pommes G. Smith \$1.08 (49 cents)
noix, 400g, \$1.49
patates sucrées US, 42 cents (19 cents)
laitue romaine, 69 cents
radis, 49 cents.

Ebriété: des témoignages peuvent servir de preuves

■ OTTAWA — L'opinion de policiers ou d'autres témoins à l'effet qu'une personne conduisait sa voiture alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool peut être admise comme preuve devant un tribunal, a décrété hier la Cour suprême du Canada.

MICHEL C. AUGER
de la Presse canadienne

Dans un jugement unanime, rédigé par le juge Biran Dickson, sept juges du plus haut tribunal du pays ont statué que l'opinion de policiers et de témoins était acceptable comme preuve en cour, même si ces personnes ne sont pas considérées comme des témoins-experts.

« Il est bien établi que des témoins qui ne sont pas des experts peuvent témoigner qu'une personne était en état d'ébriété, tout comme ils peuvent témoigner à propos de l'âge, de la vi-

tesse, de l'identité ou de l'état émotionnel », écrit le juge Dickson.

« L'état d'ébriété n'est pas une condition si exceptionnelle qu'elle requiert un expert en médecine pour la diagnostiquer. Une personne ordinaire peut témoigner au sujet de son opinion si une personne est saoule ou non », ajoute le juge.

La cause découlait de l'arrestation d'un citoyen de London, Ontario, M. Anthony Gratt, qui était arrêté en août 1978 pour conduite en état d'ébriété. Il se plaignait de douleurs à la poitrine et fut conduit à l'hôpital.

Pas d'ivressomètre

Quand il revint au poste de police, il était alors trop tard pour lui faire subir le test de l'ivressomètre.

Les policiers furent donc appelés à témoigner lors du procès pour déclarer que l'haleine de M. Gratt sentait l'alcool, que sa démarche était hésitante et, qu'à leur avis, il était incapa-

ble de conduire une voiture.

Un ami de M. Gratt devait cependant affirmer que, si, à son avis, il n'avait pas été en état de conduire sa voiture, il l'aurait sûrement invité à passer la nuit chez lui.

Le tribunal de première instance devait retenir le témoignage des policiers et condamner M. Gratt.

Question de fait

Selon la Cour suprême, le fait qu'une personne soit incapable de conduire son véhicule à cause de l'alcool est une question de fait et non de droit comme le serait, par exemple, le fait qu'une personne ait été négligente, ce qui implique une norme légale.

Dire qu'une personne n'était pas en mesure de conduire son véhicule est une opinion, « comme de dire qu'une personne ne serait pas capable de grimper dans une échelle ou d'aller nager ».

Plus que 3 jours pour Noël!

Offrez le cadeau qui donne l'avantage du choix

UN CHÈQUE - CADEAU SIMPSONS donne l'avantage du choix... à tous! Vous pouvez choisir les chèques-cadeaux en coupures de \$5, \$10, \$25, \$50 ou \$100. Et ceux qui recevront les chèques-cadeaux Simpsons pourront s'en servir comme ils voudront... à tous les magasins Simpsons. Les chèques-cadeaux Simpsons... la façon idéale d'offrir à quelqu'un un traitement-beauté au Salon Elizabeth Arden. Vous ne connaissez pas sa taille? Les chèques-cadeaux Simpsons sont la solution! Ils peuvent aussi être utilisés pour payer une partie d'un forfait-vacance à l'agence de voyage Simpsons. Les chèques-cadeaux Simpsons offrent toute une gamme de choix... en plus de plusieurs choses auxquelles vous n'auriez pas pensé et que vous n'auriez su comment emballer. Cette année, offrez les chèques-cadeaux Simpsons à Noël... vos parents et amis vous en seront gré. Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

Aux Bureaux de crédit de tous les magasins Simpsons.

Ou, au kiosque de renseignements, au sous-sol, centre-ville.

1987: Année de l'habitat

■ NATIONS UNIES (AP) — L'Assemblée générale des Nations unies a proclamé lundi 1987 « Année internationale de l'habitat pour les sans-abri ».

La résolution adoptée par consensus indique que le but des activités relatives à cette année sera d'améliorer d'ici à 1987 l'habitat et l'environnement des classes les moins nanties et défavorisées, plus particulièrement dans les pays en développement.

A cet effet l'Assemblée générale a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde « un appui financier généreux à ce programme ».



Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Tous les magasins Simpsons

OUVERTS CE SOIR ET DEMAIN SOIR,

les 22 et 23 décembre, jusqu'à 21 h.

